

La conférence constitutionnelle

Une formule de rapatriement serait annoncée aujourd'hui

Un démenti du ministre Gérin-Lajoie Pas d'enquête immédiate sur l'enseignement professionnel

Le ministre de la jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie, a catégoriquement démenti hier une nouvelle parue dans le journal La Presse, à l'effet que "M. Paul Gérin-Lajoie et le nouveau gouvernement libéral vont nommer dans quelques jours un groupe de personnes qualifiées pour examiner la situation, voir ce qui se fait ailleurs dans l'enseignement spécialisé, pour faire des comparaisons et des recommandations en vue des améliorations qui s'imposent".

Le ministre de la jeunesse que Le Devoir a rejoint hier à Ottawa ou il représente le gouvernement à la conférence fiscale, a déclaré que cette nouvelle est sans fondement.

"Je ne puis que répéter, a-t-il dit, ce que je disais à Amos lors de la réunion des directeurs d'instituts techniques et d'écoles d'arts et métiers, à savoir qu'il serait bon de faire appel à des personnes compétentes dans la matière, même de l'extérieur de l'enseignement spécialisé, pour faire l'inventaire de nos moyens actuels et découvrir s'il est possible de faire mieux. Pour l'instant, a dit M. Gérin-Lajoie, il n'est pas question d'une enquête immédiate, sûrement pas avant la prochaine session".

On se rappelle qu'en vue d'assurer la coordination de l'enseignement, le ministre de la jeunesse avait lancé dernièrement l'idée de transférer les centres d'apprentissage qui se trouvent actuellement sous la juridiction du ministre du travail au ministère de la jeunesse.

Les centres d'apprentissage qui appartiennent aux commissions d'apprentissage et des divers métiers avaient catégoriquement rejeté cette suggestion.

La nouvelle parue dans La Presse de mardi avait quelque peu absurdi les représentants de ces commissions d'apprentissage et quelques-uns de ces derniers que Le Devoir a rencontrés hier lors de l'ouverture de l'exposition des matériaux de construction avaient soulevé de nombreux points d'interrogation au sujet de l'enquête annoncée par La Presse. S'agirait-il d'une enquête sur les seules accusations portées l'hiver dernier par Le Devoir

contre l'échec de notre système d'enseignement spécialisé ou voudrait-on donner aux professions organisées le droit d'exprimer leurs opinions à ce sujet?

"Cette enquête, avaient-ils dit, ne pourra donner que des résultats insignifiants si on ne permet pas aux professions organisées d'exprimer leurs points de vue sur le système d'enseignement professionnel qui existe dans la province".

Le grand reproche que font l'industrie et les professions organisées au système actuellement en vigueur dans les écoles d'arts et métiers c'est que l'enseignement de ces écoles n'est pas axé sur les besoins industriels parce que la direction des études de l'enseignement spécialisé n'a pas de contacts réguliers, permanents et suivis avec les professions et les industries. On prétend encore que l'enseignement dispensé dans les écoles d'arts et métiers et les instituts techniques est trop théorique parce que plus de 50 pour cent du temps et des matières étudiées sont consacrés à la théorie.

On souligne que l'enseignement spécialisé a des buts qui lui sont assignés et qui lui ont été clairement tracés par le sous-comité de coordination de l'enseignement à ses divers degrés au comité catholique du Conseil de l'instruction publique, en novembre 1953.

Lorsque les matières professionnelles ne constituent que la moitié environ du programme, lit-on dans le rapport, un tel cours va à l'encontre de nos recommandations et ne répond pas aux exigences d'une saine pédagogie.

Le rapport dit encore que lorsque les écoles professionnelles poursuivent en même temps des buts très différents, la culture générale et l'enseignement professionnel, la psychologie enseigne que ce sont là des intérêts trop opposés pour exister, d'une façon générale, simultanément et au même degré, chez un même sujet, surtout à ce niveau.

(Suite à la page 7)

Le maire Crépault réélu à ville d'Anjou

Une élection sans bagarre, mais marquée de nombreux incidents

Par Guy Lamarche



M. Ernest Crépault a été réélu maire de la ville d'Anjou, à l'issue d'une journée marquée d'incidents et soulignée de la présence dans la ville de nombreux "travailleurs" forts costauds aux limousines respectables, ainsi que de la police provinciale, venue sur les lieux à la demande de l'un des deux groupes en présence. De plus, une personne a été arrêtée et accusée d'avoir créé du désordre dans un poll et d'avoir causé du dommage à la propriété en brisant une vitre au moment où elle résistait à son expulsion du poll.

L'expulsion des polls des représentants de l'un des deux groupes a d'ailleurs été le commun dénominateur à plusieurs incidents.

M. Crépault a obtenu un total de 1.003 voix, alors que son adversaire à la mairie, le Dr. Gérard Hamel, candidat de la Ligue municipale d'Anjou, a obtenu 407 voix.

Ces résultats, complets pour hier soir, ne sont cependant pas définitifs, car les électeurs d'un poll doivent retourner au scrutin ce matin. Leur poll a été fermé par le président de l'élection après que quatre fiers à-bras eurent truffé la boîte de faux bulletins, sous les yeux des personnes présentes qu'ils avaient fait adosser au mur.

Pour les différents quartiers, les résultats obtenus hier soir étaient les suivants: Levesque 39, Bourbeau 8, 1 poll à venir, majorité 31, De Grace, 31, Carman, Fracastore, 12, Raymond, 19, Raymond, Daniel, 306, Alder, 172, majorité 134, Guy Timmins 367, M. Mikteris, 164, majorité 223, Marcel Sylvestre, 123, Lucien Touchette, 70, majorité 63. Selon ces résultats, tous les candidats du maire Crépault sont considérés élus ou réélus.

Il n'y a pas eu de casse, ce qui permet de dire que l'élection s'est déroulée "dans le calme" selon une expression trompeuse, mais il y a eu assez d'incidents de toutes sortes pour dire que ce ne fut pas une élection dénuée de toute "action".

En entrant dans la ville, on était tout de même frappé de voir circuler tant d'autos de belle allure ayant à leur bord quatre ou cinq gaillards aux regards inspirant une certaine insécurité. A côté d'eux, les autos de la police provinciale

(Suite à la page 7)

Par Clément Brown

OTTAWA. — Malgré sa situation délicate, la province de Québec a démontré, à la conférence constitutionnelle, qu'elle est loin d'être aux antipodes des positions des autres provinces canadiennes, a déclaré hier soir M. Paul-Gérin Lajoie, à l'issue de la première journée des délibérations convoquées en vue de trouver une méthode de domicilier et d'amender la constitution canadienne.

Le gouvernement de Québec, a continué le ministre de la jeunesse dans le gouvernement Lajoie, n'a pas soumis ses vues par écrit, sous une forme rigide, et il a préféré exposer verbalement ses positions sur les différentes catégories de clauses que les autres provinces ont dressées.

Les observateurs en ont conclu que la délégation québécoise a adopté une attitude d'expectative, se réservant de faire connaître ses propres opinions au fur et à mesure que les autres délégués expriment les leurs.

L'atmosphère était à l'optimisme, à l'issue de la conférence hier soir, à six heures. Le ministre de la justice, M. Davie Fulton, qui préside la rencontre, s'est refusé à toute déclaration. "Le sourire que j'arbore, dit-il, doit suffire à révéler l'atmosphère dans laquelle nous travaillons". Le chef de la délégation québécoise, M. Paul-Gérin Lajoie, ministre de la jeunesse, a ajouté, pour sa part, que l'on avait accompli, dans la journée, "énormément de progrès". Il continua: "Je crois que nous serons demain (jeudi) en mesure d'annoncer quelque chose de précis". Les délégués des autres provinces se sont également montrés satisfaits de la marche des pourparlers en vue de trouver une méthode d'amender la constitution canadienne.

M. Gérin-Lajoie a tenu à dissiper la confusion née du fait que, selon la rumeur, le gouvernement de Québec n'a pas soumis de "mémoire" à la conférence sur l'item numéro 2 de l'ordre du jour: la classification des clauses de la constitution et la méthode à trouver pour les amender. "En fait, dit M. Gérin-Lajoie, aucune province n'a soumis de "mémoire". Les neuf

(Suite à la page 7)

ACCUSANT LES DEMOCRATES DE TROMPER L'OPINION

"Ike": les E.-U. ne furent jamais si puissants qu'aujourd'hui — Kennedy: créons un "service civil de la paix"

NEW-YORK. — Désormais engagé à fond dans la campagne électorale, le président Eisenhower a nié vigoureusement hier que la puissance et le prestige mondial des Etats-Unis soient à la baisse et a demandé au peuple américain de voter massivement pour le teneur Richard Nixon - H. Cabot Lodge, mardi prochain, le premier à la présidence, le second, à la vice-présidence du pays.

Avec eux au timon des affaires, a dit Eisenhower, "je saurai que le sort de notre pays est entre des mains sûres et vigoureuses". Parlant au cours

d'un grand meeting télévisé, au "coliseum" de N.Y., avec Nixon, Lodge et le gouverneur Nelson Rockefeller, le président a affirmé qu'il était faux de dire que le prestige et la puissance des Etats-Unis avaient décliné ces dernières années et qu'il ne pouvait comprendre que l'on porte sérieusement de pareilles accusations. Il n'a cependant pas mentionné nommément le sénateur J. Kennedy.

Il a poursuivi: "L'économie nationale a acquis une puissance extraordinaire, incommensurable... Quel que soit le critère avec lequel nous mesurons l'expansion et la puissance d'un pays, nous constatons avec éclat que les huit dernières années ont été les plus brillantes et les plus fécondes de notre histoire". Rappelant qu'à son arrivée au pouvoir, la guerre de Corée faisait encore rage et qu'un cesse-le-feu intervenait six mois plus tard, le président a dit: "Depuis, nous n'avons pas perdu un seul homme dans un conflit... Et l'impérialisme communiste n'a pu faire nul gain de territoire ou de population dans les régions où s'exerce l'influence américaine et où nos armes sont présentes".

Et d'ajouter qu'aujourd'hui, les Etats-Unis ont besoin "de chefs véritables qui ne prennent pas de décisions à la légère". (Suite à la page 7)

de la marine américaine dans toute la région des Caraïbes — a reconnu que des champs de mines avaient été plantés voici quelques semaines tout autour de la base, qui a une superficie de 45 milles carrés et qui est protégée par un barrage de barbelés électrifiés. "Comme le ton de Castro montait sans cesse, nous avons dû prendre certaines mesures préventives. Nous avons renforcé notre défense, notamment par les champs de mines mais comme ceux-ci sont très clairement indiqués, il n'en résulte aucun danger pour les personnes qui s'aventurent par mégarde de ce côté" — a encore dit le contre-amiral.

Il a ajouté qu'il a sa disposition des forces suffisantes pour repousser toute attaque jusqu'à l'arrivée de renforts soit pendant au moins 72 heures. La garnison comprend un millier de fusiliers-marins, des détachements de l'aéronavale qui se trouvent à l'entraînement et 3.000 à 4.000 soldats.

CHAMPS DE MINES
Le contre-amiral Smith — qui a aussi le commandement



Pour la première fois depuis 1945 des soldats allemands se trouvent en France mais cette fois de façon fort pacifique et en vertu d'un accord entre les deux pays. Environ 2.500 soldats allemands commencent aujourd'hui un stage d'entraînement en terre française. La photo ci-haut fait voir quelques soldats allemands se promenant dans la petite ville de Mourmelon. (photo Keystone)

Etats-Unis: des extraits du fameux rapport sont publiés

Le prestige américain à travers le monde a baissé depuis trois ans à un rythme toujours plus rapide

NEW-YORK. — Le débat sur le prestige américain dans le monde, débat qui a pris depuis deux semaines la première place dans la campagne électorale pour la conquête de la Maison Blanche, a rebondi hier à la suite de la publication par deux quotidiens américains qui font autorité, le New York Times et le Washington Post, de larges extraits d'un rapport secret.

Il s'agit du fameux rapport préparé par les services officiels américains d'information (USA) rapport que, malgré des demandes répétées de la part des journaux et de plusieurs parlementaires démocrates, le gouvernement a refusé de publier en soutenant que le rapport entraînerait dans la catégorie des documents "extrêmement secrets".

Or, ces rapports, — la chose se maintient admettent — rédigés sur la base de sondages d'opinion pratiqués dans plusieurs pays occidentaux, concluent à une grave baisse du prestige des Etats-Unis dans le monde depuis 1957.

Arme pour les démocrates
Les démocrates ont souvent, dans les dernières années, accusé le régime républicain de compromettre le prestige des Etats-Unis mais celui-ci avait riposté avec indignation. Voici que les rapports d'un organisme officiel d'information et de propagande des E.-U. doit constater que cette baisse de prestige est réelle et considérable. Aussi, les démocrates accusent-ils les autorités d'utiliser l'argument de la sécurité nationale pour taire des vérités qui mettraient en mauvaise posture les républicains.

Le "Times" notamment — qui comme le "Post" a obtenu un exemplaire d'une partie du rapport mais ne dit évidemment pas par quels moyens — reproduit des extraits du document qui est daté du 29 août. Ce document souligne avec éloquent que la perte de prestige des Etats-Unis même dans le monde occidental, et la conviction

(Suite à la page 7)

GRANDE-BRETAGNE: MALGRE LES ASSURANCES DU CABINET

Opposition et syndicats engagent la lutte contre la création d'une base de sous-marins E.-U. en Ecosse

LONDRES. — Le gouvernement britannique doit faire face à une véritable offensive de la part des parlementaires travaillistes, d'associations écossaises et d'autres milieux, pour avoir permis aux Etats-Unis de créer en Ecosse une base de relâche et de ravitaillement pour leurs sous-marins nucléaires équipés de projectiles "Polaris".

Une trentaine de députés travaillistes ont signé un projet de résolution qui attire l'attention de la Chambre des communes sur les "graves dangers" qui peuvent résulter de la création de la base précitée. Cette base doit être située à une trentaine de milles de Glasgow. Dans cette dernière ville, d'ailleurs, le conseil régional des syndicats de travailleurs (quelque 100.000 adhérents) a adopté une résolution disant que les travailleurs sont révoltés par la décision du gouvernement et vont lutter pour la faire rapporter.

Démenti infligé par Washington
La position du gouvernement a par ailleurs été affaiblie par un démenti apporté par les autorités américaines à une affirmation faite mardi par le premier ministre Macmillan.

Effort pour apaiser l'opinion
La vérité, a dit le ministre, est qu'il y aura consultation chaque fois où il sera possible mais que, (Suite à la page 7)

CUBA: POUR PARER A "TOUTE EVENTUALITE",

Les Américains fortifient la base de Guantanamo - DORTICOS: préparatifs en vue d'une agression immédiate

LA HAVANE. — "Nous espérons que les Cubains n'auront pas la mauvaise idée de nous attaquer... Mais s'ils viennent, nous sommes tous prêts à les recevoir" — a proclamé hier le contre-amiral américain Allan Smith, commandant de la base aéronavale de Guantanamo, sur l'île de Cuba. Un semi-état de siège prévaut dans la base depuis que les relations des Etats-Unis et de Cuba se sont nettement envenimées et depuis que les autorités cubaines ont fait allusion à une possible confiscation de la base.

Le gouvernement cubain voit dans les préparatifs faits à Guantanamo l'indice d'une future agression armée des Etats-Unis alors que les Américains affirment avoir renforcé les défenses de la base à la suite des menaces répétées du gouvernement de Castro et afin de parer à toute éventualité.

CHAMPS DE MINES
Le contre-amiral Smith — qui a aussi le commandement

DORTICOS: WASHINGTON VEUT JUSTIFIER SON AGRESSION

De son côté, le président de la République cubaine, M. Osvaldo Dorticos, a violemment pris à partie mardi soir le président Eisenhower, disant que la déclaration faite par le président au cours de la journée précédente, "Ces messieurs de Washington auraient-ils oublié que la seule chose dont nous avons besoin pour agir est le consentement du peuple cubain?" a-t-il demandé.

Toutefois, Dorticos a ajouté que Cuba ne tentera pas de

s'emparer de la base par la force.

CASTRO INSPECTE LA MILICE

Pour sa part, le premier ministre Castro a poursuivi hier sa tournée des unités de la milice populaire qui ont été mobilisées au début de la semaine et qui doivent rester sous les armes jusqu'à nouvel ordre. La milice, qui comprend plusieurs dizaines de milliers d'hommes, est formée de paysans, d'ouvriers syndiqués et d'étudiants. Hier, plusieurs unités ont défilé dans les rues de la capitale équipées d'armes automatiques de fabrication tchécoslovaque.

Des unités de la milice et de la garde continue à pourchasser dans la province de Matanzas deux bandes de contre-révolutionnaires qui lundi soit ont attaqué sans succès un poste de la milice apparemment en vue de s'y procurer des armes. Un insulaire et un milicien ont été tués dans la mêlée qui a suivi et les autres assaillants ont pu s'enfuir.

Très forte hausse des frais d'installation du téléphone

La compagnie de téléphone Bell a annoncé hier une hausse allant jusqu'à 150 pour cent des frais d'installation des nouveaux services téléphoniques à domicile ou dans les places d'affaires et de certains changements demandés par les usagers.

Cette nouvelle a été rendue publique hier, deux jours seulement après l'annonce faite par la même compagnie à l'effet que les tarifs d'appels interurbains avaient été diminués.

La compagnie annonce que la hausse est entrée en vigueur mardi par suite d'une décision de la Commission des transports et des communications.

L'installation des services dans une place d'affaires coûtera dorénavant \$10 comparativement à \$5 et \$6 auparavant; l'installation d'un service domiciliaire coûtera \$6 au lieu de \$3 et \$4. La compagnie a également augmenté de \$2 à \$5 le taux de chaque visite à domicile pour des changements, à l'exception des visites faites pour effectuer des réparations.

Un représentant de la compagnie a déclaré que l'augmentation des frais pour le changement et l'installation des services ne couvrira pas tout le coût du travail effectué mais permettra seulement de mieux répartir le coût des changements nombreux que requièrent certains usagers. Autrement, a-t-il précisé, ce sont tous les usagers qui se trouvent obligés d'aborder une partie des coûts imposés par ceux qui exigent de trop nombreux changements à leurs installations.



NOUVEL AUTOBUS — Fabriqué en banlieue par des Montréalais, cet autobus dernier cri est examiné par M. S. G. Harwood, président de la Canadian Car Company, et M. Jean Hunter, mannequin. Cet autobus, construit par Can-Car dans sa nouvelle usine de ville Saint-Pierre, vient d'être livré à la Commission de transport de Montréal et sera mis en service sous peu. La C. T. M. a commandé soixante autobus de la Can-Car.

Autobus de construction montréalaise pour la CTM

La Commission des transports de Montréal a pris livraison hier des 60 premiers autobus construits à Montréal à son intention.

La cérémonie s'est déroulée au siège social de la Commission, 104 Craig, en présence de M. Arthur Duperron, D.Sc., président de la Commission, et de M. S. G. Harwood, président de Canadian Car Company.

C'est l'usine modernisée et réaménagée de la Can-Car, à la ville Saint-Pierre, qui a construit ces autobus. Canadian Car avait transféré cette fabrication de Fort William à Montréal au cours du printemps dernier.

La construction des autobus occupe de 400 à 500 ouvriers qualifiés. Ces nouveaux autobus sont les premiers à être étudiés entièrement au Canada. Depuis la fin de la dernière grande guerre, "Can-Car" livre plus de soixante pour cent des autobus en service au Canada, vendant jusqu'à une version modifiée d'un véhicule de conception américaine que ses ingénieurs avaient sans cesse amélioré.

Qu'est-ce qu'une dépression nerveuse?

C'est rarement, disent les experts, une crise soudaine et spectaculaire, mais plutôt une incapacité progressive à supporter l'anxiété. Lisez dans SÉLECTION du Reader's Digest de novembre quels sont les symptômes annonciateurs de la dépression nerveuse... comment ces signaux d'alarme apparaissent nettement... et comment on peut surmonter et même prévenir cette maladie. Achetez SÉLECTION aujourd'hui!

Monsieur! Madame!
Voici...
votre journal



Recevez "Le Devoir" le jour même de sa publication: soit par porteur ou par la poste.

Si vous êtes de ceux que le verbiage inutile horripile, si vous aimez lire des nouvelles brèves, nettes, claires et précises...

ABONNEZ-VOUS SANS TARDER

Région métropolitaine	12 mois	\$20.00
	6 mois	10.00
En province	12 mois	\$16.00
	6 mois	8.00

Remplissez le coupon ci-dessous:

LE DEVOIR, C. P. 6033, MONTREAL 3, P. QUE.

Vous trouverez ci-inclus \$ en paiement d'un abonnement de mois au DEVOIR à compter du

Nom

Adresse

Il y a tout juste plus de deux ans, la Commission a entrepris les études d'un autobus entièrement nouveau, bénéficiant des progrès techniques de quatorze années de service au Canada. Les travaux de mise au point ont coûté plus de \$1,000,000. Le premier modèle sortait des chaînes de montage au mois de juillet dernier, à temps pour entrer en service à Calgary à l'occasion du Stampede.

Le nouvel autobus Can-Car, avec ses grandes fenêtres panoramiques, constitue un important précédent pour les transports en commun du Canada. Avant d'entreprendre les études du véhicule, on avait effectué une analyse complète de toutes les suggestions reçues dans les quinze années précédentes. On a également procédé à une enquête auprès des transporteurs de tout le pays, pour connaître leurs desiderata et ceux des usagers. "Ce que le public désirait, dit M. A. E. Jennings, directeur de la vente des autobus à Can-Car, c'était un autobus plus élégant et plus confortable. Les transporteurs se prononçaient pour les qualités d'économie et de facilité de conduite."

L'autobus Can-Car répond à ce programme. Les surfaces vitrées forment une bande lumineuse continue. En effet, on a retréci les montants et élargi le pare-brise, quoique en ce dernier cas on ne se soit pas porté aux mêmes extrêmes que le concurrent américain. L'impression de longueur est assurée par de longues lignes horizontales continues, accentuées par les surplombs que

forme le toit à l'avant et à l'arrière. Tous les éléments de la carrosserie intérieure sont en métal "non peint", présentant une surface inaltérable. Le rembourrage de caoutchouc-mousse et les couleurs claires ajoutent au confort et créent une ambiance élégante. Les banquettes sont réalisées de façon à donner plus de confort pendant les heures d'affluence normale, et à laisser plus de place debout.

Les portes monopieèces coulissent dans la carrosserie; elles sont plus élégantes et risquent moins de coincer les mains des usagers.

La puissance a été augmentée de 17 p. 100 par rapport aux modèles précédents, et le poids a été diminué de 1,500 livres. De la sorte les accélérations sont plus rapides, et la maniabilité est plus grande dans les rues encombrées.

Le moteur est un diesel, du dernier modèle, créé par la société anglaise Associated Equipment Company. Autrefois sous le plancher, il se trouve maintenant à l'arrière. Vu le peu de place disponible, on l'a incliné à 45° sur la verticale.

Les chauffeurs seront enchantés du nouvel autobus — certains l'ont d'ailleurs déjà essayé. Le poste de conduite s'est vu consacrer à lui seul des centaines d'heures d'études, pour obtenir le maximum de confort, de visibilité, et de facilité de conduite.

4 étudiants russes à l'U. de M. le 8

Les étudiants de l'université de Montréal recevront la visite officielle de quatre étudiants de l'URSS qui sont actuellement en visite au Canada par suite d'une invitation faite par la Fédération nationale des étudiants des universités du Canada (FNEUC). Cette invitation avait été lancée à la suite de l'adoption d'une résolution visant à prévoir l'échange d'étudiants entre les unions nationales d'étudiants lors du congrès de Saskatoon l'été dernier.

L'an prochain, quatre étudiants choisis par la FNEUC iront en URSS aux frais de l'association internationale d'étudiants de ce pays. Les frais de séjour en URSS seront défrayés par les étudiants eux-mêmes.

Les 5 et 6 novembre, les quatre étudiants russes visiteront McGill et le 8 novembre, ils se rendront à l'université de Montréal.

Ecchec de Vienne...

(Suite de la page 4)

Les négociations et priait le secrétaire général de se mettre à la disposition des parties en cas de difficultés. Finalement le ministre autrichien a dû se contenter d'un texte encore plus favorable à la thèse italienne puisqu'il va jusqu'à recommander à Rome et à Vienne, en cas de désaccord prolongé, de recourir à la Cour de La Haye.

Il revient maintenant aux deux capitales intéressées, dont la bonne entente est indispensable à la construction d'une Europe unie, de ouvrir sans délai les négociations bilatérales. Si les Autrichiens doivent renoncer à toute révision des accords, Rome devrait comprendre l'opportunité de concessions pratiques. Avec un minimum de bonne volonté de part et d'autre il devrait être possible d'assurer aux populations intéressées les garanties nécessaires sans porter atteinte à l'unité de l'Etat italien, et de faire disparaître la dernière pomme de discorde de l'Europe occidentale.

(Tous droits réservés pour "Le Devoir" et "Le Monde")

L'Ontario s'inquiète du niveau élevé de sa dette

TIMMINS. — Le premier ministre Leslie Frost a déclaré hier que l'Ontario ne pouvait continuer à augmenter sa dette provinciale et qu'il se pourrait que le gouvernement imposât une taxe de vente afin de régler ce problème. M. Frost, qui s'adressait aux membres de la Chambre de commerce de Timmins, a ajouté au cours d'une entrevue: "Nous n'avons été en mesure de maintenir nos services qu'en augmentant notre dette, qui est actuellement de \$1,000,000,000 environ. Nous ne pouvons continuer à la laisser croître parce que les intérêts seuls pourraient nous conduire à la ruine".

Le Canada doit d'abord garder ses marchés actuels en Europe

A son retour hier soir d'un voyage de trois semaines outre-mer, comme chef d'une mission commerciale canadienne de 15 hommes, M. James A. Roberts, sous-ministre du commerce, a déclaré que l'un des plus importants objectifs commerciaux du Canada, d'ici quelques années, sera de maintenir un pied-à-terre ferme dans les marchés de l'Europe occidentale.

M. Roberts a décrit la mission, qui comprenait des chefs de différentes entreprises canadiennes, comme "probablement la plus importante qui se soit jamais rendue à l'étranger, dans les intérêts du commerce étranger".

Il a ajouté que le Marché commun de six pays de l'Europe n'est pas seulement un fait établi, mais aussi "un vaste succès qui s'accroît", selon le point de vue des six nations participantes, l'Allemagne occidentale, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.

"Nous nous sommes rendus en Europe pour regarder fonctionner de plus près ce Marché commun, pour encourager les gouvernements et les hommes d'affaires de là-bas à adopter les attitudes les plus libérales possible, à l'égard des problèmes commerciaux et pour découvrir ce que le Canada doit faire pour améliorer ses perspectives commerciales."

Un résultat précis

La mission a cherché à rendre les gouvernements et les hommes d'affaires du Marché commun conscients de l'intérêt du Canada et à exploiter les occasions en vue de relations commerciales plus étroites.

M. Roberts a dit que l'un des résultats bien précis a été l'établissement de contacts individuels très forts entre les hommes d'affaires canadiens et les principaux industriels et commerçants de l'Europe occidentale.

Les pays du Marché commun approchent de l'unité écono-

mique totale. Le 1er janvier 1961, un système tarifaire conjoint, pour le commerce extérieur, sera établi.

Le Marché commun se développe dans "une atmosphère de vitalité et de confiance". La croissance économique, au cours des cinq dernières années, non seulement en Allemagne, mais à travers toute l'Europe occidentale a été "incroyablement rapide".

Et le Canada

Dans l'espoir de s'adapter avec succès à cette situation nouvelle et de garder la porte ouverte aux marchés domestiques de l'Europe, le Canada devra adopter "une philosophie de coopération économique" entre les différents groupes qui produisent, dirigent et distribuent la richesse nationale.

M. Roberts se propose de rentrer à Ottawa aujourd'hui après une nuit passée à Montréal. Il soumettra un rapport au cabinet fédéral sur le travail de la mission.

Les autres membres de la mission, qui ont quitté Montréal en avion le 7 octobre, rentrent individuellement au pays.

Dans les pays du Marché commun, ils ont eu des entretiens avec les ministres et les fonctionnaires supérieurs des gouvernements, des chefs d'industrie et des groupements syndicaux.

Ils ont visité Bruxelles, en Belgique; Rotterdam et La Haye, en Hollande; Hambourg, Düsseldorf, Bonn et Francfort, en Allemagne; Milan et Rome, en Italie, et Paris.

Décision pour mettre fin à des à-côtés pour certains policiers

QUEBEC. — Un porte-parole du bureau de la Sûreté provinciale à Québec a annoncé hier, que les autorités de la Sûreté avaient donné instruction à tous les agents provinciaux qu'à l'avenir, lorsqu'ils seront sur les lieux d'un accident, ils devront faire appel au garage le plus rapproché pour faire effectuer le remorquage des voitures accidentées, à moins qu'un propriétaire fasse appel au garage le plus rapproché pour faire effectuer l'autorisation de remorquage d'un véhicule. Les chiffres, pour l'année de l'année 1959-60, 273,522 spectacles des États-Unis ont vu nos films au cours de 3,041 séances et 119,973 cinéphiles de France en 1,075 séances.

Enfin, on établit à plus de 6,000 le nombre des films au cours desquelles ces films touristiques ont été montrés, dans le Québec, à près d'un demi-million de spectateurs. Si l'on fait le total des chiffres ci-dessus, on constate qu'au cours de 1959-60, plus de 800,000 personnes ont vu les films touristiques du Québec. Les chiffres, pour l'année de l'année 1959-60, 273,522 spectacles des États-Unis ont vu nos films au cours de 3,041 séances et 119,973 cinéphiles de France en 1,075 séances.

Cette mesure, que viennent de prendre les autorités policières aurait pour but de mettre un terme à certains "petits revenus" d'officiers qui étaient "en bonne relation" avec des garagistes.

D'autres part les autorités provinciales songent aussi dans un avenir très rapproché, à changer les longueurs d'ondes des postes de la radio-police provinciale. Cette autre mesure ne ferait pas non plus l'affaire de certains garages et ambulanciers.

M. Courcy fait des suggestions sur l'enseignement agronomique

QUEBEC, 3 (DNC) — Le ministre de l'agriculture et de la colonisation, M. Alcide Courcy, a soumis, hier après-midi, à l'attention des membres du comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique, plusieurs points dont il a souligné l'importance sur le plan de l'enseignement agricole et agronomique.

M. Courcy a attribué au manque d'études agronomiques post-secondaires, l'étrange stagnation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'agriculture du Québec, et il a demandé au comité d'apporter une attention spéciale à ce point.

Le ministre a insisté surtout sur la nécessité de se rendre compte des insuffisances du passé dans l'enseignement agricole, afin de préparer les jeunes agriculteurs aux prises avec les besoins de 1960 et de faire face aux prévisions pour les 25 prochaines années.

En premier lieu, dit le ministre, il convient de se demander si nous avons les écoles primaires rurales favorisant chez les fils de cultivateur la fréquentation scolaire désirable et révélerait chez eux un vif intérêt pour les choses agricoles.

Quant au secondaire, ajoute le ministre, apporte-t-il à l'enseignement agricole la place qui lui est nécessaire. Le ministre croit qu'il convient de se demander si on ne s'est pas laissé éblouir par le réseau des écoles moyennes d'agriculture et s'il n'y aurait pas lieu que notre enseignement secondaire offre aux élèves qui se sentent déjà la vocation de rester sur la terre ou d'y revenir une option agricole se prolongeant au delà de la neuvième année. Dans ce cas, il faudrait se préoccuper de la formation des professeurs d'agriculture au niveau de l'enseignement secondaire.

Cela pose la question des écoles moyennes d'agriculture dans une optique nouvelle, beaucoup plus large qu'actuellement.

M. Courcy a attaché beaucoup d'importance à l'enseignement agronomique et il a posé la question de savoir s'il faut chercher, en quatre années d'études agronomiques professionnelles, à préparer des candidats à la multitude des emplois qui s'offrent aujourd'hui aux bacheliers en science agricoles. Il faudrait penser à l'enseignement agronomique post-gradué préparant de véritables spécialistes dans les diverses branches de l'agriculture. C'est un problème très complexe qui mérite l'examen des experts en éducation.

Le ministre de l'agriculture a rappelé que tout cela se greffe la question de la recherche pour faire face aux problèmes spécifiques et non encore résolus de l'agriculture. Il doit y avoir communications entre les chercheurs et les vulgarisateurs, pour faire pénétrer dans les fermes familiales des techniques agricoles nouvelles et éprouvées.

M. Courcy croit qu'il faut à tout prix revaloriser la profession d'agronome en la libérant d'une foule de besognes routinières qui peuvent être faites par d'autres pendant que l'agronome exerce son action auprès des exploitants des fermes.



PONT BLACK
Canal Lachine

La fermeture du pont Black est remise au 14 novembre 1960. Le pont sera fermé pour une période d'environ 7 semaines.

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME
DU SAINT-LAURENT
DISTRICT EST

Québec impose à St-Jean la plus basse soumission

SAINT-JEAN. — La commission scolaire de la ville de Saint-Jean a reçu du département de l'instruction publique l'ordre d'annuler sa décision d'accorder un contrat pour la construction d'une école à un entrepreneur qui n'avait pas déposé la plus basse soumission.

A l'ouverture des soumissions, le 25 octobre, les offres suivantes pour la construction d'une partie de l'école St-Patrick, étaient reçues: Paul Boucher Limitée, \$121,900; Desourdy Frères Limitée, \$129,900; Lemieux Frère Inc., \$140,765; Jean Paul Trahan Limitée, \$126,400.

Le président de la Commission, le Dr Vital Lavoie, était favorable à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, Paul Boucher Limitée. Quant au commissaire Charles Roy, invoquant le chômage, réclama le contrat pour la firme Jean Paul Trahan Limitée, parce que le plus bas soumissionnaire n'était pas une entreprise de la localité. Lors du vote, le président fut le seul à voter contre l'octroi du contrat à la maison Trahan.

C'est cette décision majoritaire de la commission scolaire de Saint-Jean que le Département de l'Instruction publique a refusé de sanctionner.

La première résolution fut donc rescindée et le contrat fut accordé au plus bas soumissionnaire, la firme Paul Boucher Limitée, à condition que cet entrepreneur s'engage à embaucher la main-d'œuvre requise dans les limites de la municipalité scolaire de Saint-Jean. Les commissaires firent alors l'unanimité autour de cette résolution.

Le cargo égyptien "Star of Assouan" a quitté Montréal, hier, avec une cargaison d'un million de livres de lait en poudre destinée à la Grèce, à la Turquie et à l'Égypte, où ce lait sera distribué aux enfants par l'intermédiaire de l'agence CARE.

Ce lait est un don du gouvernement canadien à même ses surplus. Ce envoi porte à 16 millions de livres la quantité de lait en poudre que le Canada a fourni aux enfants des pays pauvres depuis 18 mois. Les frais de transport de cet envoi important seront payés par l'Agence CARE, grâce aux dons des Lions Clubs du Québec et de l'Ontario qui ont contribué une somme de \$4,000. Cette somme a été remise à M. Kenneth B. Andras, de Toronto, au cours d'une réception à bord du cargo égyptien, mardi soir.

La semaine prochaine, l'Agence CARE expédiera un autre envoi d'un million de livres de lait en poudre destiné, cette fois, aux enfants du Pakistan, de la Colombie, de Haïti, de l'Allemagne, de la Corée et du Guatemala.

Don de lait aux enfants pauvres dans trois pays

Le cargo égyptien "Star of Assouan" a quitté Montréal, hier, avec une cargaison d'un million de livres de lait en poudre destinée à la Grèce, à la Turquie et à l'Égypte, où ce lait sera distribué aux enfants par l'intermédiaire de l'agence CARE.

Ce lait est un don du gouvernement canadien à même ses surplus. Ce envoi porte à 16 millions de livres la quantité de lait en poudre que le Canada a fourni aux enfants des pays pauvres depuis 18 mois.

Les frais de transport de cet envoi important seront payés par l'Agence CARE, grâce aux dons des Lions Clubs du Québec et de l'Ontario qui ont contribué une somme de \$4,000. Cette somme a été remise à M. Kenneth B. Andras, de Toronto, au cours d'une réception à bord du cargo égyptien, mardi soir.

La semaine prochaine, l'Agence CARE expédiera un autre envoi d'un million de livres de lait en poudre destiné, cette fois, aux enfants du Pakistan, de la Colombie, de Haïti, de l'Allemagne, de la Corée et du Guatemala.

SOULAGEMENT DE LA DOULEUR
Névralgies
Maux de tête
Douleurs
rhumatismales
et du lumbago

Sans
ennui
pour
l'estomac

KALMINE

Rapidité
d'action
Effet
permanant
Econome

En vente
dans toutes
les pharmacies

Agent général au Canada
A. ALFRED QUIMET, Montréal

CHEMISES

Jorsyth



Spécialités:

CHEMISES 13 1/2 à 20
SOUS-VETEMENTS 32 à 52

H. PREVOST Ltée

406 est. Sainte-Catherine — Angle Saint-Denis
AV. 8-6153



Pour téléphoner au DEVOIR le soir :
Redaction : Victor 4-3361
Sport : Victor 4-3362
Tirage : Victor 4-3364
Expédition : Victor 4-3365
Composition : Victor 4-3366

M. H. Argue réclame la télévision en langue française pour la Saskatchewan

WILLOW BUNCH, Sask. — M. Hazen Argue, chef national du parti social démocrate, a déclaré mardi soir qu'il faudra bientôt songer à doter la Saskatchewan de la télévision en langue française.

"Je crois fermement", a dit M. Argue, que la grande future du Canada dépend surtout de la compréhension mutuelle entre Canadiens de langue anglaise et de langue française.

M. Argue a répliqué que

l'an dernier il a appuyé la demande de la Fédération des sociétés St-Jean-Baptiste du Québec qui demandait qu'un Québec de quatre ans remplace la cour actuelle de deux ans au Collège militaire royal de St-Jean.

"J'ai dit alors et je répète maintenant que le régime de nos collèges militaires paraît conçu expressément pour angliciser les jeunes Canadiens de langue française qui aspirent à devenir officiers dans

EN MARGE DU PARTI NAZI ET DE MURRAY HILL

La FTQ lance une mise en garde contre le racisme

La Fédération des travailleurs du Québec trouve "inquiétante" la renaissance du nazisme dans cette province, telle que révélée dans une récente émission du réseau anglais de télévision de Radio-Canada, et "révoltante" la mise à pied de 17 porteurs de bagages par la compagnie Murray Hill, à Dorval. Dans une déclaration remise à la presse, son président, M. Roger Provost, a mis la population en garde contre une recrudescence possible du racisme et il a invité les associations démocratiques à prendre fermement position sur ces questions.

Au sujet de la réapparition du parti nazisme dans le Québec, le président de la FTQ a déclaré que la crise de chômage que nous subissons actuellement constitue "un terrain propice à l'écllosion des mouvements totalitaires et extrémistes, le plus souvent de droite".

Soulignant que le totalitarisme et le racisme s'appuient toujours sur des conditions économiques et sociales intolérables, M. Provost fait une obligation morale à tous ceux que préoccupent sincèrement la survie de notre régime démocratique de gouvernement, de s'allier au mouvement syndical libre pour obtenir sans retard un assainissement de notre économie.

Le leader syndical a notamment enjoint aux employeurs de cesser d'exploiter le chômage pour tenter d'affaiblir les syndicats démocratiques qui sont, selon lui, "le plus solide rempart contre l'envahissement de notre pays par les idéologies totalitaires". Il a demandé aux éditeurs et journalistes de grands journaux de mettre fin à leur campagne de dénigrement du syndicalisme et de cesser de combattre le projet syndical de formation d'un nouveau parti démocratique, dont il dit que c'est peut-être "l'ultime dernière chance de régler le problème du chômage et de sauver nos institutions démocratiques".

Au sujet du congédiement des porteurs noirs de Dorval, M. Provost a affirmé qu'il s'agit d'un cas évident de discrimination raciale puisque, selon les informations que possède la FTQ, la majorité de ces employés de Murray Hill étaient bilingues. D'après lui, les porteurs de l'aéroport gagnaient moins de 27 cents de l'heure et les tentatives qu'ils ont faites pour se soustraire à cette "exploitation honteuse" s'apparentent à une tentative d'organisation syndicale.

Le président de la FTQ souligne que cet incident démontre à l'évidence la nécessité d'apporter des améliorations à la loi du salaire minimum et d'adopter sans retard une loi dite des justes méthodes d'emploi. M. Provost annonce que la Fédération des travailleurs du Québec s'apprête à demander de nouveau au gouvernement provincial, dans son prochain mémoire annuel, une loi interdisant la discrimination à l'emploi, comme il en existe à l'échelon fédéral et dans six autres provinces canadiennes.

JUGEMENT DE LA COUR SUPREME

La Couronne ne peut être taxée pour l'enlèvement de la neige

OTTAWA. — La Cour suprême du Canada, dans une cause entre le gouvernement fédéral et la cité de Québec, a décrété, dans un jugement en date du 31 octobre, que la législation québécoise est ultra vires quand elle prétend soumettre la Couronne à l'obligation de payer les frais de l'enlèvement de la neige sur des terrains lui appartenant, enlèvement exécuté par les services municipaux.

La loi de Québec 9 Geo. 1, 8, chap. 71, art. 20 décrète que "les propriétaires d'immeubles non imposables seront tenus de payer pour le service de la neige comme les autres contribuables".

Le Conseil des ports nationaux demandait le remboursement d'une somme de \$4,664.95 qu'il prétendait avoir inutilement payée à la Cité de Québec, pour l'enlèvement de la neige sur la rue Grand-Champain. Le Conseil plaide que

les frais d'enlèvement de la neige constituent une taxe municipale et que la Couronne fédérale, dont il est une agence, est soustraite à cette taxe.

La Cour suprême du Canada a décidé en sa faveur. Le jugement a été rendu par le juge J. Kearney.

Le jugement en question ne s'applique pas à la Cité de Québec, ou d'ailleurs il n'existe plus, depuis quelques années, de taxe spéciale pour l'enlèvement de la neige.

SELON STANLEY KNOWLES

Le parti du CTC-PSD pourrait garder le nom de "Nouveau parti"

TORONTO. — Le vice-président du Congrès du travail du Canada, M. Stanley Knowles, a déclaré, hier, que le nouveau parti formé par des groupes du CTC, du PSD et autres, sera peut-être nommé officiellement le Nouveau parti.

M. Knowles, président du comité national du nouveau parti qui sera formé lors de la convention fondatrice de l'été prochain, a annoncé, au cours d'une interview, que le nom de Nouveau parti allait être très sérieusement étudié.

Au cours d'un discours prononcé plus tôt, M. Knowles a affirmé que le nom avait certainement aidé Walter Pithers à obtenir un siège aux Communes, à l'élection complémentaire de Peterborough, lundi.

Selon M. Knowles, le mot "nouveau" implique que nous ne faisons pas que ressasser de vieilles idées, mais que nous nous en servons pour combattre le chômage au pays.

Manifeste des intellectuels

Brébeuf : le R. P. C.-E. Côté nie catégoriquement

Le directeur des relations extérieures du Collège Jean-Brebeuf, le R. P. Charles Eugène Côté, a catégoriquement nié, en fin d'après-midi, hier, avoir fait à un représentant de "La Presse" les déclarations que lui attribue le grand quotidien montréalais.

Le gouverneur en chef du Canada, M. Georges Vanier, a visité mardi soir le Collège Brébeuf. A la fin de son compte-rendu, le journaliste qui a couvert l'événement affirme que le Père Côté "a déclaré au représentant de 'La Presse' qu'il prenait un peu comme une farce la manifestation par un groupe d'intellectuels qui s'opposent au projet des idées de fusionner les collèges Brébeuf et St-Marie et de fonder une université dans la métropole. Le samedi, à 10 h, j'ai demandé au R. P. Côté, en fin de semaine dernière, si, au cours d'une entrevue téléphonique qu'il accordait hier au 'Devoir', le père Côté a

(Suite à la page 7)

Le recomptage judiciaire terminé dans le district no 5

Le juge Roland Halepin, de la Cour du magistrat, a terminé hier après-midi le recomptage judiciaire dans le district no 5, classe "B". Ce recomptage avait été demandé par M. L.G. Robichaud qui, en quatrième place, avait 78 voix de moins que M. Dave Rochon.

Le recomptage judiciaire a eu pour résultat d'augmenter la majorité de M. Rochon de 15 voix. Les élus demeurant donc MM. Abraham Cohen, Roland Savigneau et Dave Rochon. M. Cohen a conservé les 2,153 votes demeurés en sa faveur lors du comptage officiel; M. Savigneau a vu ses votes augmenter de cinq, soit de 2,031 à 2,036; M. Dave Rochon, qui avait 1,842 voix, en a maintenant 1,857 et M. Robichaud n'a gagné qu'une voix pour atteindre 1,764.

Pour sa part, le juge Jules Poisson poursuit le recomptage dans le district no 4, classe "B", où M. John Staunton-Lynch n'a que quatre voix de moins que le conseiller déclaré élu, M. Hugh Savage.

Le cabinet ratifie l'abolition de la classe de conseillers "C"

Le gouvernement provincial a donné en effet, hier après-midi, par un arrêté ministériel à la décision prise par les électeurs de Montréal d'abolir la classe "C" du Conseil municipal.

La nouvelle a été annoncée à l'issue d'une séance du conseil exécutif par le ministre des affaires municipales, M. René Hamel.

Le ministre, qui était accompagné de M. J.-L. Doucet, sous-ministre, a rappelé que ce pou-

voir avait été donné aux électeurs de Montréal dans une loi votée par la législature à la session du 20 septembre convoquée par M. Jean Lesage pour régler les affaires de la métropole du Canada. La loi comportait également l'obligation pour le gouvernement d'émettre une proclamation donnant force de loi à la volonté des électeurs.

Le rapport du président de l'élection, transmis au ministre des affaires municipales, indique que les électeurs ont voté dans la proportion 105,156 en faveur de l'abolition de la classe "C" et de 25,690 contre cette abolition.

L'arrêté ministériel ordonne donc qu'une proclamation soit émise en date du 2 novembre pour mettre en vigueur l'article 4 de la loi.

Un des effets les plus importants de cette proclamation est de la loi est de faire disparaître de l'Office de l'habitation salubre les deux membres de la classe qui y siégeaient. Ils seront remplacés par d'autres en vertu des pouvoirs accordés par la loi au conseil municipal. Ces nouveaux membres termineront le mandat des conseillers ainsi délogés.

Financiers italiens chez le maire Drapeau

Le maire Jean Drapeau a reçu hier trois financiers italiens qui lui ont été présentés par M. J.-O. Asselin ancien président du comité exécutif.

L'apparition de ce groupe a soulevé la curiosité des journalistes qui sont accourus à la porte du salon de la mairie pour s'enquérir des motifs de cette délégation.

A la sortie de ces trois personnalités italiennes qui étaient accompagnées de M. Henri E. Moquette, président de la Banque Mercantile, M. J.-O. Asselin qui est vice-président de la même banque a expliqué aux journalistes que MM. Marcello de Leva, Aldo Mian et Aldo Somaritano étaient des financiers membres de la Société générale d'immeubles de Rome.

"Ils sont venus ici pour rendre une visite de courtoisie au maire Drapeau", dit-il, en ajoutant : "Il peut s'ensuivre des événements importants".

Les journalistes ont tenté d'en savoir plus long mais ce fut en vain. Officieusement ils ont appris que ces trois financiers italiens sont intéressés dans la construction d'édifices dans "deux importants développements" a-t-on appris.

Me Paul Gérin-Lajoie au Prêt d'honneur

Education: "Il faut faire face à un véritable état d'urgence nationale"

Le ministre de la jeunesse dans le cabinet provincial, M. Paul Gérin-Lajoie, a affirmé hier soir, dans la métropole, que les campagnes de souscription que le Prêt d'honneur aux étudiants organise à Montréal et à Québec se situent dans le cadre d'une "mobilisation générale" de toutes les ressources humaines et financières disponibles pour la cause de l'éducation, de façon à "faire face à un véritable état d'urgence nationale".

Le ministre n'a pu assister au lancement officiel de la 18e campagne annuelle du Prêt d'honneur qui a eu lieu hier soir au Cercle universitaire de Montréal, Mgr Irénée Lussier, c'est le notaire Yvon Groulx qui a lu le discours qu'avait préparé le député de Veureuil-Soulages.

Dans son allocution, Me Gérin-Lajoie a souligné le caractère "essentiel" du Prêt d'honneur, soulignant que l'établissement de la gratuité scolaire ne diminuerait en rien son importance et affirmé que cette institution continuerait de "jouer un rôle supplétif indispensable".

Outre le président général de la campagne, M. Henri Ouimet, le recteur de l'université de Montréal, M. Jean Siquin, assistant au lancement officiel de cette campagne qui durera jusqu'au 14 novembre prochain et a un objectif de \$250,000.

Voici le texte intégral de l'allocution que devait prononcer Me Paul Gérin-Lajoie. J'accepte de présider les deux campagnes de souscription du Prêt d'honneur aux étudiants organisées par les sociétés St-Jean-Baptiste de Montréal et Québec.

"La campagne de Montréal a un objectif qui dépasse les \$250,000, tandis que celle de Québec, qui débutera le 14 novembre, s'est fixée un objectif de \$50,000."

"Le Prêt d'honneur joue un rôle d'importance capitale parce qu'il permettra à un grand nombre de jeunes gens de poursuivre des études supérieures conformément à leurs aptitudes et desirs."

"L'oeuvre est par conséquent essentielle sur le plan individuel parce qu'un grand nombre d'étudiants seront appelés à en profiter, et elle est également un grand avantage sur le plan collectif, pour la société canadienne-française qui se dévelop-

(Suite à la page 7)

SELON LE PRESIDENT DU PRÊT D'HONNEUR

Gratuité scolaire à tous les paliers: pas avant cinq ans

Le président général de la campagne 1960 du Prêt d'honneur, M. Henri Ouimet, a affirmé hier soir, au Cercle universitaire, que, "de l'avis même de membres éminents du cabinet provincial", il faudra "au moins cinq ans et peut-être davantage" avant d'en arriver à ce que la gratuité scolaire couvre "intégralement les besoins des étudiants à tous les paliers de l'enseignement".

Portant la parole lors du lancement officiel de la campagne de souscription, M. Ouimet a déclaré que, "à mesure que la gratuité scolaire s'implanterait chez nous, elle aura pour effet d'augmenter les besoins du Prêt d'honneur, car tout un secteur nouveau d'étudiants pourrions alors poursuivre des études supérieures. Le Prêt d'honneur, a-t-il ajouté, devra demander davantage au public si nous voulons que ces étudiants puissent compléter leurs études."

Faisant allusion à la gratuité scolaire, que des lois qui doivent être présentées à la pro-

(Suite à la page 7)

SAISON DES FÊTES
NAISSANCES
MARIAGES
ANNIVERSAIRES
CADEAUX DE
COMPAGNIES, ETC.

CADEAUX POUR TOUTE OCCASION

EPARGNEZ JUSQU'À 50% SUR CADEAUX

A de véritables PRIX DE GROS

VENEZ VISITER NOTRE SALLE D'ÉCHANTILLONS

Bijouterie pour dames et messieurs. Bagues de fiançailles. Montres, Horloges. Vêtements, Caméras, Radios.	GRATIS: Superbe catalogue 1961 illustré en couleur, 250 pages. Faites votre choix de cadeaux parmi notre liste considérable et variée. Notre garantie habituelle: SATISFACTION ASSURÉE OU ARGENT REMIS.	Tous articles de première qualité, des meilleures marques, entièrement garantis.
---	---	--

TRANS-CANADA JEWELLERY IMPORTING CO.
4502, Berdeaux, Montréal, P. Q.

MALLET CE COUPON AUJOURD'HUI

Nom (Veuillez écrire lisiblement) _____
R. R. ou No de rue _____
Endroit _____ Prov. _____

BYRRH
vin APÉRITIF
au Quinquina
Servir très frais
EMBOÛTILLÉ EN FRANCE
En vente dans tous les
magasins de la Q.L.C. — Numéro 5408.

NOUVELLE COUPE
NOUVELLES TEINTES
NOUVELLE ÉLÉGANCE D'AUTOMNE
CHEZ VOTRE
TAILLEUR ET CHEMISIER
Lucien Saulnier
370, Boul. CRÉMAZIE E. (près ST-DENIS)
STATIONNEMENT FACILE
sous la voûte du Boul. Métropolitain

Si vous désirez un souvenir tangible de votre
CONVENTUM
confiez-en la photographie
au studio **D. Leonard**
Établi depuis 1901
Photographie officielle de l'Université de Montréal
Spécialités
Conventions — Mariages — Poses d'enfants
Attention spéciale à la photographie de distinction
63 est, rue Mont-Royal — VI. 4-2911

Cristal DE FRANCE
Le cadeau que vous offrirez sera exceptionnel si vous choisissez
• DAUM
• BACCARAT
• LALIQUE
au Petit Versailles
"Le Centre du Cristal de France"
930 EST, RUE SAINTE-CATHERINE — VI. 2-8219

LE CHAUFFAGE N'EST PLUS UN PROBLÈME
Si vous employez toujours les huiles combustibles
VENDES PAR
Hochelaga Petroleum
Qualité supérieure — Rendement supérieur
APPROVISIONNEMENT ET LIVRAISON ASSURÉS
PAR DES CAMIONS MUNIS DE COMPTEURS
AUTOMATIQUES ET SCELLES POUR VOTRE PROTECTION

POUR PLACER VOS COMMANDES COMPOSEZ:

LA. 5-2556	Montréal	1900, rue Moreau
PR. 4-6212	Saint-Hyacinthe	950, rue Saint-Louis
FR. 2-3311	Granby	240, rue York
PR. 2-2994	Saint-Pie de Bagot	279, rue Notre-Dame
TA. 3-7911	Sainte-Anne des Plaines	Alarie et Fournelle
GE. 2-4183	Saint-Jérôme	Paul-E. Corbeil
GR. 3-5562	Saint-Joseph du Lac	Lucien Giguère
RI. 3-7474	Sorel	P.-E. Chapdelaine

"Le Devoir" est imprimé au No 474 rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice. Directeur-gérant: Gérard Pilon. "Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Associated Press et de la Canadian Daily Newspaper Publishers Association. La Canadian Press est autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et à l'Agence Reuters, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): MONTREAL et banlieues, \$20.00; CANADA hors Montreal et banlieues, \$26.00; États-Unis et Empire Britannique, \$26.00; Union Postale, \$26.00 — ÉDITION DU SAMEDI (un an): \$5.00 — Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorisé comme matière postale de deuxième classe par le ministre des Postes, Ottawa.

Téléphone: Victor 4-3361

LE DEVOIR, MONTREAL, JEUDI, 3 NOVEMBRE 1960

Après le fiasco de la conférence fiscale

Une semaine de recul nous permet de mieux mesurer le fiasco qui fut la continuation de la conférence fiscale à Ottawa.

Dans ses propositions le gouvernement fédéral a fait mine de vouloir rendre aux provinces leurs droits de taxation. En fait il ne leur a rien offert qu'elles ne possédassent déjà, la formule 14-9-50 étant déjà inscrite dans l'entente fiscale actuellement en cours. On ne leur offre rien de nouveau ni de plus. Les provinces sont libres de reprendre des droits d'imposition et de perception, qu'elles possèdent déjà, à l'intérieur de limites déjà établies. Ce n'est sûrement pas là qu'elles trouveront les revenus additionnels considérables dont elles ont besoin.

A ce sujet donc aucune amélioration. Sur un autre, la péréquation, — il y a un recul. Essentiellement la péréquation c'est un appoint du gouvernement central aux provinces dont les revenus sont inférieurs à certaines normes nationales. Cette formule c'est une sorte de reconnaissance d'un principe émis en 1947 par la Chambre de commerce de la province de Québec à l'effet que le gouvernement fédéral, au lieu de mettre toutes les provinces en tutelle, devrait se limiter à suppléer au manque de revenus de celles qui sont moins riches. Il aurait fallu aller plus loin, revoir en fait toute la fiscalité fédérale-provinciale pour que les propositions de la Chambre de commerce fussent véritablement acceptées. C'était au moins un début.

Il est donc de l'essence des paiements de péréquation qu'ils varient d'une année à l'autre. Quand la production nationale est à la hausse ils augmentent; ils diminuent quand c'est l'inverse. Ils ont augmenté régulièrement depuis qu'on les a institués.

Aujourd'hui, M. Diefenbaker et son ministre des finances proposent qu'on les gèle à \$220 millions de dollars par année. Cela comprendrait non seulement la péréquation, mais aussi les paiements spéciaux faits aux provinces maritimes et à Terre-Neuve. De plus on suggère que les provinces s'entendent entre elles pour se partager cette somme d'argent.

Le premier commentaire c'est qu'il ne s'agit plus de péréquation. C'est un subsidie de \$220 millions, d'accord, mais qui cesse d'être ce mécanisme souple par lequel la nation verse aux provinces moins riches une somme d'argent variable qui leur permet de se hausser jusqu'au niveau des standards canadiens les plus élevés. Le ministre des finances continue d'employer le vocable péréquation, mais ses propositions fiscales l'ont vidée de son véritable sens.

Deuxième commentaire, le gouvernement limite le subsidie de \$220 millions au niveau actuel des paiements de péréquation, basés sur une économie en récession. On gèle le tout pour cinq ans à compter de 1962. Ottawa prend-il pour acquis que l'économie de la nation sera statique pour cinq années? Ce pessimisme officiel a déçu. On bien alors Ottawa prévoit que les revenus augmenteront et il veut en profiter à l'exclusion des provinces.

Enfin, — ce fut à Ottawa le commentaire le plus brutal, — on fait grief à M. Diefenbaker de vouloir imposer aux provinces la tâche de se partager elles-mêmes les \$220 millions. M. Jean Lesage

a paru particulièrement vexé de cette offre. Il a dit que le gouvernement fédéral jette un os aux provinces et les pousse à s'entre-déchirer pour en arracher, — cum unguibus et rostro, — les plus gros morceaux possibles.

Deux phrases à retenir. La première est de M. Donald Fleming, ministre des finances. On lui a rappelé sa thèse de juillet dernier à l'effet que les demandes des provinces coûteraient \$2 milliards par année au gouvernement fédéral.

"Vos propositions à vous coûteront combien de dollars?", lui a demandé un journaliste.

"Zéro!", a-t-il répondu avec un large sourire.

La deuxième est un commentaire de M. Diefenbaker. On lui a demandé s'il était vrai que son gouvernement avait fait une proposition de compromis aux provinces.

"Je ne sais où vous avez pris cette information, a-t-il dit. Nous n'avons rien modifié de la substance de nos propositions."

Serait-il exagéré de conclure que le gouvernement d'Ottawa n'a rien de neuf à offrir aux provinces et que nous en reviendrons peut-être avant longtemps au "take it or leave it" d'un J.H. Hilsley?

Quant à la deuxième partie de la conférence d'Ottawa, sur le chômage, le mot fiasco n'a rien d'exagéré.

On a attendu à la dernière journée pour en parler. Les provinces étaient pourtant extrêmement désireuses qu'on abordât au plus tôt ce problème. M. Bennett, de la Colombie britannique, a soulevé la question dès la reprise de la réunion mercredi matin. On dit que M. Jean Lesage l'a secondé.

On a finalement constaté que le gouvernement fédéral avait peu de choses à offrir. Aux provinces qui réclamaient des travaux publics, un programme, des mots d'ordre, il a proposé... la formation d'un comité d'étude.

On raconte qu'un jour, en pleine nuit, le cabinet français fut renversé. Les ministres se présentèrent aux petites heures du matin chez le président de la république. Madame était là. On discutait, on parlait, puis quelqu'un s'écria: "Il faut faire quelque chose!"

"Je vais aller faire du café", aurait répondu la présidente!

C'est un peu ce qui s'est passé à Ottawa. Les provinces ont réclamé de l'action... et le gouvernement fédéral a proposé à sa manière de faire du café!

Le ministre du travail, — selon ce qu'a dit aux journalistes le chef d'une délégation provinciale, — a admis que les projets fédéraux sont encore à l'étude, qu'il était impossible de les soumettre pour l'instant.

Au moment de se séparer on est convenu de deux choses: qu'on s'écritait et qu'on se reverrait à une date encore indéterminée.

Espérons que les autorités fédérales ont la plume plus généreuse que la parole, pour que la prochaine rencontre serve mieux les fins qu'on se propose d'atteindre.

C'est l'espoir formulé par M. Lesage au moment de quitter Ottawa. C'est le nôtre aussi.

Pierre LAPORTE

Blocs-Notes

Une synthèse de la doctrine catholique

Depuis plusieurs années déjà, Rome a recommandé aux facultés de théologie de procurer aux laïcs, en langue vulgaire, l'enseignement religieux qu'on donne aux futurs prêtres. C'est le rôle que remplit dans le milieu montréalais depuis plus de vingt ans, l'Institut Pie XI. Pendant longtemps, la revue "Nos Cours" servait de manuel aux élèves de l'Institut. Puis en 1955-56, l'Institut fut doté d'un manuel, une "Synthèse de la théologie" en huit volumes.

Plusieurs volumes sont épuisés et on a profité de la deuxième édition pour y faire des changements et des additions considérables. Le plan général demeure le même, selon l'ordre de la Somme théologique et l'encyclopédie Mystici Corporis. Cet ouvrage est destiné non seulement aux élèves qui suivent les cours de l'Institut Pie XI, mais à un plus vaste public: tous ceux qui sans avoir le loisir de suivre des cours réguliers souhaitent acquérir une meilleure connaissance de la doctrine catholique.

La nouvelle édition

Les auteurs des divers volumes sont des théologiens qui ont l'expérience de l'enseignement: en vue de cette large diffusion, cette synthèse rédigée en français, est présentée

à des autres vertus cardinales et leurs annexes, et doit paraître d'ici un an.

Deux autres volumes ont été récemment réédités: "Retour de l'homme vers Dieu: fin ultime et actes humains, grâce, loi", dont les auteurs sont MM. Gérard Chaput, Roland Dorris et Auguste Ferland, tous trois sulpiciens; et "Le Christ vivant dans l'Eglise: l'Incarnation, la Rédemption et l'Eglise", par MM. Roland Fournier, p.s.s. et Gérard Yelle, p.s.s. Dans les deux cas, la nouvelle édition est plus élaborée que la première.

Deux autres volumes avaient déjà été réédités: le premier de la série: "Dieu et sa création", par MM. Roland Fournier, p.s.s. et Irénée Sauvé; et "La doctrine sociale de l'Eglise", par M. J.-B. Desrosiers, p.s.s.

Un besoin moderne

Le monde a connu, surtout depuis la dernière guerre, des transformations profondes, dans tous les domaines et en particulier par l'avènement des grandes techniques de diffusion et le progrès des moyens de communication. Il en résulte pour tout le monde

un besoin moderne

de telle sorte que les lecteurs non initiés à la théologie puissent comprendre facilement. De plus on a voulu s'en tenir à l'essentiel, en laissant de côté des discussions et des aspects qui seraient moins utiles au public à qui l'on s'adresse.

Pourtant, sur certains points on a jugé à propos de développer davantage dans la deuxième édition. Dans la première édition, un seul volume de 248 pages traitait des vertus. Dans la nouvelle édition ce sujet fera l'objet de trois volumes, l'un sur les vertus théologales, qui couvre à lui seul 450 pages, et à pour auteur M. Edouard Gagnon, p.s.s.; un autre sur "La justice et ses annexes", volume de 300 pages par M. J.-B. Desrosiers, p.s.s.; ces deux volumes sont parus; un troisième traitera des autres vertus cardinales et leurs annexes, et doit paraître d'ici un an.

Campagne électorale au Japon

Par Robert Guillaud

TOKYO, 25 octobre. — Après la lecture de l'édit impérial proclamant la dissolution de la Chambre, les députés japonais se sont séparés lundi soir au cri de "Banzai!" — hurrah japonais, qui est en même temps un souhait de bonne chance — pour retourner devant leurs électeurs. La campagne électorale est ouverte; les élections auront lieu le 20 novembre.

La législature aura duré deux ans et demi, alors que la Chambre basse est normalement élue pour quatre ans. Les émeutes de juin et la chute de M. Kishi lui ont porté un coup fatal et l'assassinat d'octobre le coup de grâce. Elle aura pourtant consacré ses derniers moments à une dispute acrimonieuse sur le texte d'une résolution condamnant la violence. Le parti gouvernemental, en stigmatisant l'assassin de M. Asanuma, voulait du même coup condamner les manifestants de gauche qui déclenchèrent les émeutes de juin. Les protestations des socialistes ont fait que finalement on s'est rabattu sur un texte négatif et que la résolution sur la violence fut fortement édulcorée.

Aucune inculpation n'a encore été prononcée contre l'assassin d'Asanuma. Cela n'est pas fait pour dissuader le malaise qui règne dans les milieux politiques. Deux semaines après l'assassinat du chef socialiste l'enquête piteuse et l'attitude des autorités paraissent marquées — du moins aux yeux des observateurs étrangers — d'une curieuse timidité. Pas de sanctions dans la police. Pas d'arrestations dans les milieux d'extrême droite, sinon celles de deux comparses que chacun reconnaît être restés en dehors de l'affaire.

Les autorités policières et judiciaires sont pour le moins d'une prudence extrême. Sur le lieu même de l'assassinat et à quelques mètres de la victime éplorée dans son sang, on a vu le nommé Bin Akao, fameux agitateur nationaliste, s'emparer du micro et faire devant le public (on rappelle que tout se passa au cours d'une réunion électorale) une véritable apologie du meurtre. Akao n'a eu pour tout ennui depuis lors que quelques interrogatoires pressants. Pas d'ennuis non plus pour les ultras qui l'autre jour se sont réunis pour former une sorte de comité

central de leur campagne électorale. De son côté le parti libéral démocratique, dont le chef est l'actuel premier ministre, M. Ikeda, mettra l'accent sur l'excellente situation économique actuelle, avec bon espoir de voir une forte majorité des électeurs voter pour lui parce que, entre la gauche et l'extrême droite, il représente la stabilité. Paradoxalement, le grand oublié dans tout cela sera le traité de sécurité nippo-américain qui fut à l'origine de toute la crise politique.

(Tous droits réservés pour "Le Devoir" et "Le Monde")

Echec de Vienne

Les votes unanimes sont rares aux Nations Unies. Il convient donc d'apprécier à sa juste mesure celui qui est intervenu jeudi à la Commission politique spéciale à l'issue du débat sur la question du Haut-Adige, auquel les Autrichiens continuent de donner le nom traditionnel de Tyrol du Sud. Les quatre-vingt-dix-huit pays représentés actuellement à Manhattan, à commencer par les deux principaux intéressés, l'Autriche et l'Italie, se sont déclarés d'accord avec une résolution de compromis dont l'initiative revenait à un groupe de seize délégations.

Cette résolution commence par donner satisfaction à l'Italie en rappelant que le statut des germanophones du Haut-Adige a été réglé par les accords de Paris de 1946. Il s'agit des accords Gruber-De Gasperi, qui se trouvent au centre de la querelle. En ouvrant le débat devant la Commission politique spéciale, le ministre des affaires étrangères autrichien, a repris le grief qu'il avait auparavant développé devant l'Assemblée générale et selon lequel les gouvernements italiens successifs n'ont pas appliqué loyalement le traité.

L'autonomie de Bolzano Du point de vue des autorités de Vienne en effet le principe de l'autonomie existe que la province de Bolzano (Bozen) ou est concentrée la grosse majorité des germanophones, soit constituée en région distincte et non fusionnée, comme c'est le cas actuellement avec le Trentin dans une "région autonome" du Trentin-Haut-Adige. Dans cette région la majorité des habitants — et par conséquent des députés qui les représentent — parlent italien.

A cette accusation les autorités de Rome ont toujours répliqué que la province de Bolzano était elle-même dotée de l'autonomie de la région d'une large autonomie, valable notamment pour les questions d'enseignement et d'administration, ce qui est vrai. La dispute concerne donc en fin de compte l'application des accords, mais en portant l'accusation à la tribune des Nations Unies M. Kreisky a pu donner l'impression que son gouvernement, comme devait le lui reprocher précisément M. Segni, son collègue italien, visait en fait l'application ou au moins la révision des accords Gruber-De Gasperi.

Or ni l'Assemblée générale ni la commission n'ont voulu sortir du cadre tracé par ces accords. Dans ces conditions les députés, unanimes, ont jugé que la meilleure solution était "d'inviter les parties à reprendre leurs négociations sur l'exécution de cet accord".

Au fond les Nations Unies, dont l'ordre du jour est surchargé de problèmes évidemment beaucoup plus importants pour la paix du monde, n'ont montré aucun empressement à saisir d'une querelle d'intérêt local, dont la solution est déjà au surplus contenue en principe dans les accords de 1946 sur la protection des caractères ethniques de la minorité germanophone.

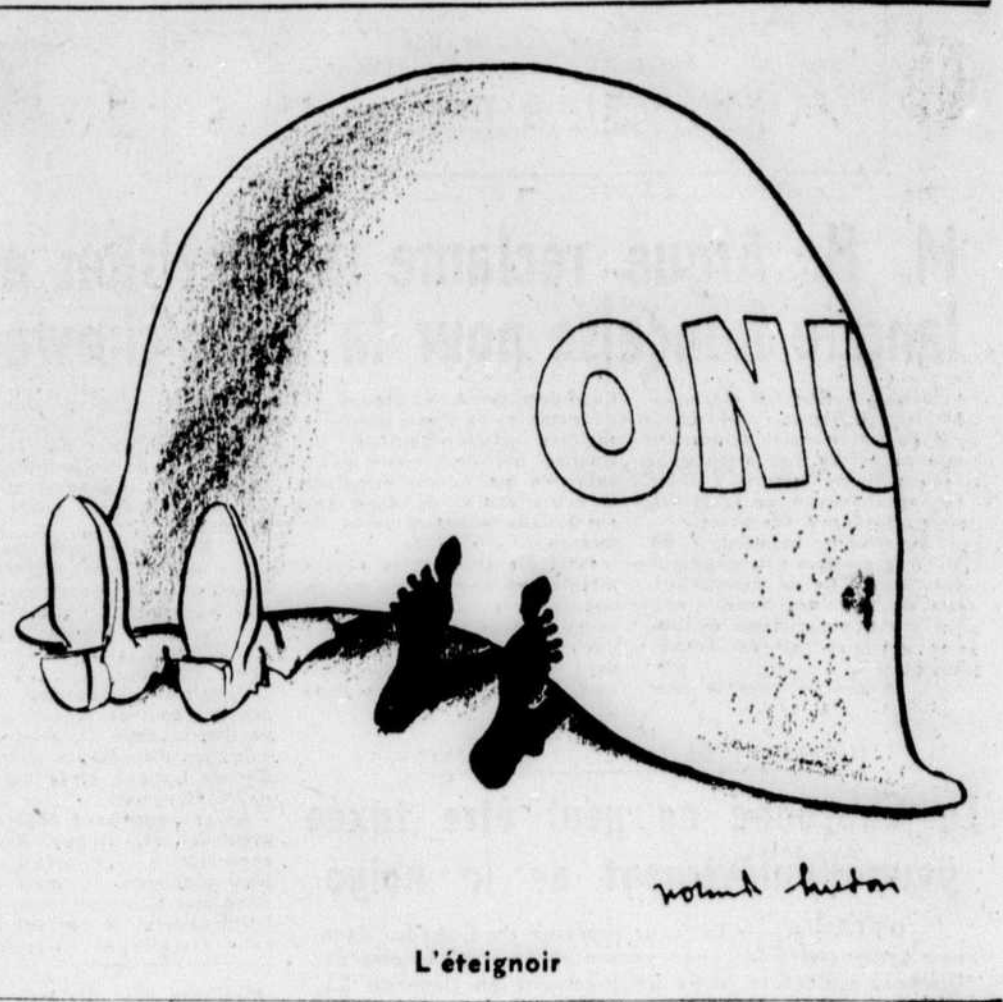
Nouvelles négociations M. Kreisky l'a bien senti, et c'est la raison pour laquelle il avait renoncé il y a quelques jours à présenter un projet de résolution réclamant l'autonomie de la région de Bolzano et l'avait remplacé par un second, plus conciliant. Il invitait l'Italie à reprendre les

Ve Congrès thomiste international: il a prononcé à cette occasion une allocution dont le texte vient de paraître dans la Documentation catholique du 16 octobre; il y recommandait une diffusion plus grande des oeuvres du Docteur angélique et il précisait: "Nous souhaitons aussi vivement que l'on approfondisse toujours davantage la richesse de ce véritable trésor que sont les enseignements de saint Thomas, pour le plus grand profit de la chrétienté, et que, pour cela, ses écrits soient diffusés le plus largement possible en langue vulgaire, dans une présentation et dans une langue pleinement au goût et à l'esprit de notre époque".

La "Synthèse de la théologie", qui en est chez nous à sa deuxième édition, répond à ce vœu de Saint-Père. Sous une forme fort accessible cet ouvrage place à la disposition des laïcs l'essentiel de la doctrine catholique dans une présentation conforme aux exigences culturelles de notre temps.

Directive de Jean XXIII

Le 16 septembre dernier, le souverain pontife recevait en audience les participants au



Lettre au "Devoir"

A propos de l'université Sainte-Marie

Monsieur le directeur,

Les Jésuites se proposent de fonder une université, l'Université Sainte-Marie. Cela pose bien des problèmes, intéressants et même passionnants, et il est bon que l'opinion se passionne. Encore faut-il que la passion n'exile pas la raison et n'obscurcisse pas la pensée. Car ce qu'on a entendu et lu jusqu'à présent au sujet de cette malheureuse université donne l'impression d'une mêlée confuse, sous un ciel circulaire, où l'on ne distingue plus très bien adversaires et compagnons d'armes. On est assourdi par un cri général, un crescendo public, un chorus universel de haine et de prescription!

Ainsi, certains affirment que la création de l'Université Sainte-Marie menacerait nos structures d'enseignement et sonnerait le glas de l'esprit latin et cartésien qui nous est cher. Mais si les Jésuites couronnaient leur cours classique par des facultés universitaires qui en seraient le prolongement normal, la méthode et la logique n'y perdrait rien... Autrement dit, le trivium (grammaire, rhétorique, logique) et le quadrivium (ar算, arithmétique, géométrie, musique) déboucheraient sur les facultés d'enseignement supérieur, ce qui permettrait aux étudiants de progresser sans discontinuer, suivant l'évolution naturelle de l'esprit humain... Croit-on que les Jésuites aient le dessein de désarticuler les 8 années de cours secondaires classiques et de confier les belles-lettres et la rhétorique à leurs nouvelles facultés universitaires? Il ne suffit pas de le croire, ni de le craindre; il faudrait le prouver. Oui, c'est vrai, certaines universités de chez nous risquent de se transformer en collèges universitaires. Des septentrionnels du cours classique en deux groupes, de 3 et 4 années (Laval) ou de 4 et 4 années (Montréal), offrant ainsi un enseignement universitaire à des jeunes de 16 ou de 17 ans... Et c'est justement l'Université de Montréal qui se montre aujourd'hui le plus hostile à l'idée d'une nouvelle université sur laquelle nous n'avons pas encore les précisions voulues. Les maîtres signent le "manifeste des 172", les étudiants crient haro sur les Jésuites, ces péles, ces galeux d'où viendrait tout le mal — et 102 intellectuels et chercheurs viennent grossir leurs rangs agités, en publiant à grand fracas une déclaration publique.

Fonçant tête basse dans l'arène, Me Faribault veut bien, lui, que les Jésuites aient leur université, à condition qu'ils se contentent de facultés de théologie et de philosophie. On leur permettrait donc d'enseigner "les trois opérations de l'esprit: bien concevoir par le moyen des universaux, bien juger par le moyen des catégories, bien tirer une conclusion par le moyen des figures: Barbara, Celarent, Darii, Ferio, Baralipton...". Seriez-vous un dévot de la spécialisation, Me Faribault? Mais en biologie comme dans la vie sociale, la spécialisation ou l'arbitraire mène souvent à des impasses; pour que la vie et l'esprit progressent, il faut sauvegarder ce qui est indéfiniment, total, plastique. De tous les mammifères, seul l'homme a gardé la main primitive à cinq doigts, différenciée chez les autres espèces pour servir des fonctions bien définies et fixées une fois pour toutes. Aux origines, le progrès a pu se faire par la différenciation, mais dans une société déjà superspécialisée comme la nôtre, il faut qu'il y ait des hommes, des guides qui jouissent d'une culture aussi générale que possible. Ou bien, maître, fondez-vous la Société de Jésus et l'Ordre de l'Adoration perpétuelle? Les Jésuites cependant se sont toujours intéressés à autre chose qu'aux hymnes

célestes, comme d'ailleurs tous les ordres enseignants. Même quand les grandes universités de Paris, de Toulouse, de Montpellier, d'Orléans étaient placées sous l'autorité ecclésiastique, on y apprenait "les 7 sciences libérales, les décrets, les lois et la physique". Soutane, ou complet, peu importe en somme. Ce qui importe c'est la qualité de l'enseignement.

M. Provost, qui veille aux destinées des travailleurs du Québec, craint qu'il faille recruter les cadres de la nouvelle université "à l'étranger" et que des professeurs d'Europe ne menacent "les disciplines qui relèvent de notre culture propre". Ainsi, médecine, physique, chimie, biologie, mathématiques, littérature, études au sein de notre "culture propre", analyseraient des phénomènes différents, suivraient des lois autres et exigeraient des méthodes inédites? Tout le complexe scientifique, littéraire et artistique de la culture grecolatino-française des professeurs "étrangers" serait irréductible pour notre culture autochtone? Non, vraiment, "c'est ici qu'il faut rire", comme l'écrivait en marge de leurs manuscrits les auteurs comiques d'autrefois!

M. André Laurendeau est tout à fait contre l'université Sainte-Marie, pour diverses raisons, dont la plus importante sans doute est qu'il faut au Canada français des établissements d'enseignement laïque qui aideraient notre peuple à trouver enfin son vrai visage, son visage "adulte", comme disent les 102 intellectuels qui viennent de lancer leur manifeste de protestation. Oui, nous y consentons, il est grand temps que le Canada français se dégage de ce qui le ligote et le trouble la force et la constance de se réaliser. Il n'est point de dessein plus noble. Toutefois il faut bien formuler ici deux réserves. D'abord, c'est que M. Laurendeau, comme les 102, comme d'autres esprits généreux et impatient, appelle une libération qui est déjà en train de s'accomplir, en vertu d'une évolution normale et en tout point excellente. Nos structures scolaires ou plutôt universitaires sont un peu parvenues en voie de légalisation. LE DEVOIR du 25 octobre a publié une lettre de Mme Francoise Lavigne qui mérite de retenir l'attention. Mme Lavigne écrit: "Il me semble que l'Université laïque existe déjà; c'est l'Université de Montréal. N'est-elle pas administrée par des gouverneurs en majorité laïques? La majorité de ses doyens ne sont-ils pas des laïques? Et sauf erreur, rien dans sa charte n'interdit à un laïque d'accéder au poste de recteur. Je ne crois pas que le fait de tenir une charte de Rome empêche l'Université de Montréal d'être laïque: cela en fait simplement une université laïque catholique..."

Quant à notre deuxième réserve, la voici: le combat de libération qui permettra à notre nation de se découvrir, de se faire, ce n'est peut-être pas uniquement ni principalement contre le clergé qu'il doit se mener, car nous le répétons, l'évolution fait son œuvre dans ce domaine. Pour sortir de notre tutelle, nous devons lutter activement et avec clarté contre une influence réellement pernicieuse et qui risque de devenir mortelle: celle de l'américanisation. C'est l'influence d'exercer partout, et surtout dans notre enseignement universitaire. C'est la question, à notre avis, le cœur du problème, et c'est à cela qu'il nous faut réfléchir!

... Depuis février dernier, l'ACTION NATIONALE, que dirige M. F. A. Angers, publie une enquête cruciale, intitulée "Nos universités sont-elles françaises?". De cette enquête, il faudrait tout lire.

En voici quelques lignes, choisies au hasard:

... Dans nos universités, et selon les facultés, il n'y a que de 11 à 43 pour cent de manuels français... Si l'université nationale n'est pas française par le livre, comment le serait-elle par la pensée? Et si elle ne l'est ni par

le livre, ni par la pensée, le serait-elle par la langue? ... La pensée, les méthodes, et la langue écrite se placent dans le secteur anglo-américain et la langue parlée du côté français.

... Dans nos universités, pensée, substance, méthodes et style des cours font l'objet d'emprunts massifs à un monde non français... Trop de professeurs se contentent du rôle de truchement entre la culture américaine et les étudiants autochtones. Peu à peu, l'enseignement, les livres et un engouement sans bornes pour tout ce qui est américain, conditionnent les étudiants. Le drame de nos universités, c'est de vouloir penser américain et parler français...

... La pédagogie américaine est axée sur l'adaptation sociale et sur l'acquisition de connaissances par des procédés aussi peu intellectuels que possible... Notre mode d'éducation actuel ne correspond ni à notre idéal intellectuel, ni à nos croyances religieuses, ni à notre qualité de francophones...

Voilà le problème-clé, celui dont dépendent tous les autres, la pierre angulaire de tout l'édifice. Langue, pensée, méthodes, tout se tient, tout est lié. Que dans notre enseignement supérieur les manuels soient en majorité anglais, c'est un phénomène terrible, car, on l'a dit, une langue (et partant une culture) c'est une philosophie. Comme l'a indiqué par exemple Whorf, linguiste et anthropologue éminent, les structures syntaxiques des différents idiomes exercent des "influences de pensée", microcosmes grâce auxquels les hommes comprennent, analysent, catégorisent l'univers. Non seulement les langues expriment ces conceptions du monde variées, mais encore elles les conditionnent. Vinay et Darbelet signalent que la français porte à isoler les éléments distincts de tout complexe donné, grâce à sa syntaxe, à sa grammaire, et au raisonnement objectif qu'elles impliquent. De son côté, l'anglais nous donne des choses et des idées, une image synthétique et globale. Si nous songons qu'il existe entre les deux langues d'autres divergences essentielles, nous comprendrions sans peine qu'un contact trop étroit et trop éloigné entre elles dans nos facultés, entraîne une pensée mélangée, et que le "mimétisme culturel" dont parle l'ACTION NATIONALE, exerce d'insidieux ravages dans l'enceinte d'établissements qui se croient encore français.

La langue anglo-américaine, les doctrines importées des États-Unis, ont introduit chez nous le pragmatisme, l'empirisme, un comportement démodé chez nos voisins, une laïcité du social, une phobie de l'intellectualisation qui sapent notre culture nationale. Car nous avons, bien entendu, une culture à nous, mais très éloignée de la culture tribale que semble distinguer M. Provost. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue française et avec certaines nations du vieux monde. Cette "iconographie" collective, ce style de vie et de pensée grecolatino-français, nous situent dans la grande zone de culture francophone, et font de nous les héritiers d'une culture qui, peut-être, mais incontestablement, est et sera plus tard que celle de l'Amérique. Nous la partageons avec tous les pays de langue

Désormais, trois envolées à réaction par semaine de Sabena, Montréal-Europe

Les lignes aériennes Sabena, de Belgique, ont inauguré hier leur service par avion à réaction, de Montréal à l'Europe; il y aura désormais trois envolées "intercontinentales" d'avions à réaction de Sabena, chaque semaine, de Montréal, à Bruxelles.

De la capitale de la Belgique, le voyageur effectue la liaison aérienne avec 100 villes de 40 pays d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient, a expliqué M. Ralph Mayer, gérant régional de Sabena à Montréal.

Sabena offre des services de première classe, de classe économique et des tarifs d'excursion de 17 jours. Cette ligne aérienne est au nombre des huit plus importantes au monde; elle est la cinquième par ordre d'ancienneté.

Sabena est le sigle de la Société anonyme belge d'exploitation aérienne. Le réseau de cette ligne aérienne est de 97,650 milles; elle possède 114 avions, dont cinq Airbus Boeing à réaction et huit hélicoptères Sikorsky.

La ligne aérienne Sabena se propose de faire l'acquisition de six avions à réaction "Caravelle continentale", de fabrication française. Ils seront livrés au cours de 1961.

Parmi les dates mémorables du service de Sabena, soulignons que le six avril était inauguré le seul vol par même avion Montréal-Moscou, en Boeing intercontinental, d'une durée de vol de neuf heures. Le 1er avril 1960, Sabena inaugurait le service par avion à réaction entre Montréal et l'Europe. C'était encore Sabena qui, le 1er avril 1958, inaugurait le service Montréal-Europe par DC-78, sans escale.

M. RALPH MAYER, gérant à Montréal de la Sabena.

Depuis le trois mars 1957, Sabena offre un service par hélicoptère entre Bruxelles et Paris; le réseau par hélicoptère de Sabena couvre maintenant 810 milles; il dessert 11 villes, en rayonnant de Bruxelles.

Le premier réseau de Sabena couvrait 380 milles, entre Leopoldville et N'Gombe, en juillet 1948, sans escale.

(Suite à la page 7)

CARRIÈRES ATTRAYANTES AU SERVICE PUBLIC FEDERAL POUR LES GRADUÉS UNIVERSITAIRES

ON DEMANDE DES

- | | |
|---|--------------------------------------|
| AGENTS DE FINANCE | AGENTS JUNIORS D'ADMINISTRATION |
| AGENTS DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL | APPRÉCIATEURS FÉDÉRAUX DES DOUANES |
| AGENTS DU COMMERCE | ARCHIVISTES |
| AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR | CHARGES D'ENQUÊTE SUR LES COALITIONS |
| AFFAIRES EXTÉRIEURES CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION | COMMIS 4 |
| | ECONOMISTES ET STATISTICIENS |

Il s'agit d'un travail intéressant, qui ouvre la voie à de l'avancement et qui comporte de généreux avantages supplémentaires.

TRAITEMENTS INITIAUX

\$4,050 dans le cas des commis 4 et \$4,560 dans tous les autres cas.

Vu que ces affectations comportent un stage de formation, les candidats doivent avoir moins de 31 ans le 30 juin 1961. Les étudiants qui en sont à leur dernière année d'étude peuvent s'inscrire, mais leur nomination dépendra de l'obtention du grade. Les gradués de toutes les facultés peuvent s'inscrire.

L'EXAMEN ECRIT AURA LIEU LE SAMEDI 19 NOVEMBRE

Les précisions (y compris les endroits où se tiendront les examens) aussi bien que des formulaires de demande s'obtiennent aux bureaux de poste et au Service national de placement dans les grands centres, de même qu'aux divers bureaux de la Commission du service civil.

Ceux qui désirent des dépliant explicatifs sont priés d'écrire dès maintenant à la Commission du service civil, à Ottawa, d'indiquer les sphères d'emploi qui les intéressent et de rappeler le numéro de concours 61-2650.

EMPLOIS DISPONIBLES

AU SERVICE CIVIL DU CANADA

- ARCHITECTES EN RESIDENCE (devant surveiller la construction d'édifices), Transports, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver, \$8,110 - \$8,700, Concours 60-1064.
- GEOPHYSICIEN DE RECHERCHE (devant faire de sa propre initiative des études théoriques et diriger des études expérimentales sur des problèmes qui traitent à la pollution des radiations électromagnétiques à travers la croûte terrestre), Division de la géophysique, Mines et Relevés techniques, Ottawa, \$5,540 - \$7,860, Concours 60-1520.
- EXPERT EN PHYSIQUE MATHÉMATIQUE (traitement des données), Direction de la météorologie, Transports, Montréal (P.Q.), \$6,540 - \$7,860, Concours 60-1651.
- CONSERVATEUR DE MUSÉE — RECHERCHE ARTISTIQUE (avec grade universitaire en histoire de l'art et avec formation postuniversitaire dans ce domaine), Galerie nationale du Canada, Ottawa, \$7,110, Concours 60-843.
- CHIMISTE DE RECHERCHE — CHIMIE PHYSIQUE DU BOIS (avec grade universitaire en chimie physique, à l'échelon de la maîtrise ou du doctorat, et une expérience expérimentale ou grade à l'échelon du baccalauréat, obtenu à la suite d'un cours de spécialisation en chimie physique et bon nombre d'années d'expérience pertinente), Nord Canada et Ressources nationales, Ottawa, jusqu'à \$7,110, Concours 60-1514.
- MÉTÉOROLOGISTE (avec grade universitaire portant spécialisation en météorologie et en physique, avec expérience acquise dans un hôpital en ce qui concerne l'achat d'aliments, l'outillage, le contrôle du prix, etc.), Santé nationale et Bien-être social, Ottawa, \$5,540 - \$6,540, Concours 60-845.
- BIBLIOTHÉCAIRES (avec baccalauréat en bibliothéconomie et environ quatre années d'expérience acquise après l'obtention du grade), Agriculture, Summerland (C.B.), et Mines et Relevés techniques, Ottawa, \$5,100 - \$6,420, Concours 60-858.
- ZOOLOGUE — FORMATIONS GÉOLOGIQUES SOUS-JACENTES (avec grade universitaire obtenu à la suite d'un cours de spécialisation en géologie, l'expérience en cartographie et en administration serait à l'avantage du candidat), Mines et Relevés techniques, Calgary (Alberta), jusqu'à \$5,860, Concours 60-1521.
- ECONOMISTE MÉNAGÈRE (avec baccalauréat en sciences domestiques et environ cinq années d'expérience, ou maîtrise et trois années d'expérience pertinente), Agriculture, Ottawa, \$5,100 - \$6,540, Concours 60-844.
- ECONOMISTE MÉNAGÈRE BILINGUE (devant projeter et élaborer des travaux devant faire partie du programme d'information de langue française), Agriculture, Ottawa, \$5,100 - \$6,540, Concours 60-842.
- CHARGES D'ASSISTANCE SOCIALE (avec une année de formation postuniversitaire reçue dans une école reconnue d'assistance sociale ou une année de formation postuniversitaire en assistance sociale et, dans chaque cas, avec un certain nombre d'années d'expérience pertinente), Service des traitements et Services de bien-être aux anciens combattants, Affaires des anciens combattants, divers centres, \$5,100 - \$5,860 et \$5,700 - \$6,420, Circulaire d'information 60-825A.
- BIBLIOTHÉCAIRES (avec baccalauréat en bibliothéconomie et environ deux années d'expérience dans une bibliothèque, ministère de l'État, divers centres au Canada, \$5,100 - \$5,860, Concours 60-827.
- DEUX HYGIENISTES ALIMENTAIRES (avec grade universitaire portant spécialisation en alimentation et en hygiène alimentaire, l'une avec une année de formation postuniversitaire en hygiène publique ou alimentaire, l'autre avec une année de formation postuniversitaire en diététique des hôpitaux), Santé nationale et Bien-être social, Ottawa, \$5,100 - \$5,860, Concours 60-840.
- ACTUARIES (avec grade universitaire portant spécialisation en mathématiques, des points additionnels étant accordés aux candidats qui ont subi avec succès la Partie 2 ou un niveau plus élevé de l'examen d'admission à la Société des Actuaraires qui possèdent de l'expérience en travaux actuariels accomplis dans une société d'assurance-vie), Département des assurances, Ottawa, Les diplômés de 1961 peuvent s'inscrire, \$5,540 - \$5,860, Concours 61-600. Pour obtenir des formulaires de demande de même que les circulaires d'information relatives aux concours susdits, prière d'écrire à la Commission du service civil, à Ottawa, et de rappeler dans chaque cas le numéro de concours pertinent, indiqué ci-dessus.

SCIENCE ET TECHNIQUE

Au récent congrès de l'ACFAS, études sur l'origine du cancer

Le congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences a réuni à Québec, la semaine dernière, quelque huit cents savants, professeurs et chercheurs de 43 associations scientifiques de langue française, au Canada. Un congrès d'un tel caractère, où 306 communications ont été présentées dans 27 sections qui représentent autant de disciplines du savoir, mérite un écho prolongé. Comme la facture quotidienne du journal ne permet de communiquer que l'essentiel, nous nous proposons au cours des prochains jours de résumer le travail des diverses sections.

Changements chimiques et cancer

L'influence d'agents cancérogènes sur le développement de la leucémie ou du cancer du sang, de même que l'utilisation d'enzymes, substances qui auraient la propriété de retarder l'évolution du cancer ont fait l'objet de communications dans la section de biologie expérimentale, sous-section trois.

Les travaux présentés ont été rédigés par des chercheurs de l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'université de Montréal, de l'Institut du cancer de Montréal et du département de biochimie de l'université Laval.

En laboratoire, les biologistes emploient des agents chimiques, physiques ou biologiques qui produisent le cancer de la peau, du foie, du poulmon ou de tout autre organe, chez les rats blancs qui sont les sujets d'expérience.

Quel que soit l'agent extérieur, un changement chimique serait responsable de la croissance des tissus cancéreux que l'on s'efforce d'analyser avec beaucoup de soin, afin d'isoler le composé chimique qui provoque l'activité maligne. C'est dans cette voie que travaillent les chercheurs de l'Institut du cancer de Montréal, dirigé par MM. les Drs Louis-Charles Simard et Antonio Cantero.

Un membre de cette équipe, M. Claude Watters, des laboratoires de recherche à l'hôpital Notre-Dame, a démontré que des protéines, par exemple l'albumine du sérum de sang de boeuf, sont modifiées dans leur structure par simple mélange, dans une éprouvette, avec des agents cancérogènes, tels que les colorants diazoiques, connus sous l'étiquette de DAB.

Par des observations au polarimètre, M. Watters a constaté les changements de structure de la protéine soumise à l'effet de certains colorants; d'autres colorants n'ont cependant aucun effet sur la cellule de l'albumine. Quand cette cellule est affectée, les propriétés biologiques des enzymes de la cellule vivante sont modifiées, ce qui entraîne le déséquilibre cellulaire que l'on appelle le cancer.

De nouvelles méthodes d'analyse qui permettent d'étudier le comportement de certains enzymes dans les tissus ont été expliquées par M. Roger Daoust, biologiste des mêmes laboratoires.

M. Daoust a lui-même mis au point la plupart de ces méthodes nouvelles. Les enzymes sont des protéines qui contrôlent les réactions chimiques des tissus; elles jouent un rôle de première importance. Ces études

(Suite à la page 7)



CITÉ DE MONTREAL MODIFICATION DU PLAN GENERAL DE LA CITE

PAR L'ETABLISSEMENT sur le dit plan de lignes homologues, pour une période de cinq ans, aux fins de réserver certains terrains requis pour l'ouverture d'une rue à l'est de la rue Jansin et au sud du boulevard Gouin, telles lignes étant indiquées en couleur rouge et marquées des lettres ABCDEFGHIJKL-MNOPQR, sur le plan no R-118 Carrièreville, préparé par le Service des travaux publics et certifié par le directeur de ce service le 19 septembre 1960.

Avant été par la présente donné que le 21ème jour de décembre 1960, dix heures et trente du matin, une requête sera présentée à la Cour Supérieure, division de pratique, chambre no 31, au Palais de Justice, à Montréal, demandant la permission de modifier le plan général de la cité par l'établissement des lignes homologues ci-dessus mentionnées, le tout conformément au plan no R-118 Carrièreville, préparé par le Service des travaux publics de la cité et signé le 19 septembre 1960 par le directeur dudit service, M. Lucien L'Allier, lequel plan peut maintenant être examiné à l'Hôtel de Ville, et dont copie certifiée sera produite sur présentation de ladite requête.

McDONALD & MERRITT
Procureurs de la cité de Montréal
Hôtel de Ville, 3 novembre 1960

Cité de Montréal PROCLAMATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, après la clôture de l'élection qui a eu lieu le 24 octobre 1960 pour la charge de conseiller "B" dans le district no 3 et après le décompte devant un juge, j'ai constaté que M. ANASTAS COHEN, Robert Cohen, et David Robinson ont obtenu la majorité des voix et je les proclame en conséquence élus à la charge de conseillers "B" dans ledit district.

Le président de l'élection,
GABRIEL MORIN

Hôtel de Ville,
Montréal, le 3 novembre 1960.

Cité de Montréal AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que la Cité de Montréal s'adressera à la Législature, au cours de la prochaine session, pour lui demander l'autorisation de présenter un Bill ayant pour objet de modifier les dispositions de sa charte relatives aux matières suivantes:

Dispositions déclaratoires et interprétatives concernant la refonte de la charte de la Cité de Montréal; disposition déclaratoire quant à la radiation des lignes marquant les limites des immeubles appartenant à la Cité; disposition relative à la disposition de l'ordre du jour et à l'expédition de l'avis de convocation des assemblées du conseil municipal; disposition relative à la nomination des membres d'une commission de réévaluation ou d'un fonds de pension établis par la Cité; disposition relative à l'obligation d'un conseiller municipal de voter; sur une question mise aux voix durant une assemblée du conseil à laquelle il est présent; modification de l'heure d'ouverture des bureaux de scrutin; disposition relative à la conservation des exhibits par le greffier de la Cité; disposition relative à la nomination, pourvu de la Cité relativement aux coupes, poteaux ou constructions dans les rues et ruelles de la Cité et modification des pouvoirs de la Commission des services publics; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à la fourniture de l'eau à certaines institutions; disposition à l'effet de préciser la date à compter de laquelle doit être appliquée la communication de l'avis de vote dans le cas de certaines maisons d'habitation; disposition à l'effet de déterminer la période pour laquelle un bâtiment nouveau ou amélioré peut être coté; disposition relative à

Une élection...

(Suite de la première page)

donnait une confiance encore inébranlable.

C'est hier que la police provinciale a envoyé dans la ville quelques autos, augmentées plus tard à cinq ou six. On se surprenait à souhaiter leur présence auprès des autos des fiers-à-bras et même des autos de la police municipale.

Des l'ouverture des polls, les candidats commencent pour la Ligue municipale d'Anjou. A plusieurs endroits, on refusait l'entrée des représentants de ses candidats, sous prétexte que les procureurs n'avaient pas été préparés sur la papeterie officielle de l'hôtel de ville. La loi ne prévoit pas une telle exigence.

Certains représentants furent laissés dehors une demi-heure, et même une heure, si bien que les représentants du maire Crépeau se trouvaient seuls dans le poll. Il arriva qu'un homme vint voter au poll numéro 4 à la place d'une candidate, M. Paquodores, en l'absence des représentants de celle-ci.

Finalement, en insistant et en faisant appel au président d'élection, la Ligue réussit à faire placer tous ses représentants dans les polls.

Un candidat à l'échevinage pour sa part plus de peine. Il tenta à cinq reprises, mais en vain, de pénétrer dans un des polls. Ce n'est qu'au sixième essai, quand on vint en nombre, que l'on finit par admettre le candidat à l'intérieur, pour qu'il puisse voir si tout marchait normalement.

Une femme se fâche

Dans le poll numéro 2, un incident valut à cette journée bien calme sa seule arrestation.

Mlle Madeleine Rioux, sœur du président de la Ligue municipale, était représentante pour ce groupe dans le poll. Un homme vint voter. Son nom et son adresse étaient sur la liste. Mais les autres représentants s'objectèrent parce que leur liste ne portait pas la même adresse. Comme Mlle Rioux avait quand même obtenu sa liste de l'hôtel de ville, elle insista pour qu'on la laisse voter l'homme. D'y fit. Devant ses protestations, le sous-officier rapporteur ordonna qu'elle quitte les lieux. Elle refusa.

Et quand on voulut la sortir, elle se fâcha et lança un cendrier dans une vitre, qui vola en éclats. Résultat: deux accusations. Le premier d'acte de violence, le second de désordre en faisant allusion que les listes des représentants et les listes du greffier n'étaient pas les mêmes; la deuxième, dommages à la propriété.

L'incident se produisit à 10 heures. Peu avant deux heures, Mlle Rioux était libérée, sans nom, par le juge municipal Roger Craig, avec la promesse qu'elle ne mettrait pas les pieds dans un poll de la journée.

Poll fermé

Vers deux heures de l'après-midi, cinq hommes entrèrent dans le poll numéro 2, au 7791 rue Levesque, et ordonnèrent à tout le monde de se lever et de se tenir le long du mur, ils bourrèrent la boîte à scrutin de faux bulletins. Puis ils disparurent.

Le policier spécial qui gardait la porte depuis le matin, et qui avait jusqu'à l'obligé les électeurs à n'entrer qu'un à un dans le poll, les autres attendant dehors, a déclaré qu'il avait bien remarqué plus de "marchement", que d'habitude, mais qu'il n'avait pu voir ni la couleur, ni la marque de fabrication, encore moins le numéro d'immatriculation de l'automobile. Ville d'Anjou a engagé vingt constables spéciaux, engagés pour la journée de l'élection, en plus des 23 policiers réguliers.

Le chef de police, M. Toni Di-Groce, a déclaré hier aux journalistes que tout le service d'ordre était sur pied et travaillait à mater les fauteurs de trouble. Il a ajouté qu'il était très heureux de la collaboration d'un "service civil", pendant du service militaire en vertu duquel les jeunes Américains travaillent pendant trois ans dans un pays sous-développé au lieu de faire le service militaire obligatoire dans l'armée américaine.

Kennedy a donné l'avertissement que "l'ennemi progressif par des méthodes autres que la force" et que les Etats-Unis doivent conséquemment avoir à l'étranger des représentants plus nombreux, mieux préparés et mieux formés, notamment dans les jeunes Etats indépendants qui ont terriblement besoin d'aide.

C'est alors qu'il a suggéré que les E.-U. prennent l'initiative révolutionnaire de créer des "brigades de paix" envoyées aux jeunes gens des deux sexes ou l'admission serait commandée par des critères rigoureux de moralité, de culture, de caractère, de connaissance des langues étrangères et de sens du service social. "Il ne s'agit pas de cesser de former une partie de nos jeunes par le service militaire, qui reste classiquement nécessaire, mais d'en recruter d'autres à être de véritables ambassadeurs de paix", a précisé Kennedy.

Ilions cervicaux, tant à l'état frais que congelé.

Des chercheurs de Laval, MM. Antonin Rochette et Didier Dufour, M. Dinh Bao Linh, Mlle Rita Vallée, MM. Louis Berlioz et Fernand Martel ont communiqué les effets de diverses substances chimiothérapeutiques sur certains aspects du métabolisme de rats atteints de tumeurs malignes.

Pas d'enquête immédiate...

(Suite de la première page)

Le rapport conclut en disant qu'il ne faut pas exiger des candidats à l'étude et à la pratique d'un métier ou d'une profession, plus de culture générale que n'en requièrent les études professionnelles, ni plus d'études professionnelles que n'en requiert l'exercice du métier ou de la profession.

Nos interlocuteurs sont d'avis qu'une étude de tout le problème de l'enseignement professionnel est nécessaire mais que cette étude devra comprendre la philosophie, la programmation, la pédagogie qui doivent l'animer.

Comme il était à prévoir, Radio-Moscou et l'agence ont dénoncé le nouvel accord en disant notamment qu'il accablait les risques de conflit Est-Ouest et que cette nouvelle base de sous-marins nucléaires américains sera la cible naturelle d'une attaque de représailles si elle est utilisée par les Etats-Unis pour déclencher des agressions contre les pays du camp socialiste.

Une formule...

(Suite de la première page)

autres délégations ont tout simplement présenté, à la conférence, une nomenclature des clauses de la constitution, groupées selon leurs propres critères. Nous nous sommes abstenus de le faire.

"Nous avons préféré, continue le ministre, aborder les problèmes de fond et, oralement, exposer nos vues sur la méthode d'amender la constitution lorsque telle ou telle clause est jugée déficiente. Le gouvernement de Québec pense qu'à ce stade des procédures, au lieu d'un document rigide et sans nuances, il valait mieux répondre aux questions des autres délégations et expliciter les positions de la province. En fait, grâce à cet échange de vues, nous avons accompli énormément de progrès et à l'ajournement de la conférence de deux jours, nous espérons avoir quelque chose de substantiel à annoncer."

Des sujets abordés, rien n'a cependant transpiré, les participants observant à leur propre discrétion remarquable dans les circonstances.

On sait que la conférence est présidée par M. David Fulton, ministre de la Justice. Les autres délégués du gouvernement fédéral sont M. Noël Dorion, secrétaire d'Etat, et M. William Brown, solliciteur général. Les experts du pouvoir central sont M. E.A. Driedger, sous-ministre de la Justice, et MM. H. C. Lof et Claude Runau, du même ministère.

La délégation québécoise est composée de M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la jeunesse, de M. Louis-Philippe Pigeon, conseiller juridique, de M. Jean Beetz, conseiller spécial, et de M. René Montpetit, officier de relations publiques.

Les procureurs généraux de toutes les provinces sont présents.

Le fait que la conférence ait abordé, dès hier matin, l'item numéro 2 de l'ordre du jour, signifie évidemment que le gouvernement fédéral, appuyé du Québec, n'a pas réussi à convaincre les autres gouvernements de procéder immédiatement à la domiciliation de la constitution avant même d'avoir trouvé une ou des méthodes d'amender la loi organique du pays.

On sait qu'à la rencontre des 6 et 7 octobre, M. David Fulton, ministre de la justice, avait précisé cette formule et que M. Paul Gérin-Lajoie l'avait appuyé à fond. Les autres provinces avaient alors formulé des réserves, plusieurs semblaient craindre que les autorités politiques, gardiennes de la constitution, ne fussent paralysées, même dans le cas de modifications de peu d'importance, par une impasse toujours possible sur la formule d'amendement.

Le Canada se serait vu alors dans la pénible obligation de recourir à Londres en lui demandant de rescinder sa demande de domiciliation de la constitution.

Ilke...

(Suite de la première page)

ment pas des échecs mineurs et provisoires pour des désastres majeurs.

Il nous faut des hommes d'une force morale inattaquable d'une foi inébranlable. C'est pourquoi j'appuie avec une telle conviction les candidatures de MM. Nixon et Lodge... Voilà des hommes qui n'ont pas pris leurs connaissances et leur formation uniquement dans les livres; ils les ont acquises en affrontant jour après jour les problèmes les plus complexes et les plus menaçants de notre monde en transformation incessante."

Kennedy: service civil pour la paix

Pour sa part, le candidat démocrate, M. John Kennedy, parlant hier soir à San Francisco a fait une suggestion révolutionnaire en proposant la création d'un "service civil", pendant du service militaire en vertu duquel les jeunes Américains travaillent pendant trois ans dans un pays sous-développé au lieu de faire le service militaire obligatoire dans l'armée américaine.

Kennedy a donné l'avertissement que "l'ennemi progressif par des méthodes autres que la force" et que les Etats-Unis doivent conséquemment avoir à l'étranger des représentants plus nombreux, mieux préparés et mieux formés, notamment dans les jeunes Etats indépendants qui ont terriblement besoin d'aide.

C'est alors qu'il a suggéré que les E.-U. prennent l'initiative révolutionnaire de créer des "brigades de paix" envoyées aux jeunes gens des deux sexes ou l'admission serait commandée par des critères rigoureux de moralité, de culture, de caractère, de connaissance des langues étrangères et de sens du service social. "Il ne s'agit pas de cesser de former une partie de nos jeunes par le service militaire, qui reste classiquement nécessaire, mais d'en recruter d'autres à être de véritables ambassadeurs de paix", a précisé Kennedy.

Ilions cervicaux, tant à l'état frais que congelé.

Des chercheurs de Laval, MM. Antonin Rochette et Didier Dufour, M. Dinh Bao Linh, Mlle Rita Vallée, MM. Louis Berlioz et Fernand Martel ont communiqué les effets de diverses substances chimiothérapeutiques sur certains aspects du métabolisme de rats atteints de tumeurs malignes.

Pas d'enquête immédiate...

(Suite de la première page)

Le rapport conclut en disant qu'il ne faut pas exiger des candidats à l'étude et à la pratique d'un métier ou d'une profession, plus de culture générale que n'en requièrent les études professionnelles, ni plus d'études professionnelles que n'en requiert l'exercice du métier ou de la profession.

Nos interlocuteurs sont d'avis qu'une étude de tout le problème de l'enseignement professionnel est nécessaire mais que cette étude devra comprendre la philosophie, la programmation, la pédagogie qui doivent l'animer.

Comme il était à prévoir, Radio-Moscou et l'agence ont dénoncé le nouvel accord en disant notamment qu'il accablait les risques de conflit Est-Ouest et que cette nouvelle base de sous-marins nucléaires américains sera la cible naturelle d'une attaque de représailles si elle est utilisée par les Etats-Unis pour déclencher des agressions contre les pays du camp socialiste.

Le fléchissement dans la construction à Montréal continue

La division des permis du service d'urbanisme a émis 479 permis de construction et de réparations d'une valeur de \$23.897.345 au cours du mois d'octobre.

Durant le même mois l'an dernier 500 permis d'une valeur de \$29.195.840 ont été émis.

Pour les dix premiers mois de l'année le nombre de permis émis s'élève à 4.802 pour une valeur de \$122.247.175 comparativement à 5.569 permis s'élevant à \$190.375.257 pour la période correspondante l'an dernier.

Pour cette période des 10 premiers mois, la valeur des permis émis cette année est de 35 pour cent de moins que celle des permis émis l'an dernier.

Des 479 permis émis en octobre 544 étaient pour la construction de 537 nouveaux logements. Au cours du même mois l'an dernier 936 nouveaux logements avaient été construits.

Pour les dix premiers mois de l'année on compte 6.724 nouveaux logements comparativement à 9.610 l'an dernier. On compte donc cette année 30 pour cent de nouveaux logements de moins.

Les permis les plus importants émis au cours du mois d'octobre sont pour la construction de l'édifice de l'Hydro-Québec, rue Dorchester, 22 étages d'une valeur de \$15.000.000; l'hôpital général Fleury, rue Fleury entre Merril et Parthenais, 12 étages, 2.800.000; l'Institut de réhabilitation, rue Draculion, entre Châteaufort et Barclay, \$1.750.000; le centre d'achat Northview, à l'intersection de la rue Salaberry et de l'Autoroute des Laurentides, \$1.600.000 et l'hôpital Royal Victoria, avenue des Pins (réparations intérieures), \$1.700.000.

Education...

(Suite de la page 3)

Par contre, M. Luis Padilla Nery, du Mexique, président de la commission de désarmement des Nations Unies, a demandé hier à la commission politique de surseoir à toute décision sur le fond du problème du désarmement pendant quelques mois, soit jusqu'à ce que le climat politique international soit devenu plus favorable.

M. Nery a également dit que l'absence des pays non engagés des négociations poursuivies jusqu'ici sur le désarmement a été l'une des causes de l'échec complet de ces pourparlers de

Le prestige...

(Suite de la première page)

croissante de l'opinion dans les pays libres que l'URSS est en avance sur les Etats-Unis dans le domaine spatial et au moins à égalité pour ce qui est de la puissance militaire.

Baisse de prestige à un rythme rapide

Le New York Times dit que l'analyse de l'opinion mondiale a démontré un très net déclin du prestige des Etats-Unis par rapport à celui de l'URSS et que cette perte de prestige se poursuit à un rythme accéléré.

Le Post dit de son côté que les diverses enquêtes menées en Europe par l'USIA indiquent que parmi les événements qui ont précipité la chute du prestige américain, il faut noter l'apparente incapacité du gouvernement Eisenhower d'exercer un contrôle réel et efficace de tous les services administratifs reliés aux problèmes de politique étrangère.

Les deux journaux, commentant les extraits du rapport dont ils ont eu communication, soulignent aussi que l'image d'Amérique infiniment supérieure à l'URSS dans tous les domaines, image qui prévalait avant le lancement du premier satellite soviétique a fait place à une autre où l'URSS a l'avantage dans le domaine de la recherche scientifique et de la conquête de l'espace et s'apprête à devenir la première puissance militaire.

Opposition...

(Suite de la première page)

dans un cas d'urgence, il n'est pas sûr que les Etats-Unis puissent solliciter l'avis du gouvernement britannique. De son côté, le petit parti libéral a déposé une résolution qui demande au premier ministre de bien préciser les circonstances dans lesquelles les sous-marins américains utiliseraient la base d'Ecosse.

Le gouvernement britannique est conscient de la vigoureuse opposition que peut susciter dans le public le nouvel accord anglo-américain. Aussi, a-t-il pris l'initiative de convoquer une réunion des maires des douze principales municipalités de la région de la rivière Clyde la base pour sous-marins sera construite dans le quartier de la Clyde, réunion qui aura lieu ce soir à Greenock et au cours de laquelle des membres du gouvernement expliqueront la véritable portée de l'accord et tenteront d'apaiser les craintes qui pourront se manifester.

Le premier ministre avait d'ailleurs franchement admis devant les communes que le nouvel accord soulèverait des objections. Mais à la réflexion, l'espère que les membres de cette Chambre conviendront que l'accord n'ajoute rien aux risques auxquels nous sommes tous fatalement exposés dans cette ère nucléaire. A-t-il poursuivi.

Comme il était à prévoir, Radio-Moscou et l'agence ont dénoncé le nouvel accord en disant notamment qu'il accablait les risques de conflit Est-Ouest et que cette nouvelle base de sous-marins nucléaires américains sera la cible naturelle d'une attaque de représailles si elle est utilisée par les Etats-Unis pour déclencher des agressions contre les pays du camp socialiste.

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

DESARMEMENT: MALGRE LE REJET DU PLAN "GREEN" PAR L'URSS

Les pays neutres continuent à rechercher un compromis pour la reprise des négociations

NATIONS UNIES, N.-Y. — Les représentants des petites et moyennes puissances intensifient leurs efforts à la Commission politique de l'Assemblée générale en vue d'obtenir une prochaine reprise des négociations entre l'Est et l'Ouest sur le désarmement. En dépit de la fin de non-recevoir opposée par le chef de la délégation soviétique au plan soumis par la Norvège, la Suède et le Canada, les délégués de plusieurs puissances moyennes conservent l'espoir de faire adopter un compromis.

Hier, l'adjoint au ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. V. Zorine, a déclaré, au sujet du projet canado-scandinave, sans pour autant le repousser explicitement: "Il ne présente pas d'intérêt", ajoutant que ce projet réclamait une reprise des négociations sans qu'il ait été définie au préalable une nouvelle base pour ces pourparlers. C'est de l'irréalisme, a conclu Zorine.

Deux autres propositions

Il est probable que la commission sera prochainement saisie de plusieurs autres projets de résolution. Ainsi, l'Inde et quelques autres pays neutres continuent leurs démarches pour obtenir l'appui d'une majorité des Etats membres à un texte qui comporterait les principes devant guider un futur traité de désarmement général et universel. D'autre part, sept Etats africains (Ethiopie, Ghana, Tunisie, Libéria, Somalie, Nigeria, Soudan) ont déposé une résolution aux termes de laquelle le secrétaire général serait invité à examiner la possibilité de convoquer une conférence internationale pour la signature d'un traité déclarant l'usage des armes nucléaires illégal.

Gratuite...

(Suite de la page 3)

chaîne session de la Législature pour assurer aux niveaux primaire et secondaire, le président de la Société nationale de fiducie a soutenu qu'il sera "des plus heureux, lorsque des moyens plus efficaces interviendront pour permettre à un plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes d'entreprendre ou de compléter des études supérieures. C'est d'ailleurs ce que le Prêt d'Honneur a recherché en effectuant plus de 2.400 prêts, au cours des 15 dernières années", a-t-il ajouté.

M. Ouimet a en outre souligné que les étudiants n'ont pas eu autant d'occasions de se procurer un emploi au cours de l'été dernier et il fait remarquer que ceux qui ont travaillé n'ont pas pu épargner comme par les années passées.

"Une enquête auprès des étudiants de l'Université de Sherbrooke, a-t-il relevé, indique que les étudiants qui ont travaillé ont économisé en moyenne \$265.000 chacun. A Montréal, il en coûte \$1.750 par année pour les étudiants de l'extérieur et \$1.000 pour ceux qui demeurent dans la métropole.

M. Ouimet a signalé que si, d'une part 60 pour cent des étudiants à qui le Prêt d'Honneur vient en aide reçoivent déjà un prêt-bourse du ministère de la jeunesse, la majorité des bénéficiaires du Prêt d'Honneur, d'autre part, appartiennent à une famille où le père gagne en moyenne moins de \$4.000 par année.

Le président général de la campagne 1960 du Prêt d'Honneur a tenu à souligner, en terminant, le dynamisme et l'implication du comité étudiant de l'Université de Montréal, ainsi que "l'étroite collaboration que nous recevons de tous les milieux".

ASSURANCES

ASSURANCE - AUTO
12 événements, sans intérêt. Tél. 12. 4-5538, soir 4-5539. J.N.O.

ATELIER DE MECANIQUE

45 ans
Lefebvre Frères Limitée
l'atelier mécanique connu
existe en collaboration
UN. 1-7471

A VENDRE

Tapis orientaux, 9' x 12' et 8' x 11', excellent condition, sacrifiés à bas prix, devrons vendre. — Appelez: CR. 3-1688. 8-11-60

AUTO A VENDRE

Volkswagen, coach de luxe, 57, parfait état, pneus à neige, S'adresse à Leonard Forest, RI. 7-4057. 4-11-60

Particulier, Chevrolet '57, sedan, automatique, 4 portes, cylindres, excellent état. 5-3103. 7-11-60

CAMIONNAGE — TRANSPORT

Appelle MONTREAL MOVING, pour déménagement, transport, général, 60-90 lbs. camion avec 2 hommes. Tél. 12. 1-8550. J.N.O.

COTTAGE A VENDRE

A St-Laurent, milieu résidentiel, 4 1/2 pièces, chauffage, tout-ouï fini, terrain 40 x 170. Idéal pour professionnel. Informations: M. Lalande, RI. 7-1224. 4-11-60

EDUCATION

Conversation anglaise, française, espagnole, allemande, italienne, russe, polonaise etc., par professeur expérimenté et diplômé de Paris. S'adresser à M. Ricci, WE. 8-8103. 1-12-60

Donnerais cours privé, français, mathématiques, de la 1ère à 12ème année, cours de révision, conversation française, par professeur diplômé avec expérience. LA. 4-6328. 8-11-60

LOGEMENT A LOUER

Haut-deux, neuf, 5 grandes pièces, quartier résidentiel, milieu professionnel, chauffage installé, cuisine équipée, salle de bain moderne avec ventilateur, cave, libre. NO. 8-8011 ou LA. 4-3623. 5-11-60

Pointe-aux-Trembles, directement du constructeur, 4 1/2 pièces, 2 mois gratuits. NO. 4-8514, avant-midi. 7-11-60

A Ville St-Laurent logement à louer — 5 1/2 pièces chauffées, avec garage. RI. 7-4833 et RI. 7-1224. — \$175. 7-12-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

Mobutu ignorera la mission "bons offices" de l'ONU

NATIONS UNIES, N.-Y. — Le secrétaire général, annonçant hier que le dernier rapport de M. Hammarskjöld sur l'ensemble des activités de l'ONU au Congo ex-belge sera publié aujourd'hui, soit deux jours après que le délégué soviétique V. Zorine ait réclamé du secrétaire général des informations plus précises sur la situation au Congo.

Par ailleurs, le principal représentant de M. "H" au Congo, R. Daval, devait quitter Léopoldville par avion hier soir à destination de New-York afin de faire son propre rapport au secrétaire général. On s'attend à ce qu'il annonce notamment à M. "H" que le président Kasavubu et le colonel Mobutu s'opposent catégoriquement au projet de comité consultatif sur le Congo d'envoyer dans ce pays une mission de bons offices dont la tâche principale serait de susciter la réconciliation des chefs politiques congolais.

Le comité consultatif doit se réunir samedi pour préparer les directives à l'intention de cette mission de bons offices qui comprendra des représentants de 15 pays, soit les quinze Etats africains et asiatiques qui participent à l'activité des Nations Unies au Congo. La mission devrait partir pour Léopoldville la semaine prochaine. Mais Kasavubu et Mobutu ont déclaré qu'ils considéraient cette initiative comme une ingérence directe dans les affaires internes du Congo et que pour leur part ils ignorent complètement la présence de cette mission. Le gouvernement provisoire, forme de "commissaires spéciaux" a pris la même attitude.

Les facteurs...

(suite de la page 3)

soin de l'OTAN et du Nord, dans le sens de la fourniture de matériel divers.

M. Wood désapprouve l'achat à l'étranger d'armes pour les forces canadiennes. L'industrie canadienne de l'aéronautique emploie directement plus de 40.000 personnes en 1958, les ventes brutes atteignant \$462.000.000. Un an plus tard, le nombre des employés n'était plus que de 28.516 et les ventes brutes s'élevaient à \$37.000.000. Ce déclin, cette année, semble s'accroître.

La politique de l'air

Au déjeuner de l'Aerospace Writers Association, dans le cadre du congrès de l'AITA, M. Frank Young, président du Pageant aérien international de Toronto, a recommandé aux journalistes de rechercher les faits afin de pouvoir établir un jugement sain. Il soulignait que le mot écrit a une authenticité que ne peut attendre le journal parlé. M. Young a remis à 22 journalistes du monde, Mart-Henri Côté, du "Devoir", des prix pour l'excellence d'articles qui avaient trait à des sujets qui touchent à l'aviation ou à l'industrie aéronautique.

CONVALESCENTS

Forêt Notre-Dame de Granby
Enferme, Malade, pour malades et convalescents — Service d'infirmités (licencié) pour malades, infirmes, 500, semi-privees, 57.
S'adresser à: 363, rue Notre-Dame, Granby, Tel. FR. 8-5194

ASSURANCES

ASSURANCE - AUTO
12 événements, sans intérêt. Tél. 12. 4-5538, soir 4-5539. J.N.O.

ATELIER DE MECANIQUE

45 ans
Lefebvre Frères Limitée
l'atelier mécanique connu
existe en collaboration
UN. 1-7471

A VENDRE

Tapis orientaux, 9' x 12' et 8' x 11', excellent condition, sacrifiés à bas prix, devrons vendre. — Appelez: CR. 3-1688. 8-11-60

AUTO A VENDRE

Volkswagen, coach de luxe, 57, parfait état, pneus à neige, S'adresse à Leonard Forest, RI. 7-4057. 4-11-60

Particulier, Chevrolet '57, sedan, automatique, 4 portes, cylindres, excellent état. 5-3103. 7-11-60

CAMIONNAGE — TRANSPORT

Appelle MONTREAL MOVING, pour déménagement, transport, général, 60-90 lbs. camion avec 2 hommes. Tél. 12. 1-8550. J.N.O.

COTTAGE A VENDRE

A St-Laurent, milieu résidentiel, 4 1/2 pièces, chauffage, tout-ouï fini, terrain 40 x 170. Idéal pour professionnel. Informations: M. Lalande, RI. 7-1224. 4-11-60

EDUCATION

Conversation anglaise, française, espagnole, allemande, italienne, russe, polonaise etc., par professeur expérimenté et diplômé de Paris. S'adresser à M. Ricci, WE. 8-8103. 1-12-60

Donnerais cours privé, français, mathématiques, de la 1ère à 12ème année, cours de révision, conversation française, par professeur diplômé avec expérience. LA. 4-6328. 8-11-60

LOGEMENT A LOUER

Haut-deux, neuf, 5 grandes pièces, quartier résidentiel, milieu professionnel, chauffage installé, cuisine équipée, salle de bain moderne avec ventilateur, cave, libre. NO. 8-8011 ou LA. 4-3623. 5-11-60

Pointe-aux-Trembles, directement du constructeur, 4 1/2 pièces, 2 mois gratuits. NO. 4-8514, avant-midi. 7-11-60

A Ville St-Laurent logement à louer — 5 1/2 pièces chauffées, avec garage. RI. 7-4833 et RI. 7-1224. — \$175. 7-12-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

Petites annonces du "Devoir"

ASSURANCES

ASSURANCE - AUTO
12 événements, sans intérêt. Tél. 12. 4-5538, soir 4-5539. J.N.O.

ATELIER DE MECANIQUE

45 ans
Lefebvre Frères Limitée
l'atelier mécanique connu
existe en collaboration
UN. 1-7471

A VENDRE

Tapis orientaux, 9' x 12' et 8' x 11', excellent condition, sacrifiés à bas prix, devrons vendre. — Appelez: CR. 3-1688. 8-11-60

AUTO A VENDRE

Volkswagen, coach de luxe, 57, parfait état, pneus à neige, S'adresse à Leonard Forest, RI. 7-4057. 4-11-60

Particulier, Chevrolet '57, sedan, automatique, 4 portes, cylindres, excellent état. 5-3103. 7-11-60

CAMIONNAGE — TRANSPORT

Appelle MONTREAL MOVING, pour déménagement, transport, général, 60-90 lbs. camion avec 2 hommes. Tél. 12. 1-8550. J.N.O.

COTTAGE A VENDRE

A St-Laurent, milieu résidentiel, 4 1/2 pièces, chauffage, tout-ouï fini, terrain 40 x 170. Idéal pour professionnel. Informations: M. Lalande, RI. 7-1224. 4-11-60

EDUCATION

Conversation anglaise, française, espagnole, allemande, italienne, russe, polonaise etc., par professeur expérimenté et diplômé de Paris. S'adresser à M. Ricci, WE. 8-8103. 1-12-60

Donnerais cours privé, français, mathématiques, de la 1ère à 12ème année, cours de révision, conversation française, par professeur diplômé avec expérience. LA. 4-6328. 8-11-60

LOGEMENT A LOUER

Haut-deux, neuf, 5 grandes pièces, quartier résidentiel, milieu professionnel, chauffage installé, cuisine équipée, salle de bain moderne avec ventilateur, cave, libre. NO. 8-8011 ou LA. 4-3623. 5-11-60

Pointe-aux-Trembles, directement du constructeur, 4 1/2 pièces, 2 mois gratuits. NO. 4-8514, avant-midi. 7-11-60

A Ville St-Laurent logement à louer — 5 1/2 pièces chauffées, avec garage. RI. 7-4833 et RI. 7-1224. — \$175. 7-12-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

MAISON A VENDRE

Ville d'Anjou, bungalow split-level, 7 1/2 pièces, salle de lavage, garage, 515 pièces avec salle de jeu et garage. CL. 4-8575. 4-11-60

A LA TELEVISION

"La Côte de Sable"

Le tandem Dubé-Carrier se lance dans une grande aventure : un nouveau téléroman qui a pour titre : "La Côte de Sable".

Cette série passera tous les mardis soir, à 8 heures. Après une grande avant-première pour les journalistes et les artistes, la première pour les téléspectateurs avait lieu mardi.

Dernières de "La reine et les insurgés" de Belli

Gilles Pelletier, Tania Fédor, Jeannine Beaubien, et leurs camarades Henri Norbert, François Carrier, Raymond Royer, Liliane D'Orsenna, Jean Besse, etc., joueront vendredi et samedi, les 4 et 5 novembre, au charmant théâtre de La Poudrière, les deux dernières et irrévocablement "dernières" de "La reine et les insurgés" de Belli. Cette pièce quittera l'affiche du Théâtre international de Montréal pour prendre place le 12 novembre sur celle de l'Auditorium St-Charles, à Sherbrooke.

Aussi cette oeuvre passionnante pour laquelle acteurs et public se sont passionnés aura eu le privilège d'être jouée non seulement à Montréal qui consacre son succès mais aussi dans quelques villes de la province de Québec.

Le public est, à bon droit, étonné partout ! Il a raison. Québec, Sherbrooke, etc., ne comprendraient pas, en effet, qu'un spectacle leur soit présenté dans de moins bonnes conditions qu'à Montréal. Aussi est-ce toujours une entreprise gigantesque que de décentraliser un "succès" montréalais. Acteurs, décors, matériel électrique, accessoires, publicité, etc., chacun de ces postes est un problème et un problème qu'il faut résoudre à tout prix. Seule la réussite, représentée par la masse du public qui se rend à ces représentations, peut récompenser un tel effort. Effort que Jeannine Beaubien a eu à cœur de faire. Lui en sera-t-on reconnaissant ? (Communiqué).

Il est difficile de porter un jugement sur la première émission d'un téléroman, parce que c'est à la longue que se révèle la qualité ou l'absence prématurée d'une telle série. Les personnages prendront du poids, de la substance à mesure que se déroulera l'histoire, à condition que l'histoire soit bien faite. Mais on peut faire confiance à l'auteur d'un "Simple soldat" ainsi qu'au réalisateur Carrier. Ils ont déjà fait leurs preuves.

La première tranche de la série révélait une habile utilisation des techniques du cinéma, pour la présentation des lieux. D'autre part, c'est l'influence du théâtre qui marquait la seconde partie consacrée à la présentation des personnages. Que l'auteur ait réussi en outre à amorcer l'intérêt des spectateurs, cela n'est pas douteux.

Ceux qui composent la distribution ont le talent nécessaire pour rendre justice au texte. Les noms de Denise Pelletier, Yves Létourneau, Nathalie Naubert, Benoît Girard, Clémence Desrochers, Richard Martin, Roger Gauthier, Monique Joly, Jeannine Sutto, Jean-Louis Paris, Claude Lévesque, Mia Riddez et Marc Favreau sont autant de garanties de succès.

Faire revivre des événements avec un décalage d'une quinzaine d'années seulement, c'est un pari difficile à gagner. Les souvenirs sont assez proches pour que toute une génération les conserve bien en mémoire et par contre, il ne sont pas assez lointains pour s'être transformés en mythes.

Les composantes d'une époque sont nombreuses. Il suffira sans doute que les circonstances soient vraies pour que l'événement soit réel et intense.

"La Côte de Sable" pourrait bien devenir une véritable chronique contemporaine à la manière des romans du début du siècle et de l'entre-deux-guerres, à condition que les personnages aient pour théâtre, non seulement la famille, mais aussi la vie sociale. Ce serait aussi dans le tempérament de Dubé de réaliser une pareille fresque. Enfin, nous verrons bien.

Gilles HENAU.



Marcel Dubé

D. Mitropoulos meurt subitement

MILAN — L'ancien directeur de la New York Philharmonic Symphony, Dimitri Mitropoulos, est décédé aujourd'hui d'une hémorragie cérébrale; il était âgé de 64 ans.

Un porte-parole du théâtre La Scala a raconté que le chef s'était évanoui alors qu'il dirigeait une répétition d'un concert devant avoir lieu lundi prochain. Il était à l'oeuvre depuis environ 20 minutes lorsque son bâton lui tomba des mains. Il s'affaissa sur le podium et ses musiciens se portèrent à son secours, mais il mourut dans l'ambulance, en route pour la polyclinique.

Plusieurs musiciens furent vivement affectés par cette mort soudaine. "Il était très populaire ici", déclara l'un d'eux. "Il était certainement l'un des meilleurs chefs que nous ayons. Il est mort en soldat, sur le podium où il monta pour la première fois il y a 30 ans, pour son premier concert à La Scala".

Sa carrière

Né à Athènes, fils d'un marchand de cuir, petits-fils d'un prêtre orthodoxe et petit-neveu

d'un archevêque, Dimitri Mitropoulos avait eu l'intention d'entrer dans un monastère, mais comme on défendait d'y apporter des instruments de musique, il renonça à son projet.

Après avoir étudié au conservatoire d'Athènes, il partit pour Berlin où il étudia la composition avec Busoni, lequel le dissuadait involontairement de devenir un créateur. Il décida alors d'être un "re-créateur", après avoir toutefois produit un opéra, "Soeur Beatrice", et il se tourna vers le piano et la direction d'orchestre.

Remarqué par Koussevitzky, qui l'invita à diriger à Boston en 1926, Mitropoulos fut nommé en 1937 chef permanent de l'orchestre de Minneapolis, où il demeura 12 ans.

Son amitié avec les gens du Midwest ne se gâta qu'occasionnellement, lorsqu'il leur fit jouer la musique dissonante de Schoenberg, Berg et Krenek.

Il ne se maria jamais parce que, disait-il, il ne pouvait remplir avec succès deux "jobs" à la fois.

A New York, où il devint fameux grâce à ses acrobaties sur le podium, Dimitri continua de refuser les invitations "graves", leur préférant le petit restaurant du coin, où il mangeait un hamburger vêtu d'un gros chandail noir à col roulé.

Il choqua également les cercles musicaux huppés en voyageant en autobus avec ses musiciens.

Sa mémoire n'a été surpassée que par celle de Toscanini: il connaissait les partitions entières de plus de 50 symphonies.

Chef de la New York Philharmonie en 1950 après avoir été codirecteur avec Stokowski pendant un an, il partagea, pendant la saison 1957-58, la tâche avec Leonard Bernstein, avant de devenir directeur de l'orchestre du Metropolitan Opera.

En janvier 1959, le chef au

Théâtre - Cinéma - Beaux-Arts

Ouverture officielle de l'Ecole nationale de Théâtre du Canada

Il y a sept ans, quelques hommes de théâtre du Canada, conscients de la nécessité de former des professionnels dans tous les métiers du théâtre, conscients aussi de l'importance grandissante de l'art théâtral dans la vie de notre pays, avaient commencé à élaborer les plans d'une école professionnelle de théâtre qui permettrait à tous les artistes et artisans du théâtre canadien de recevoir une formation complète dans les deux cultures de notre pays, la française et l'anglaise.

Ils étaient conseillés par M. Michel Saint-Denis, auparavant directeur de l'Old Vic School et de l'école du centre de l'est de Strasbourg.

Ce rêve est devenu une réalité. Hier a eu lieu l'inauguration officielle de l'école nationale de théâtre du Canada.

Dans les locaux de l'école, situés au 1191 rue de la Montagne à Montréal, les gouverneurs de l'école nationale ont en effet accueilli les représentants de la presse, le groupe des professeurs et les 31 élèves qui ont été choisis en audition à travers tout le pays.

M. Tom Patterson, président du bureau des gouverneurs, a présenté ses collègues, tous hommes

Deux traditions

M. Michel Saint-Denis, qui observe l'évolution du théâtre au Canada depuis 25 ans, a déclaré que le théâtre canadien commençait à prendre une importance internationale.

Il estime que le théâtre canadien jouit d'une situation unique et très avantageuse parce qu'il peut s'inspirer des deux plus grandes traditions théâtrales de l'Europe : la française et l'anglaise. La collaboration entre Anglais et Français est peut-être très difficile, a-t-il ajouté, mais quand elle réussit, elle donne quelque chose de très bien.

Il estime que les Canadiens français, à cause de leur isolement linguistique, sont en quelque sorte forcés à l'originalité, alors que les Canadiens anglais sont plus menacés par l'influence américaine.

C'est M. Saint-Denis qui a déclaré ouverte la nouvelle école nationale de théâtre du Canada.

G. H.

Zubin Mehta dirige notre Orchestre symphonique

Par Jean Vallerand

Le profane a beaucoup de peine à croire que le même orchestre peut avoir des sonorités différentes selon les chefs qui le dirigent, et pourtant c'est l'exacte vérité. On aura pu le constater de façon indiscutable mardi soir dernier au Plateau quand le jeune chef indien Zubin Mehta dirigea l'Orchestre symphonique de Montréal. Sous sa direction, les cordes, par exemple, avaient cette sonorité juteuse qu'auraient les pèches mûres si elles pouvaient chanter, quelque chose d'intermédiaire entre la sonorité des cordes de Vienne et celle des cordes de Philadelphie. Les autres sections, bois, cuivres et même percussions, s'élevaient également d'instinct et spontanément ralliées à ce besoin de splendeur sonore.

Zubin Mehta excelle à diriger la musique moderne. Il a donné de "La Valse" de Ravel, cet abominable chef-d'oeuvre, une interprétation exemplaire. L'oeuvre nous a été révélée dans toutes ses réalités, sa réalité plastique qui est celle d'un des plus prodigieuses orges orchestrales jamais écrites, sa réalité formelle qui est celle d'un véritable narcisse.

caractère souvent éruptif fut victime d'une crise cardiaque qui le força à prendre sa retraite.

sisme hystérique dans lequel le rythme et les mélodies de la valse viennoise finissent par s'autodévorer et s'annuler elles-mêmes; c'est musicalement et prémonitoirement la même expérience que celle de cette machine exposée récemment à New-York, je crois, machine inutile et dont la seule fonction était de se démantibuler. Ce ne sert rien mais, c'est fantastique de virtuosité.

Zubin Mehta a dirigé avec la même passion consciente et la même faculté de faire entendre les notes de la partition, le "Concerto pour orchestre" de Bartok. Cette oeuvre est l'une des dernières que Bartok ait composées; elle avait sans doute pour Bartok une valeur de testament car il semble avoir voulu y mettre tout ce qu'il savait. Elle renferme des pages extraordinaires de pensée à côté de pages où la virtuosité a plus de part que l'inspiration: oeuvre étrange, géniale et inégale, où le compositeur a résumé toute sa vie d'artiste créateur.

Zubin Mehta a dirigé en début de concert l'Ouverture du "Barbier de Séville", de Rossini; il a donné à cette musique une sensibilité que nous ne lui connaissions pas au détriment d'un humour que nous lui connaissions bien.

Horaires des cinémas

ALOUETTE: Bon-Hur Mat: Mer.-Sam.Dim. 1.30 tous les soirs 6.00
BIJOU: Les royaumes du dimanche: 12.30 - 3.45 - 6.40 - 9.50.
VIRGINIE: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.
CANADIEN ET PLAZA: "Bon soeur amour" 12 - 3.20 - 6.45 - 10.10. "A rebrousse poil" 1.35 - 4.55 - 8.20.
CAPITOL: The Time Machine: 10.15-12.30-2.30-4.55-7.30-9.50.
CENTRE D'ART DE L'EYSEE: The Golden Age of Comedy et "Bonsoir" Tous les jours à 8 h. et à 9 h. Le dimanche: 3 h., 6 h. et 8 h.
IMPERIAL: This is Cinema - du lundi au samedi, à 8 h. 40; le dimanche à 7 h. 30 et en matinée les mercredis, samedis et dimanches à 2 h.
LOEWS: Let's Make Love: 10.25-12.35-2.35-4.50-7.15-9.30.
PALACE: Soli Without End: 10.00-12.15-2.30-4.50-7.05-9.25.
PRINCESS: Let No Man Write My Epitaph: 10.10-1.35-3.40-6.55.
Nights of Luceria Borgia: 12.00-2.30-5.00-7.30-9.55.
ST-DENIS: Virginie: 12.30 - 3.44 - 6.35 - 9.40.
Tous les jours du dimanche: 1.51 - 5.13 - 8.27.

auquel de jeunes auteurs et metteurs en scène pourraient rajeunir leurs tentatives les plus audacieuses.

Cette école s'ouvre donc dans un esprit de jeunesse, d'enthousiasme et d'ambition. Les méthodes qu'elle prétend employer s'acquièrent délibérément aussi bien d'un académisme dépassé que des complications douteuses d'une fausse avant-garde. Son but essentiel est de servir honnêtement la cause de notre culture nationale. Elle se propose de rallier autour d'elle tous ceux qui croient à la vitalité de notre théâtre et sont prêts à l'enrichir par leurs talents et leur travail.

DERNIERE SEMAINE AU
Centre d'Art de l'EYSEE
35 Milten Ouest
BOBOSSE
VI. 2-6053

Ce soir à 8.40
LA VERSION ORIGINALE
THIS IS CINERAMA
TECHNICOLOR
et CINERAMA SOUND
RESERVATIONS AV. 8-5603
IMPERIAL
1430 BLUMET - AV. 8-7193
LE SEUL THEATRE CINERAMA ST-DENIS

Les Concerts d'Orgue du Québec

RECITAL DU MIDI — Jeudi 3 novembre
Eglise Notre-Dame — 12.40 à 1 h. p.m.

JEANNINE FORTIER - SAINT-CYR

Offert par : **DONATEUR ANONYME**

CE SOIR à 8 h. 30 précises, au STELLA, 4664 ST-DENIS

Le Rideau Vert présente

"ADORABLE JULIA"

Comédie de Mugham Sautjon

Reservations : VI. 4-1793

LUNDI au SAMEDI: 8 h. 30 — DIM: 2 h. 30 et 7 h. 30 jusqu'au 14 novembre seulement

CE SOIR à 9h.30

LES FRÈRES

KARAMAZOV

de DOSTOÏEVSKY

CBFT 2



RADIO-CANADA

HER MAJESTY'S
Ce soir, à 8 h. 30
Matinée: sam., à 2 h. 30

DIETRICH
IN
PERSON

LA REVUE
INTERNATIONALE DE
MARLENE DIETRICH
Compagnie de 50

Matinée: Mer., sam.
\$2.50 - \$2.80 - \$3.25
Soyez - Ven. et sam.
\$4.75 - \$5.00 - \$5.47
Soirées - Lun. et Jeudi
\$3.45 - \$4.50 - \$5.25

"Ils font ce qu'ils aiment!"

MARTIN MONROE
YVES MONTAND

TONY RANDALL FRANKIE VAUGHAN

LOEWS 4e SEMAINE

SONG WITHOUT END
The story of
FRANZ LISZT!
DIRK BOGARDE et **PAUL CAPUCINE**

4e SEM. PALACE

Voyez les événements futuristes

H.G. WELLS' THE TIME MACHINE
A L'AFFICHE
CAPITOL

COMMENÇANT DEMAIN

JE VOUS LA PRÉSENTE!

Le film qui a fait rire le monde entier vous fera rire aux larmes à votre tour!

Oh! ma sacrée belle-mère...

avec à l'affiche
LILLI PALMER
Entre la vie et la mort

Conodien PLAZA

2e SEMAINE

ST-DENIS-BIJOU

Le développement intégral d'une opération cinématographique

SECRET PROFESSIONNEL
RAYMOND PELLEGRIN
DAWN ADDAMS

MORLAY
LÉMAIRE
LÉMAIRE

COQUIN-PÈRE

LES DEUX DERNIERES REPRESENTATIONS
LA LUNE EST BLEUE
(Comédie de Jean-Bernard Luc)

Samedi et dimanche soir à 9 heures
(les 5 et 6 novembre)

THEATRE ANJOU
1204 DRUMMOND

Reservations: VI. 3-6300 et UN. 1-7494-95

Prochainement: "La Bonne Anna"

FLORENCE
DE MARCEL DUBÉ

CE SOIR A 9H.
Prix populaires
\$2.50 - \$1.65 - 90c.

Première le
17 NOVEMBRE
CHAMBRE 110
Comédie de
JACQUES ROBERT

2 DERNIERES SEMAINES

COMÉDIE-CANADIENNE • UN. 1-3339

Chez Pierre
depuis 20 ans
on mange de la cuisine simple mais de bon goût

Chez Pierre
la qualité est là

Chez Pierre
véritable cuisine bourgeoise

Chez Pierre
ouvert de midi à 11.30 p.m.
tous les jours excepté le dimanche

Licence complète
1263, rue Labelle
VI. 2-1590

CE SOIR à 9h.
52e REPRESENTATION
du
D'INDON

VI. 2-9181
525 o., Sainte-Catherine
Samedi complet

Demain à 9 h. p.m.

GILLES PELLETIER

La Poudrière

ILE STE-HELENE
DANS
La Reine et les Insurgés
Rés.: LA. 6-0821

Autobus 14, angle
Papineau et Dorchester

Quelques-unes des
personnalités vues
ces jours-ci

Georges Barbeau, Me Anthi-
me Bergeron, Jean Brunelle,
Jean-Louis Gagnon, Me Elie-
J. Gervais, Fernande Giroux,
Normand Hudon, Jean La-
londe, Pierre Paquette, Pier-
re Peladeau, Pierre Provost,
le Grand Robert, Yves Tho-
mas.

Chez François
La Maison du Bifteck où
l'on ne sert que le bœuf
vieilli à point

Café St-Jacques
415 est, rue Ste-Catherine
VI. 5-9182
Le seul traiteur à Montréal pou-
vant servir 5,000 convives et plus
à la fois



Les prix de présence pour le bal des Petits Souliers qui aura lieu vendredi, le 4 novembre, et dont le thème général sera "Une Nuit à Vienne", sont arrivés dernièrement à Montréal venant de Vienne, Autriche. Au déballeage de ces présents, on voit ici, de gauche à droite : Mme N. F. Loewenheim, épouse du consul général d'Autriche à Montréal; Mlle Lorette Brousseau, présidente de la Ligue de la jeunesse féminine, qui porte une robe paysanne d'Autriche. Plusieurs membres du comité de réception du bal porteront de semblables vêtements. A droite Mme Jules Beauregard, présidente du bal des Petits Souliers.

Carnet mondain

BAL DES PETITS SOULIERS

"Le Bal des Petits Souliers", organisé par la Ligue de la jeunesse féminine, aura lieu vendredi, le 4 novembre, à l'hôtel Windsor sous le distingué patronage de l'hon. premier ministre de la province de Québec et sous la présidence d'honneur de l'hon. juge Gerald Fauteux de la cour suprême du Canada et de Mme Fauteux. Aux noms déjà publiés s'ajoutent ceux des personnes qui y assisteront aussi : MM. et Mmes Paul-E. Tremblay, Graeme McLintock, Desmond Weir, P.J.T. Stephenson, A. L. Fairley fils, Wilfrid Gagnon fils, Bernard Laverdure, Claude Beauregard, Guy Sicotte, Claude Desrosiers, Pierre Jérôme, George D. Thompson, Wilfrid Curtis, Henri Laurier, Georges Kendall, Albert D'Amours, H. Gutknecht, J.P. Cartier, Jean Gadois, Gordon Kavanagh, Charles White, Henri Brault, Jean Loevenbruck, Léo Rochon, Robert Vinet, Armand Boisclair, C.F. Fincham.

J'ai quitté ma ferme de Sainte-Thérèse

"Tu travailles comme un esclave, et qu'est-ce que ça rapporte?" demandait sa femme. Pourquoi ne pas vendre cette ferme dont il ne retirait aucun bénéfice, et se contenter simplement d'une maison agréable? Lisez dans SÉLECTION le Reader's Digest de novembre ce qui pousse cet homme et les siens, à quitter la ferme vendue, à s'installer sur une autre ferme encore plus grande. Achetez SÉLECTION aujourd'hui!

François Leblanc, André Cobetto, MM. René Durand, John H. Strauss, Paul Johns, L. G. Wanke, Pierre Lafleur, Michel Charest, Claude Leduc, Guy Plamondon; Mmes Francine Leblanc, Simone St-Germain, Denise Jones, Andrée Ruffo, Denise Brasseur, Nicole Laurendeau, Francine Major, Marie Guibert et Michèle Langlois; Dr et Mme J. Louis Pilon; Mme Jacques Raymond; Dr et Mme Raymond Langevin; MM. et Mmes André Charland, Irène Monette, Paul Galt Michaud.

AMICALE D'OUTREMONT

La partie de cartes annuelle organisée par l'Amicale du pensionnat d'Outremont aura lieu, jeudi, le 17 novembre, à deux heures de l'après-midi, à 628 chemin Ste-Catherine. Toutes les anciennes élèves et leurs amies sont cordialement invitées.

BAZAR AU MONT-ST-LOUIS

La vente de charité au profit des œuvres des Petites Sœurs de l'Assomption aura lieu samedi, le 19 novembre, de dix heures du matin à dix heures du soir, au gymnase du Mont Saint-Louis, rue de l'Hôtel de Ville. Au comptoir du livre, Mme Bo-ver de Sainte-Suzanne, présidente, sera secondée par Mmes C. Gargant, A. Achille, N. Agé-silas, R. Vibien, S. Sutto, E. Delaye, P. Hone, L. Beaudouin, F. Everett et Mlle Barbeau. Au comptoir des bonbons, Mme R. Eudes, présidente, sera secondée par Mmes G. Brunette, P. Courtois, L. E. Daoust, R. Eudes, M. Forget, B. Laniel, M. Laniel, J.-M. Laniel, J. Lesage, A. Morin, R. Roche, R. Viou, R. Dufresne.

Au comptoir des articles de ménage Mlle A. Tremblay, présidente, sera secondée par Mmes P. Saint-Cyr, L. Garand, A. Gratton, A. Donais, M. Beaudry, P.-E. Tremblay, Mlle J. Latulippe et J. Saint-Pierre. Information CRescent 2-3175.

INSTITUT MGR CHAUMONT

Les dames auxiliaires de l'Association chiropratique du Québec, sous la présidence de Mme Pierre Bélanger, organisent un thé qui aura lieu le 20 novembre à l'hôtel Mont-Royal, de deux à quatre heures. Ce thé est offert au bénéfice des enfants de l'Institut Mgr Chaumont. Toutes les épouses de chiropraticiens et leurs amies sont cordialement invitées.

RECEPTION

A la réception qui sera offerte à Mme Jean Lesage et aux épouses des ministres du cabinet provincial, par les femmes chefs d'entreprise, on mentionne parmi les invités d'honneur, outre ceux déjà nommés : M. le député provincial de St-Hyacinthe et Mme Théo Richard, son honneur le maire de St-Hyacinthe et Mme Jacques Lafontaine, l'hon. juge et Mme Victor Chabot, M. et Mme Fernand Dostie, M. et Mme Paul-Emile Lévesque, Mme Marcelle Morand, Assisteront également à cette fête, M. Pierre-Paul Daigle, Mmes Patrick McKeogh, Marcel Trahan, Arthur Campeau, M. et Mme Paul Brodeur, Mmes J. A. Le-Brock, René Vahonbonne, Madeleine Baron-Kaufmann, M. et Mme Jean Gagnon, Mlle Marie Fraser, Mmes Arsène Fontaine, René Larivée, A. Bélanger, M. et Mme René Chabot, Mmes Ovide Brouillet, Jean Rameau, O'Hyer, Mmes Maurice Roux, H. Reusing, René Rousseau, Jeanne Sauvé, René Saint-Pierre, Roméo Sautoir, Mlle Louise

La Femme

au FOYER et dans le MONDE

Avocate brillante, Judy LaMarsh est la 11e femme élue à la chambre des Communes du Canada

Elle songerait à abandonner la pratique du droit

NIAGARA FALLS, Ont. — Judy LaMarsh, dont toute la vie a été centrée autour de la politique, est la onzième femme à être élue à la Chambre des communes du Canada.

L'avocate a gardé aux libéraux le comté de Niagara Falls lors de l'élection complémentaire tenue lundi; elle a triomphé du candidat conservateur progressiste, Keith Lougheed, 41 ans, et de celui du nouveau parti, Ed Mitchellson, 50 ans.

Quand elle prendra place au Parlement le 17 novembre elle y trouvera trois autres femmes — mais toutes sont assises de l'autre côté de la Chambre.

Il y a le ministre de l'Immigration, Mme Fairclough, 55 ans, députée de Hamilton Ouest, Mme Margaret Aitken, 52 ans, représentant York-Humber, et Mme Jean Casselman, 40 ans, pour Grenville-Dundas, toutes trois du parti conservateur progressiste.

Mais on verra vite que la jeune femme de 35 ans qui s'élève dans l'opposition n'est pas une timide.

"Je vais représenter Niagara Falls, a dit Mlle LaMarsh, ce comté a été ignoré, inutile même par le gouvernement.

Agnes Macphail fut le premier député féminin du Parlement canadien; en l'année 1921, l'année où l'on accorda le vote aux femmes, représentant les fermiers-unis de l'Ontario, elle fut élue dans le comté de Grey Sud-Est. En 1935, Mlle Louise Black, députée indépendante conservateur du Yukon, remplaça Mlle Macphail.

Parmi les autres femmes qui ont obtenu des sièges aux Communes, il y a Mme Doris Nielsen, progressiste uni, North Battleford, Saskatchewan, 1940-45; Mme Cora Casselman, libérale, Edmonton Est, 1941-45; Mme Gladys Strum, CCF, Qu'Appelle, Saskatchewan, 1945-49; Mme Ann Shipley, libérale, Timiskaming, 1953-57; Sybil Bennett, conservateur progressiste, Hamilton, Ont., de 1953 jusqu'à sa mort en 1956.

Mlle LaMarsh commença à connaître les discussions politiques à l'âge de 10 ans alors que son père, feu W. Clayton LaMarsh, agissait comme gérant de campagne pour William Houck lors d'une élection provinciale. M. Houck a détenu le siège de Niagara Falls au fédéral à compter de 1953 jusqu'à sa mort, survenue l'an dernier.

Longue vie politique

Après avoir passé quelques années dans les rangs des Femmes libérales, puis de la Fédération des femmes libérales, Mlle LaMarsh depuis près de 15 ans a été tour à tour organisatrice et gérante de campagne électorale.

"J'ai été mêlée aux élections et à la direction d'élections pendant si longtemps que je m'attends à ce que mon nom soit cité quelque part, dit-elle.

Eminent avocat qui a fait acquiescer ses clients dans les quatre causes de meurtre qu'elle a plaidées, ne nouveau député dit qu'elle songe à abandonner la pratique du droit.

C'est une femme de caractère et qui a son franc-parler. Jeudi dernier, au cours d'une émission de télévision diffusée de Buffalo, elle s'est emparée d'une brochure du nouveau parti qui tenait un de ses adversaires, M. Mitchellson.

"Vous ne sauriez pas de quoi vous parlez si vous n'avez pas ceci devant vous", dit-elle.

Au cours de la deuxième guerre mondiale, elle a fait partie du corps militaire féminin, a étudié le japonais et, pendant trois ans, a servi d'interprète.

Prix d'Europe décerné au Prince de Hollande

S. A. R. Bernhard, Prince des Pays-Bas, a reçu de la part du conseil d'Europe, le Prix d'Europe, au cours d'une réunion de l'Assemblée consultative du conseil, à Strasbourg en France, le 28 septembre.

Dans sa présentation, M. Per Federspiel du Danemark, président de l'Assemblée, a déclaré que le prix avait été décerné au Prince Bernhard pour l'œuvre qu'il avait accomplie comme président de la Fondation culturelle européenne. "C'est vous qui avez eu l'initiative des 'Conférences de Belvédère', auxquelles dirigeants européens et américains ont pu discuter en toute liberté de leurs problèmes communs, et c'est vous également qui avez pris la tête dans l'établissement de la Fondation culturelle européenne, dont vous êtes président" d'ajouter M. Federspiel.

Le Prix d'Europe comprend une médaille d'or, un parchemin et une somme de 10.000 francs suisses. Ce prix a déjà été décerné à Anna Kethly, ministre des affaires étrangères du gouvernement Nagy, au cours de la révolution hongroise.

Le Prince Bernhard, dans son discours de remerciement, a fait valoir l'importance de l'intégration européenne et atlantique devant la menace directe du communisme. A la fin de son allocution, il a fait savoir qu'une partie du prix européen irait au Mouvement européen des Pays-Bas. L'autre partie, dit-il, irait doter un fonds de bourses d'études établi récemment au Collège européen de Bruges, en Belgique.

Conseils pratiques d'un gynécologue

L'importance de la qualité des attitudes mentales et des sentiments à tous les âges

Les femmes ne devraient pas faire l'objet d'une surveillance excessive au cours de leur ménopause, a déclaré le Dr Kenneth T. MacFarlane, gynécologue en chef à l'hôpital Général de Montréal.

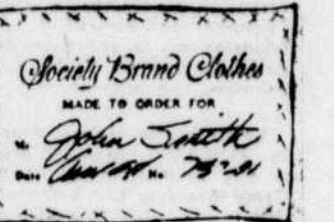
L'éminent médecin a révélé, aux auxiliaires féminines de l'hôpital, que la plupart des écarts pouvaient être évités par une connaissance générale de cet état qui ne saurait causer automatiquement l'alcoolisme, l'insanité ou l'habitude des stupéfiants.

Pour toute cette période, le médecin recommande une diminution de toute tension et un accroissement de l'exercice physique; il dit de plus que les femmes devraient "donner de la sympathie afin d'en recevoir en retour."

Un fois cette période passée, la femme ressentira "un grand renouveau d'énergie", a conclu le Dr MacFarlane.

Des statistiques qui font frémir

Saviez-vous, lecteurs et automobilistes, qu'au cours de l'année 1959, à travers le Canada, une personne a été blessée à toutes les six minutes dans des accidents de circulation. Comme résultat 84.445 personnes ont été les victimes de 55.400 accidents, rappelle le comité provincial de la sécurité routière (Prudentia). — N'est-il pas évident que ces statistiques font frémir, mais en y songeant bien on admettra que la grande majorité de ces accidents auraient été évités si on avait conduit avec plus d'attention et respecté les règlements de la route à la lettre.



Vous n'avez qu'à choisir le style et le tissu que vous préférez, Society Brand vous fera un complet sur mesure. Le tout en peu de temps. La charge additionnelle est minime et vous serez fier de l'élégance de votre nouveau complet, conçu spécialement pour vous. Consultez-nous donc sans tarder pour de plus amples informations concernant ces complets Society Brand, faits sur mesure.

H. PREVOST LTEE

406 est. Sainte-Catherine
Angle Saint-Denis
AV. 8-6153

Les mots croisés du "Devoir"

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTEMENT

- 1-Eparriller
- 2-Dans l'Ancienne langue du Sud de la France
- 3-Invalide à prendre garde — Possessif
- 4-Marque de politesse pour une faveur — Article
- 5-Extrait de la houille — Supporte les voiles
- 6-Reunion sous un seul gouvernement
- 7-Apôtrophe du communisme — Metal — Conjonction
- 8-Porte un liquide utile
- 9-Avant le nom de certains prêtres — Ancien cavalier prussien — Personnel
- 10-Possède — Parente éloignée
- 11-Ouvertures en arc — Port d'Algérie
- 12-Quel sert — Façon de prononcer

VERTICALEMENT

- 1-Se promener — Article
- 2-Vin à l'hôpital — S'en va
- 3-Ensemble sur rails — En cet endroit
- 4-Déterminer sans équivoque — Article inverse
- 5-Négation — Apporté en naissant — Particule nobiliaire

Solution d'hier

HORIZONTEMENT: INTERPRETER: MORCELE — RA; PROUVE — ASSIS; AMI — AIGLE — DU; TAS — NO; LISER; IL — BEAUNE; DAIM — SENTI; ELLE; CAS — EN; ROUTEE; ENTE — TON — IL; GISE — SITUE; CENTRAL — LES

VERTICALEMENT: IMPATIENCE; NORMAL — ANGE; TROIS — DESTIN; ECU — AL EST; REVA; BILE — ER; PLEINEMENT; RE — GOA — RO; ALLU; SIONS; SEINE — IL; ERS — SENILITE; RAIDE — ELUS; SURDITE

ENEZ ET EPARGNEZ CHEZ

FOREST HILLS

FACTORY OUTLET

Rue West Canal, Winooski, Vermont

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 9 A.M. A 10 P.M.

NE PAYEZ PAS \$5.98

"Cardigan" en BANLON pour dames

Tous les nouveaux coloris; tailles de 34 à 40

Garantie — première qualité

2.94



Economisez!
100% laine d'angora français
Toutes les nouvelles teintes
PREMIERE QUALITE
48c la balle

Magasinez dès maintenant pour NOEL!
Votre argent vous sera entièrement remboursé, MEME APRES NOEL sur tout achat fait maintenant

Economisez!
ALKA SELTZER
Bouteille de 25
51c

Venez voir la plus grande sélection de jouets; jeux, poupées, jouets sur roues.
AU PLUS BAS PRIX
Les marques les plus renommées — Sélections sensationnelles
ECONOMISEZ!

CEST DE BIRKS

De haut en bas:
Vase, 18.50
Candelabres, hauteur 5", 60.00 paire
Chandeliers, 18.50 paire
Cendrier, diamètre 6", 8.95

Val St. Lambert

Un cristal distingué de renommée mondiale. Val Saint-Lambert est choisi par les connaisseurs avertis pour sa qualité et son dessin.

BIRKS

BIJOUTIERS

DISPONIBLE en rose ou vert

L'actif de la Banque Mercantile du Canada a augmenté de 53 pour cent

POTINS FINANCIERS

Les transactions paraissent plus nombreuses, hier, à Wall Street. Il y avait reprise sur la Bourse de Londres. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, le relèvement était loin d'être généralisé.

Ford of Canada s'est distingué sur la place locale en grimpant de 15 p.c.

Les industriels ne cessent de monter depuis 3 semaines sur la Bourse de N.Y. — leur moyenne, selon DJ, clôturait, hier, 2,99 p.c. plus haut, à 588,23. Et dire qu'Arthur Wiesenberger & Co. laisse entendre, dans son dernier bulletin, qu'ils traverseraient une récession qui ressemblerait à celle de 1946-49, alors que la moyenne précitée glisse de 24 p.c. Dans de telles circonstances, cela signifie un bas de 525... Il faut se garder de prendre ceci comme un critère de vérité, d'autant plus que la même firme déclare que le marché est à digérer les rapports défavorables du 3ème trimestre et qu'après que ces derniers seront éliminés et que les incertitudes électoraux seront disparues (mardi prochain), l'on pourrait bien assister au début du ralliement de fin d'année. Espérons-le.

C'est ce soir que Dominion Securities Corp., Ltd., Mills, Spence and Co., Ltd., Nesbitt, Thomson & Co., Ltd. et Harris & Partners Ltd. donneront une réception au Montreal Club en l'honneur de l'hon. W. S. Lloyd, trésorier de la province de la Saskatchewan et de M. A. W. Johnson, son adjoint.

La Brasserie Molson dépense \$1,000,000 pour l'amélioration et l'agrandissement de son usine à Garry Brewery Ltd à Winnipeg.

COMMENTAIRES SUR

L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Chibougamau adjuge une émission à la Banque Provinciale et Crédit Québec Inc.

La ville de Chibougamau, comté d'Abitibi-Est, a vendu, ces jours-ci, \$140,000 d'obligations en série. Un syndicat formé de Banque Provinciale du Canada et Crédit Québec Inc. a payé 96,78 p.c. de titres à 5 p.c. 1961-65 et \$118,000 à un loyer moyen de 4,377 p.c. L'emprunt comporte un solde de \$51,000 à renouveler en 1975 pour un terme additionnel de 3 ans. Datées du 1er novembre 1960, les nouvelles obligations échoient en série du 1er novembre 1961 au 1er novembre 1975 inclusivement. Elles peuvent être rachetées par anticipation, au pair, après le 1er novembre 1968. L'emprunt est contracté pour divers travaux. L'évaluation impossible de la ville, pour 1960, s'élève à \$9,378,863.34, y compris \$5,696,383 pour les compagnies. Le 31 décembre 1959, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$194,000 dont \$180,000 pour les services publics. Cette dette n'inclut pas l'émission de \$150,000 datée du 1er mai 1960.

Le vice-président administratif de l'Industrie Acceptance a parlé hier soir de finance

The Junior Investment Dealers' Association of Canada, section de Montréal, a donné hier soir son premier dîner de la saison, au Montreal Club, sous la présidence de M. Brian P. Drummond. Les membres ont eu le plaisir d'entendre M. John Barker Pennefather, M.B.E., vice-président administratif et directeur de l'Industrie Acceptance Corp. Ltd. Ce dernier leur a parlé de l'industrie des ventes sous finance, puis il a décrit la structure financière, l'équité et les rapports des dettes de l'industrie et il a fait ressortir comment elle préleve du capital. Troisièmement, il a illustré ses opérations, c'est-à-dire comment cette industrie prête son argent et comment elle le recouvre. Enfin, en quatrième lieu, il a démontré que cette industrie tient une place importante dans l'économie canadienne. On peut juger de cette dernière par le fait qu'il y a 170 compagnies de finance au Canada, en plus des autres sources de crédit. Qu'il s'agisse, de nos jours, de l'achat d'une auto, d'un appareil de télévision, d'un réfrigérateur, d'un appareil à haute-fidélité, de maisons préfabriquées, de parties de cuisine, etc., la majorité des acheteurs de ces objets ont recours à la finance. Rien d'étonnant que les activités de l'industrie précitée soient considérables comme on a pu le constater par le discours de 11 pages non interlignées prononcé hier soir par M. Pennefather, message qui a permis à la majorité de ses auditeurs de bien saisir l'importance de ce genre de commerce, répondant en quelque sorte à un mode de vie généralisé sur notre continent.

The Canadian Fairbanks-Morse poursuit son programme d'expansion et acquiert The Howe Scale Co., des Etats-Unis

The Canadian Fairbanks-Morse Company Limited, une entreprise canadienne ayant son siège social à Montréal, vient d'acquiescer The Howe Scale Co., de Rutland, Vermont. Cette dernière est l'une des plus anciennes et plus importantes manufactures de balances aux Etats-Unis, dont les ventes atteignent environ \$10,000,000 par année. Elle emploie 800 hommes. M. Robert Morse III, président de Canadian Fairbanks-Morse Co., ainsi que M. Gordon Wattles, président de The American Manufacturing Co., qui a vendu The Howe Scale Co., ont annoncé conjointement le complément de cette transaction, que nous oserions dire quelque peu inusitée... depuis des années, nous sommes habitués, en effet, à voir les entreprises américaines absorber les compagnies de chez nous et, cette fois-ci, c'est une compagnie canadienne qui absorbe un établissement des Etats-Unis. Au dire de M. Robert Morse III, "les modèles Howe sont facilement adaptables aux balances Fairbanks-Morse, fabriquées à l'usine de la compagnie à Sherbrooke". Incidemment, cette dernière est sous la direction de M. Claude M. Robert, général de la division des balances. En achetant The Howe Scale Co., Canadian Fairbanks-Morse se trouve à pénétrer pour la première fois sur le marché américain et elle deviendra aussi exportatrice sur les marchés du monde, pour la première fois. Ce n'est donc pas sans raison qu'au dire de M. Morse, "cette transaction constitue un pas significatif dans le programme d'expansion en cours" — récemment, nous relations encore, l'achat d'une autre entreprise. Les balances Howe continueront d'être fabriquées aux Etats-Unis sous leur marque de commerce "Howe", tandis qu'au Canada, la compagnie continuera de fabriquer ses balances sous la marque de commerce "Fairbanks-Morse". The Howe Scale Co. fonctionnera aux Etats-Unis comme une filiale en propriété exclusive de la Canadian Fairbanks-Morse Co. et l'organisation de la première entreprise au Canada sera fusionnée avec la division des balances de la seconde. Comme on sait, sans doute, Canadian Fairbanks-Morse Co. est une compagnie canadienne entièrement indépendante et contrôlée par des intérêts canadiens. Ses seules relations avec Fairbanks-Morse Co. de Chicago, furent celles de distribution exclusive au Canada, la compagnie continuera de fabriquer et de vendre certaines balances. En outre, nous tenons, ici, à faire remarquer à nos lecteurs que les actions de Canadian Fairbanks-Morse Co. sont inscrites sur les listes des valeurs des Bourses de Montréal et de Toronto et qu'elles ont reflété quelque peu hier la transaction ci-dessus mentionnée, cotant à 94, contre un bas de 9 et un sommet cette année de 104, en ce qui concerne les actions de la classe "A". Quant à celles de la classe "B", elles cotèrent à 64, contre un bas de 54 et un sommet de 73. Incidemment, cette entreprise est l'une des rares compagnies à publier son rapport annuel dans les deux langues officielles du Canada, et elle compte comme vice-président et directeur, M. Philippe Beaubien, et comme conseiller juridique, Me Claude Tétrault.

Marcel CLEMENT

La vente serait devenue une science

Au dire du président de Du Pont of Canada Limited

La complexité croissante de l'industrie, de même que la vive concurrence prévue pour les dix années à venir, vont faire augmenter le nombre des spécialistes de la vente et diminuer celui des "vendeurs nés", affirme aujourd'hui M. Herbert H. Lank, président de Du Pont of Canada Limited.

De plus en plus, le vendeur va se transformer en "ambassadeur de service instruit et convaincant", déclarait-il à l'Association des fabricants de spécialités chimiques.

"L'art et l'intuition ne suffisent plus. La vente est devenue une science. Elle exige une formation et des connaissances spéciales, de même qu'une organisation rationnelle."

"On ne verra plus beaucoup de 'vendeurs nés' à l'avenir. De plus en plus, on trouve chez les vendeurs une solide formation professionnelle, soit technique soit commerciale. Lorsqu'ils entrent au service d'une maison, surtout d'une grande entreprise, ils font un stage de mise au courant de deux ou trois ans pour comprendre parfaitement la fabrication, les méthodes commerciales et les principes de la maison, ses problèmes et son personnel, et pour apprendre les procédés de vente."

De plus en plus, dit M. Lank, le vendeur sera appelé à fournir au client une assistance technique. Cette assistance pourra revêtir toutes sortes de formes, selon la nature du produit vendu et l'importance des entreprises en cause. Il pourra porter aussi bien sur des questions de promotion au point de vente que sur la solution des problèmes de transformation.

M. Lank a prononcé l'esprit commercial à tous les échelons de la hiérarchie industrielle.

"De nos jours, dans une entreprise qui veut progresser, tout le personnel de direction doit s'intéresser beaucoup à la vente, parce que la vente commence bien avant l'arrivée du vendeur chez son client. La vente est un travail d'équipe, qui exige la collaboration de tous."

Le vendeur doit être toujours renseigné à fond sur sa clientèle, dit-il. Il doit connaître parfaitement sa stratégie commerciale, sa méthode de détermination des prix, les avantages de qualité de ses produits, et l'activité des concurrents. On doit de plus lui demander son avis.

Parce qu'ils sont sans cesse en contact direct avec les clients, les vendeurs sont en mesure de fournir des idées publicitaires, de donner des renseignements sur les concurrents, de mesurer l'effet réel de la stratégie commerciale d'ensemble. On a donc intérêt à les consulter sur ces divers points: cela, d'ailleurs, fait passer l'effort collectif de l'entreprise.

M. Lank a donné en exemple l'expansion récente de l'industrie des aérosols. Sa production, qui n'était que de quelques millions d'unités en 1946, atteignait au moins 575,000,000 d'unités pour le Canada et les Etats-Unis en 1959. Actuellement, plus de 60 produits se vendent en bombes aérosol au Canada.

A noter...

Wood, Gundy & Co. Ltd., Dominion Securities Corp. Ltd., A. E. Anderson & Co. et McLeod, Weir & Co. Ltd. offrent présentement en souscription au public \$29,350,000 de débentures amortissables, 5 1/2 p.c. et 5 p.c. de Toronto Metropolitan. Cette nouvelle émission comprend une tranche de \$15,700,000, à 5 1/2 p.c. échéant le 15 octobre 1980; une tranche de \$6,675,000, à 5 1/2 p.c. échéant en 1975; \$2,301,000, à 5 1/2 p.c. échéant en 1970; \$559,000, à 5 1/2 p.c. échéant en 1965 et \$3,768,000 à versements échéant de 1961 à 1975. Les débentures à 5 1/2 p.c., dues en 1980, sont offertes à 97.25 pour rapporter 5.60 p.c.

Le bulletin de novembre de L. G. Beaubien & Cie Ltee renferme une liste de placements attrayants dont les rendements varient entre 5.50 p.c. et 6 p.c.

Vanadium-Alloy Steel Canada Limited a avisé la Bourse canadienne que des options ont été consenties aux hauts fonctionnaires et administrateurs de l'entreprise sur un total de 50,000 actions à \$2.05 l'action. Elles pourront être exercées avant le 2 novembre 1965. Les options courantes, en cours, sur 49,800 actions à \$5.00 l'action, ont été annulées.

M. J. R. Hughes vient d'être élu président du conseil d'administration de Royal Securities Corporation Ltd. Il succède à M. James Douglas, qui vient de démissionner, tout en demeurant administrateur.

Canadian Ingersoll-Rand Co., dont les usines sont à Sherbrooke, vient d'obtenir un contrat d'Alberta Natural Gas Co. pour la fabrication de 4 compresseurs d'une force de 3,400 HP. Leur coût est d'environ \$2,000,000 et ils seront installés l'été prochain à Crow's Nest Pass, en C.B. Ils serviront à pousser le gaz naturel dans les pipelines, allant de l'Alberta aux E.U.

Kerr-Addison Gold Mines a un profit net de \$2,224,000 durant le 6 mois terminé le 30 juin vs \$3,928,663 durant le semestre correspondant en 1959.

A \$85,600,000.00

L'actif de la Banque Mercantile du Canada accuse une augmentation de 53 p.c. sur celui de la dernière année fiscale, d'après un état de conditions qui vient d'être émis. A la fin du mois de septembre 1960, les actifs s'élevaient à \$85.6 millions comparativement à \$55.6 millions à la même date en 1959.

Bourse de Montréal

La liste locale rencontrait de l'opposition en fermeture

MONTREAL — Les prix étaient à la baisse hier à la fermeture de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne. Les échanges ont été peu nombreux.

Voici où en sont les indices: banques, hausse de 0.28 à 55.64; services publics, recul de 0.1 à 133.0; industrielles, recul de 0.9 à 262.7; papeteries, hausse de 0.1 à 411.1 et aurifères, hausse de 0.40 à 76.50.

Steel Co. of Canada a le plus reculé soit de 5.8 à 64.12. Chez les titres à la hausse, Ford of Canada a ajouté 10 points à 121.

Des 226 actions transigées, 81 ont avancé, 35 ont baissé et 110 sont demeurées inchangées. Le virement industriel a été de 73,800 actions tandis que celui des mines et des pétroles a été de 173,900.

Marché aux bestiaux

MONTREAL — Il n'y a pas eu de ventes de bovins, de veaux, d'agneaux ou de moutons aux marchés à bestiaux de la métropole ce matin.

Hier, les arrivages se sont chiffrés par 181 bovins, 163 veaux, 216 porcs et 21 agneaux et moutons.

Au marché de l'Ouest, les offres ont été de 831 porcs et truies. Les porcs de catégorie "A" ont reculé de 26.75; les truies 17.19.

Au marché de l'Est, 310 porcs et truies ont été offerts depuis le début de cette semaine. Les porcs de catégorie "A" ont reculé de 26.75; les truies 17.19.

Les porcs de catégorie "A", 22 bêtes à \$26.50, un groupe d'environ 200 à \$26 plus 80 cents la tête.

Le vendeur doit être toujours renseigné à fond sur sa clientèle, dit-il. Il doit connaître parfaitement sa stratégie commerciale, sa méthode de détermination des prix, les avantages de qualité de ses produits, et l'activité des concurrents. On doit de plus lui demander son avis.

Parce qu'ils sont sans cesse en contact direct avec les clients, les vendeurs sont en mesure de fournir des idées publicitaires, de donner des renseignements sur les concurrents, de mesurer l'effet réel de la stratégie commerciale d'ensemble. On a donc intérêt à les consulter sur ces divers points: cela, d'ailleurs, fait passer l'effort collectif de l'entreprise.

M. Lank a donné en exemple l'expansion récente de l'industrie des aérosols. Sa production, qui n'était que de quelques millions d'unités en 1946, atteignait au moins 575,000,000 d'unités pour le Canada et les Etats-Unis en 1959. Actuellement, plus de 60 produits se vendent en bombes aérosol au Canada.

Wood, Gundy & Co. Ltd., Dominion Securities Corp. Ltd., A. E. Anderson & Co. et McLeod, Weir & Co. Ltd. offrent présentement en souscription au public \$29,350,000 de débentures amortissables, 5 1/2 p.c. et 5 p.c. de Toronto Metropolitan. Cette nouvelle émission comprend une tranche de \$15,700,000, à 5 1/2 p.c. échéant le 15 octobre 1980; une tranche de \$6,675,000, à 5 1/2 p.c. échéant en 1975; \$2,301,000, à 5 1/2 p.c. échéant en 1970; \$559,000, à 5 1/2 p.c. échéant en 1965 et \$3,768,000 à versements échéant de 1961 à 1975. Les débentures à 5 1/2 p.c., dues en 1980, sont offertes à 97.25 pour rapporter 5.60 p.c.

Le bulletin de novembre de L. G. Beaubien & Cie Ltee renferme une liste de placements attrayants dont les rendements varient entre 5.50 p.c. et 6 p.c.

Vanadium-Alloy Steel Canada Limited a avisé la Bourse canadienne que des options ont été consenties aux hauts fonctionnaires et administrateurs de l'entreprise sur un total de 50,000 actions à \$2.05 l'action. Elles pourront être exercées avant le 2 novembre 1965. Les options courantes, en cours, sur 49,800 actions à \$5.00 l'action, ont été annulées.

M. J. R. Hughes vient d'être élu président du conseil d'administration de Royal Securities Corporation Ltd. Il succède à M. James Douglas, qui vient de démissionner, tout en demeurant administrateur.

Canadian Ingersoll-Rand Co., dont les usines sont à Sherbrooke, vient d'obtenir un contrat d'Alberta Natural Gas Co. pour la fabrication de 4 compresseurs d'une force de 3,400 HP. Leur coût est d'environ \$2,000,000 et ils seront installés l'été prochain à Crow's Nest Pass, en C.B. Ils serviront à pousser le gaz naturel dans les pipelines, allant de l'Alberta aux E.U.

Kerr-Addison Gold Mines a un profit net de \$2,224,000 durant le 6 mois terminé le 30 juin vs \$3,928,663 durant le semestre correspondant en 1959.

L'actif de la Banque Mercantile du Canada accuse une augmentation de 53 p.c. sur celui de la dernière année fiscale, d'après un état de conditions qui vient d'être émis. A la fin du mois de septembre 1960, les actifs s'élevaient à \$85.6 millions comparativement à \$55.6 millions à la même date en 1959.

L'augmentation de \$20 millions en actifs en moins d'un an, a été la plus élevée depuis que la Banque a commencé ses opérations en 1953 et comparativement à une augmentation de \$20 millions durant la précédente année fiscale.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

Les dépôts s'élevaient, durant la période, de \$50.5 millions à \$79.7 millions, et les prêts et escomptes de \$25.5 millions à \$40.6 millions, une augmentation de 37 p.c. et 59 p.c. respectivement.

L'augmentation de \$20 millions en actifs en moins d'un an, a été la plus élevée depuis que la Banque a commencé ses opérations en 1953 et comparativement à une augmentation de \$20 millions durant la précédente année fiscale.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.

La Banque Mercantile du Canada, à des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Elle est affiliée à la Nationale Handelsbank N.V., d'Amsterdam. D'après un communiqué de la semaine dernière, une des plus importantes banques de la Hollande, la Rotterdamse Bank, N.V., a fait une offre pour les actions de la Nationale Handelsbank N.V. L'offre était en faveur du Conseil d'Administration de la Handelsbank.

L'ensemble des actifs de deux compagnies hollandaises et de la Banque Mercantile du Canada dégage \$500 millions.



M. Eucher LEFEBVRE, A.P.A., de Montréal, qui a été élu président national de l'Association des manufacturiers canadiens.

L'Association des manufacturiers canadiens

Fait des propositions pour remédier au chômage

La Canadian Manufacturers' Association — ou si vous préférez, l'Association des manufacturiers du Canada — a, hier, aujourd'hui, le premier ministre Diefenbaker de réviser les importations massives, d'établir des tarifs adéquats, de réduire l'impôt des corporations, d'encourager l'achat chez nous et de stimuler les exportations de produits manufacturiers.

Une semaine avant la conférence sur le chômage qui doit se tenir à Ottawa, conférence à laquelle ont été convoqués des représentants d'associations patronales et syndicales, la Canadian Manufacturers' Association a soumis un mémoire au gouvernement Diefenbaker où elle énonce ses solutions au problème du chômage. Le mémoire est sous la signature de M. T. R. McLagan, président de la C.M.A. Ce dernier, grand militant libéral, n'était pas présent aujourd'hui et c'est le président sortant de charge, M. Ian F. McRae, qui a présidé la délégation.

Le mémoire fait état que l'industrie manufacturière emploie un de quatre travailleurs au Canada, et déclare: "La C.M.A. croit que la meilleure façon de remédier au chômage est de stimuler l'industrie manufacturière".

Soulignant que l'emploi dans les manufactures diminue au moment où le nombre des travailleurs augmente, M. McRae a dit: "L'emploi ne tient pas à la main. C'est le fait que plus de 75 p.c. des importations du Canada sont des produits manufacturés et que, depuis quatre ans, ces importations excèdent \$4 milliards. Combien de travailleurs de plus l'industrie canadienne pourra-t-elle employer si seulement le quart de ces importations étaient des produits canadiens? Prenant pour acquis qu'un moyen un travailleur produit pour environ \$10,000 par année, cela signifierait des emplois pour 100,000 travailleurs de plus dans l'industrie canadienne".

CHICAGO — A la suite d'une ouverture plutôt médiocre, hier, les perspectives de ventes des grains se sont ralliées peu avant la fermeture à la Bourse des céréales de Chicago.

De nouveau, certains contrats de blé ont atteint leurs plus hauts niveaux de la saison. C'était la sixième hausse consécutive enregistrée dans ce secteur.

WINNIPEG — Le commerce a été stagnant dans tous les secteurs hier à la Bourse des grains de Winnipeg.

La seule transaction avec l'étranger a été la vente d'un pair de lin à Royaume-Uni. Le marché a été irrégulier. Les prix n'ont que très peu fluctué.

A la fermeture, les prix de l'avoine variaient de stationnaire à 1/4 en baisse, ceux de l'orge de 1/4 en baisse et ceux de la seigle de stationnaires à 1/2 en hausse.

CHICAGO — A la suite d'une ouverture plutôt médiocre, hier, les perspectives de ventes des grains se sont ralliées peu avant la fermeture à la Bourse des céréales de Chicago.

De nouveau, certains contrats de blé ont atteint leurs plus hauts niveaux de la saison. C'était la sixième hausse consécutive enregistrée dans ce secteur.

WINNIPEG — Le commerce a été stagnant dans tous les secteurs hier à la Bourse des grains de Winnipeg.

La seule transaction avec l'étranger a été la vente d'un pair de lin à Royaume-Uni. Le marché a été irrégulier. Les prix n'ont que très peu fluctué.

A la fermeture, les prix de l'avoine variaient de stationnaire à 1/4 en baisse, ceux de l'orge de 1/4 en baisse et ceux de la seigle de stationnaires à 1/2 en hausse.

CHICAGO — A la suite d'une ouverture plutôt médiocre, hier, les perspectives de ventes des grains se sont ralliées peu avant la fermeture à la Bourse des céréales de Chicago.

De nouveau, certains contrats de blé ont atteint leurs plus hauts niveaux de la saison. C'était la sixième hausse consécutive enregistrée dans ce secteur.

WINNIPEG — Le commerce a été stagnant dans tous les secteurs hier à la Bourse des grains de Winnipeg.

La seule transaction avec l'étranger a été la vente d'un pair de lin à Royaume-Uni. Le marché a été irrégulier. Les prix n'ont que très peu fluctué.

A la fermeture, les prix de l'avoine variaient de stationnaire à 1/4 en baisse, ceux de l'orge de 1/4 en baisse et ceux de la seigle de stationnaires à 1/2 en hausse.

CHICAGO — A la suite d'une ouverture plutôt médiocre, hier, les perspectives de ventes des grains se sont ralliées peu avant la fermeture à la Bourse des céréales de Chicago.

De nouveau, certains contrats de blé ont atteint leurs plus hauts niveaux de la saison. C'était la sixième hausse consécutive enregistrée dans ce secteur.

WINNIPEG — Le commerce a été stagnant dans tous les secteurs hier à la Bourse des grains de Winnipeg.

La seule transaction avec l'é

Un record de paris a été enregistré

Mighty Dudley, le cheval le plus sensationnel au cours d'octobre

Le mois d'octobre au parc Richelieu, qui s'est terminé de façon sensationnelle dimanche dernier alors que 7.979 spectateurs établissaient un record de paris pour la saison — soit \$380.204 — a été dominé par les exploits de Mighty Dudley, vainqueur des deux dernières tranches de l'Amble Canada.

Le 4 octobre, l'ambieur conduit par son caproprétaire Keith Waples a découpé le mille en 2:01.4 pour devancer Champ Volo et Sir Winston Pick, dans la quatrième tranche. Le 10 octobre, il revenait à la charge dans la finale de \$16.800 pour l'emporter d'une façon très spectaculaire devant Dares Di-

rect et Great Adios en 2:03.4. Après ce double exploit le coursier qui appartenait conjointement à Waples et Jacques Giard a été transporté à la piste de Yonkers où il terminera la saison.

Le premier "stake" du mois, l'Amble Ville d'Anjou, pour une bourse de \$3.150 donna lieu

à deux divisions de 10 partants. Flicka's Ensign, conduit par Waples, gagna facilement sa division en 2:05.4 tandis que Kessler Hanover prenait l'autre en 2:07. Kessler s'est amélioré par la suite, gagnant en 2:04.2 dimanche dernier.

Le 8 octobre, Archie Mon, un trotteur de la ferme Del Rosa, triompha en 2:05.4 dans le Trot Lord Brookville de \$3.990. Il battit assez facilement Hi Joe et Kintoo Colby.

Kintoo Colby, un trois ans plutôt erratique, revint à la charge le 14 octobre pour triompher dans le Trot Joliette de \$4.230. Conduit par le jeune Bill Wellwood, Kintoo resta sagement dans le trot pour faire triompher les couleurs de Bill White, de St. Mary's, Ont.

Rome Hanover, un sensationnel ambieur de quatre-ans, propriétaire de Normand Plourde, ne désappointa personne le 15 octobre, gagnant en 2:07.2 l'Amble Berthier de \$4.530. Conduit par Real Bardier, Rome Hanover disposa d'Adios Prince et de Versatile justifiant ainsi la confiance du public qui l'avait établi favori.

Le dernier des 30 "stakes" de la saison, le Trot Repentigny, fut gagné le 22 octobre par Newport Rocket en 2:08.1 et par Safe Harbor en 2:09.3. Le grand nombre des inscriptions avait nécessité le partage de cette ultime classique en deux divisions de \$1.575 chacune.

Au cours du mois d'octobre, les juges imposèrent de très nombreuses suspensions, le double de sévérité pour obtenir des conducteurs le maximum d'effort. On assista donc à des courses fort rapides et des douzaines d'ambieurs et de trotteurs "abaissèrent" leur marque à la grande satisfaction du public.

Le secrétaire des courses, Georges Giguère, a annoncé hier que d'ici la fin du meeting le montant des bourses sera augmenté de ce qui aura pour effet certain de susciter une agression encore plus remarquable de la part des conducteurs.

Ligue St-Viateur: une 1ère victoire du A. Billet lundi

Devant une foule enthousiaste qui s'accroît chaque lundi et prouve bien la popularité de la Ligue de hockey amicale Saint-Viateur, le A. Billet Ltee, dirigé par Tommy O'Keefe, a enfin réussi à vaincre le O'Keefe par 3 à 1 dans la deuxième joute pour s'emparer de la troisième position. Ceux qui ont vu les deux équipes de Montréal, se sont réveillés et l'on vit Molini, R. O'Meara, R. Leblanc compter tour à tour après que F. Leblanc eut déjà déjoué Dave Britt deux fois. Maurice Brasseur défendait bien la cage des "bleus" et nul doute que la présence de Pete Amyot améliorait sensiblement la défense. Le O'Keefe n'a pas

encore réussi à se faire justice cette saison. Lundi soir, c'était l'absence de cohésion qui a été la principale cause de sa défaite. Desy, St-Jean, Lachapelle et Mondor ont montré de la détermination, mais leurs efforts se sont toujours avérés stériles. Dans la première partie, le triomphe du Deschênes et Filz lui assura la tête du classement. Un but de Laverdure à 35 secondes de la fin devint sceller l'issue de la rencontre. Le Montréal Forged ne céda la victoire qu'après une lutte fort contestée. En effet, les "jaunes" d'Alber DiMaulo ouvraient le pointage des la 55ème seconde de jeu à la première période grâce à des passes de Toussaint et Godin converties habilement par Lépine. Cependant, le Deschênes ne devait pas être lent à riposter et Gingras trouva deux fois le fond du filet en moins de quatre minutes. Mais il fallait attendre la reprise finie pour goûter le calibre réel de ce circuit le plus amateur au monde. A 7.40 Godin déjoua Robillard pour réduire le compte 5 à 4. C'est alors que pendant une punition à Godon, Doiron brilla contre le Montréal Forged qui fourmillait à six dans le territoire du Deschênes. Puis revenus à forces égales, Laverdure enregistra ce qui devait être le but gagnant. Un total de huit punitions seulement furent imposées durant les deux joutes par les arbitres DiMaulo et Major, ce qui prouve encore une fois que la qualité et la fougue n'inclut pas nécessairement la rudesse.

Deux joueurs du Hull-Ottawa sont en tête des compteurs

Gilles Tremblay et Cliff Pennington des Canadiens de Hull-Ottawa, sont égaux en première place dans le classement individuel des compteurs avec 16 points chacun. Tremblay a compté le plus de buts, neuf, et a fourni sept assistances, tandis que Pennington a le contraire, sept buts et neuf assistances.

Skippy Burchell du Royal de Montréal et Jean-Claude Tremblay des Canadiens ont récolté le plus d'assists, soit 10 chacun.

Gilles Tremblay était en première place la semaine dernière avec son coéquipier Bobby Rousseau. Dennis Olson du Kit-chener et Jimmy Moore du Sudbury, Rousseau est avec le Canadien de la Nationale et n'a pas joué de la semaine tandis que Olson est en première place, sur un pied d'égalité avec la recrue Cliff Schmutz du Sault-Ste-Marie, chacun avec 14 points. Moore n'a pas récolté de points dans la seule partie à laquelle il a participé.

Le Sault-Ste-Marie est le club le plus puni avec 213 minutes tandis que Guy Black du Royal a reçu le plus de punitions, 35 minutes.

DERNIERE HEURE

Munro ne sera pas l'arbitre en chef

OTTAWA. — Sam Berger, président du Big Four, a précisé hier soir que Johnny Munro sera l'un des arbitres de la joute de samedi, mais qu'il n'agira pas comme arbitre en chef de la partie.

Un premier rapport émanant d'Ottawa indiquait que Munro officierait à titre de principal arbitre.

Berger a ajouté qu'il n'y avait rien d'inhabituel dans le fait d'annoncer que Munro serait sur le terrain en même temps que les deux équipes. Ordinairement, les noms des arbitres sont communiqués aux équipes, la veille de la partie.

Moore ne manque pas d'humour

ROME — Archie Moore s'est permis hier de faire de l'humour au sujet de sa première défaite en quatre ans.

"Moi abandonner la boxe?" de demander Moore, "mais vous êtes fous. Je ne fais que commencer ma carrière".

Archie, dont l'âge varie entre 45 et 50 ans et reconnu un peu partout comme champion mi-lourd du monde, a déclaré: "Je retourne aux mines de sel et je recommencerai mon entraînement à neuf." Par mines de sel, Archie veut dire son ranch près de San Diego, en Californie.

"Je verrouillerais les portes," d'ajouter Archie, "Quand je

ressortirai de là, je serai un tout nouveau boxeur — assez jeune et assez en forme pour battre n'importe qui."

Moore était gras et lent à 190 livres et quart lorsqu'il perdit par décision unanime aux mains de Giulio Rinaldi, le champion mi-lourd d'Italie, dans un combat de dix rounds, samedi soir dernier. Le titre de Moore n'était pas en jeu étant donné que la limite de poids dans cette catégorie est de 175 livres.

Pour Moore, c'était sa première défaite depuis le 30 novembre 1956, alors que Floyd Patterson le knockoutait dans un combat de championnat poids lourd du monde.

"Le Big Four est l'autorité suprême", dit Moss, et...

Les Alouettes joueront, samedi...

Les Rough Riders sont décimés par les blessures

OTTAWA. — Une série de blessures à ses ailiers, préoccupe considérablement l'instructeur Frank Clair des Rough Riders d'Ottawa, quelques jours avant la joute semi-finale de samedi, contre les Alouettes de Montréal.

"Imaginez ce que peut représenter d'avoir autant de blessés sur mon équipe, d'avoir autant d'ailiers blessés, tous en même temps, a déclaré hier Clair. Et dire qu'après samedi, il n'y a plus de possibilité de reprise".

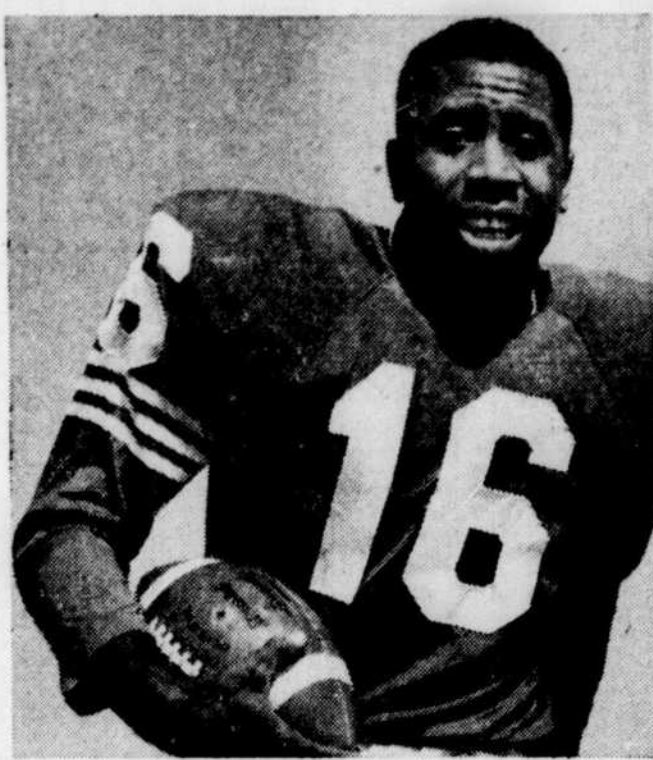
Clair, qui a lui-même des troubles tels qu'un mauvais rhume et un mal de tête, ne cache pas non plus qu'il est inquiet par l'équipe des Alouettes, au complet et particulièrement par Sam Etcheverry. "Cet Etcheverry est en partie responsable de mon mal de tête, il n'y a aucun doute là-dessus", a-t-il ajouté.

L'ailier défensif Jon Jelacic est définitivement hors d'usage, avec une blessure au genou. Ted Smale n'a que joué à quelques reprises, au cours des pratiques de cette semaine, et espère pouvoir retourner à son poste d'ailier pour les éliminatoires. Mais de ce côté, il n'y a rien de certain.

Don Bruce, immobilisé il y a deux semaines par une blessure au genou, sera en uniforme par mesure de sécurité mais ne jouera, semble-t-il, que si Bill Sowalski ou Jim Reynolds ne sont pas en forme.

De bloqueur Milt Graham sera en outre probablement utilisé comme ailier, pour la partie de samedi.

"Nous ne sommes pas au meilleur de notre condition physique, a déclaré Clair, mais si les gars veulent jouer un jeu d'équipe, je crois que nous pourrions faire oublier plusieurs points faibles".



DICK COHEE

... même si Munro a été désigné comme arbitre de la semi-finale

OTTAWA. — Les Alouettes seront présentes à Ottawa, samedi, pour la partie semi-finale du Big Four contre les Rough Riders, même si l'arbitre désigné pour assurer le bon ordre de la rencontre est Johnny Munro. C'est ce qu'a déclaré hier le président de la ligue, Sam Berger.

Berger a déclaré qu'il avait téléphoné à Perry Moss, l'instructeur des Alouettes et que ce dernier l'avait assuré de la présence de son équipe pour cette joute, la seule et unique de la semi-finale.

L'arbitre Munro a été la cible de violentes critiques de la part de Moss, à la suite de la défaite subie par les Alouettes au compte de 63-27 contre les Argonauts, dimanche, à Toronto. Moss avait déclaré que son équipe ne participerait plus à aucune partie où Munro serait désigné comme arbitre.

Moss a répliqué à Moss qu'il prévoyait voir les Alouettes présents à Ottawa, samedi, peu importe qui agirait comme arbitre.

Moss a répondu qu'il reconnaissait que la ligue détenait l'autorité suprême et qu'il se soumettrait à ses instructions.

La sortie de Moss contre Munro à Toronto avait quelque peu surpris les experts, surtout de la part du pilote des Alouettes qui a trop bien démontré à l'endroit de ses joueurs, au cours de la saison, que l'autorité avait quelque chose de sacré.

C'est la deuxième fois que le mentor du club montréalais s'est levé contre Munro, pour ce qu'il qualifie de mauvais jugement sur une tentative de convertir. A chaque reprise, Moss a logé une protestation officielle auprès de la ligue. La dernière requête, qui demandait que Munro n'officie pas aux joutes des Alouettes, avait été adressée aux autorités de la ligue. La réponse est venue d'une façon non équivoque: c'est précisément Munro qui a été désigné pour agir comme arbitre samedi.

Une équipe, marquée par la confiance

Les Alouettes, réunies hier à l'occasion d'un dîner du club Quarterback, étaient enthousiastes et confiantes, dans l'attente de la joute semi-finale contre les Rough Riders, à Ottawa, samedi.

La joute, la seule de la semi-finale, débutera à 1 heure et sera télédiffusée sur le réseau national, à l'exception des régions d'Ottawa et de Cornwall.

Quelque 200 personnes étaient présentes au dîner d'hier, de même que les joueurs de l'équipe montréalaise.

Sam Etcheverry, le capitaine à l'offensive, et Bill Shipp, l'ailier de l'équipe défensive, ont déclaré qu'ils croient que les Alouettes peuvent vaincre les Rough Riders et que leur victoire, en définitive, ne serait pas tellement une grande surprise.

Le vainqueur de la joute de samedi rencontrera les Argonauts de Toronto, dans une série de deux joutes au total des points, afin de déterminer l'équipe qui représentera l'Est dans la grande classique de la coupe Grey, à Vancouver, le 26 novembre.

Les joueurs étaient en général hier, d'avis que la partie de samedi sera en quelque sorte comme une joute d'ouverture de saison, dans laquelle les statistiques et les gains et pertes ne signifient plus rien.

L'instructeur Perry Moss a déclaré que l'esprit des joueurs était bon et qu'avec la chance de notre côté, nous nous rendrions jusqu'à la finale.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

effectif attiré un total de 629.011. Les Argos ont établi un record du Big Four avec des assistances de 198.940 spectateurs; les Alouettes ont en 160.052, les Riders 136.350 et les Ticats 133.669.

Chester Carleton Gilchrist, qui s'est vu coller son étrange sobriquet de "Cookie" bien avant de venir au Canada, se considère meilleur second de ligne que joueur de centre-arrière et il préfère jouer à la défensive que porter le ballon. Gilchrist a appris son football au high school en Pennsylvanie. Paul Brown, instructeur des Browns de Cleveland, recommanda Gilchrist à l'équipe de Sarnia, dans l'ORE.U. en 1953. Aujourd'hui, à 25 ans, Cookie est à sa huitième saison dans les rangs professionnels canadiens. A Toronto, où il joue depuis '58, il est centre, second de ligne, bloqueur défensif et botteur de placements et de convertis. Les Argos l'ont obtenu de Hamilton dans un échange en 1958.

Le Big Four a officiellement établi un record global d'assistance cette année. Les 28 parties de la saison régulière ont en

bonnes passes en cinq parties contre les Alouettes.

Dave Thelen, le spectaculaire centre-arrière des Riders, a gagné 62 verges au sol contre les Cats et il a, lui aussi, établi un record du Big Four avec ses gains de 1.407 verges au cours de la saison.

Chester "Cookie" Gilchrist a également établi un record de ligue avec ses 27 points contre les Alouettes dimanche. Gilchrist y est allé de trois touches, huit convertis et un simple. Cette performance lui a, de plus, donné le championnat des compteurs du Big Four pour la deuxième année consécutive, cette fois avec un total de 115 points, soit sept de plus que George Dixon, demi-arrière des Alouettes. Dixon n'a rien fait dans la dernière partie et il a fini la saison avec 108 points.

Le Big Four a officiellement établi un record global d'assistance cette année. Les 28 parties de la saison régulière ont en

effet attiré un total de 629.011. Les Argos ont établi un record du Big Four avec des assistances de 198.940 spectateurs; les Alouettes ont en 160.052, les Riders 136.350 et les Ticats 133.669.

Chester Carleton Gilchrist, qui s'est vu coller son étrange sobriquet de "Cookie" bien avant de venir au Canada, se considère meilleur second de ligne que joueur de centre-arrière et il préfère jouer à la défensive que porter le ballon. Gilchrist a appris son football au high school en Pennsylvanie. Paul Brown, instructeur des Browns de Cleveland, recommanda Gilchrist à l'équipe de Sarnia, dans l'ORE.U. en 1953. Aujourd'hui, à 25 ans, Cookie est à sa huitième saison dans les rangs professionnels canadiens. A Toronto, où il joue depuis '58, il est centre, second de ligne, bloqueur défensif et botteur de placements et de convertis. Les Argos l'ont obtenu de Hamilton dans un échange en 1958.

Le Big Four a officiellement établi un record global d'assistance cette année. Les 28 parties de la saison régulière ont en

bonnes passes en cinq parties contre les Alouettes.

Dave Thelen, le spectaculaire centre-arrière des Riders, a gagné 62 verges au sol contre les Cats et il a, lui aussi, établi un record du Big Four avec ses gains de 1.407 verges au cours de la saison.

Chester "Cookie" Gilchrist a également établi un record de ligue avec ses 27 points contre les Alouettes dimanche. Gilchrist y est allé de trois touches, huit convertis et un simple. Cette performance lui a, de plus, donné le championnat des compteurs du Big Four pour la deuxième année consécutive, cette fois avec un total de 115 points, soit sept de plus que George Dixon, demi-arrière des Alouettes. Dixon n'a rien fait dans la dernière partie et il a fini la saison avec 108 points.

Le Big Four a officiellement établi un record global d'assistance cette année. Les 28 parties de la saison régulière ont en

effet attiré un total de 629.011. Les Argos ont établi un record du Big Four avec des assistances de 198.940 spectateurs; les Alouettes ont en 160.052, les Riders 136.350 et les Ticats 133.669.

Chester Carleton Gilchrist, qui s'est vu coller son étrange sobriquet de "Cookie" bien avant de venir au Canada, se considère meilleur second de ligne que joueur de centre-arrière et il préfère jouer à la défensive que porter le ballon. Gilchrist a appris son football au high school en Pennsylvanie. Paul Brown, instructeur des Browns de Cleveland, recommanda Gilchrist à l'équipe de Sarnia, dans l'ORE.U. en 1953. Aujourd'hui, à 25 ans, Cookie est à sa huitième saison dans les rangs professionnels canadiens. A Toronto, où il joue depuis '58, il est centre, second de ligne, bloqueur défensif et botteur de placements et de convertis. Les Argos l'ont obtenu de Hamilton dans un échange en 1958.

Le Big Four a officiellement établi un record global d'assistance cette année. Les 28 parties de la saison régulière ont en

bonnes passes en cinq parties contre les Alouettes.

Dave Thelen, le spectaculaire centre-arrière des Riders, a gagné 62 verges au sol contre les Cats et il a, lui aussi, établi un record du Big Four avec ses gains de 1.407 verges au cours de la saison.

Chester "Cookie" Gilchrist a également établi un record de ligue avec ses 27 points contre les Alouettes dimanche. Gilchrist y est allé de trois touches, huit convertis et un simple. Cette performance lui a, de plus, donné le championnat des compteurs du Big Four pour la deuxième année consécutive, cette fois avec un total de 115 points, soit sept de plus que George Dixon, demi-arrière des Alouettes. Dixon n'a rien fait dans la dernière partie et il a fini la saison avec 108 points.

Le Big Four a officiellement établi un record global d'assistance cette année. Les 28 parties de la saison régulière ont en

effet attiré un total de 629.011. Les Argos ont établi un record du Big Four avec des assistances de 198.940 spectateurs; les Alouettes ont en 160.052, les Riders 136.350 et les Ticats 133.669.

Chester Carleton Gilchrist, qui s'est vu coller son étrange sobriquet de "Cookie" bien avant de venir au Canada, se considère meilleur second de ligne que joueur de centre-arrière et il préfère jouer à la défensive que porter le ballon. Gilchrist a appris son football au high school en Pennsylvanie. Paul Brown, instructeur des Browns de Cleveland, recommanda Gilchrist à l'équipe de Sarnia, dans l'ORE.U. en 1953. Aujourd'hui, à 25 ans, Cookie est à sa huitième saison dans les rangs professionnels canadiens. A Toronto, où il joue depuis '58, il est centre, second de ligne, bloqueur défensif et botteur de placements et de convertis. Les Argos l'ont obtenu de Hamilton dans un échange en 1958.

Le Big Four a officiellement établi un record global d'assistance cette année. Les 28 parties de la saison régulière ont en

bonnes passes en cinq parties contre les Alouettes.

Dave Thelen, le spectaculaire centre-arrière des Riders, a gagné 62 verges au sol contre les Cats et il a, lui aussi, établi un record du Big Four avec ses gains de 1.407 verges au cours de la saison.

Chester "Cookie" Gilchrist a également établi un record de ligue avec ses 27 points contre les Alouettes dimanche. Gilchrist y est allé de trois touches, huit convertis et un simple. Cette performance lui a, de plus, donné le championnat des compteurs du Big Four pour la deuxième année consécutive, cette fois avec un total de 115 points, soit sept de plus que George Dixon, demi-arrière des Alouettes. Dixon n'a rien fait dans la dernière partie et il a fini la saison avec 108 points.

Le Big Four a officiellement établi un record global d'assistance cette année. Les 28 parties de la saison régulière ont en

effet attiré un total de 629.011. Les Argos ont établi un record du Big Four avec des assistances de 198.940 spectateurs; les Alouettes ont en 160.052, les Riders 136.350 et les Ticats 133.669.

Chester Carleton Gilchrist, qui s'est vu coller son étrange sobriquet de "Cookie" bien avant de venir au Canada, se considère meilleur second de ligne que joueur de centre-arrière et il préfère jouer à la défensive que porter le ballon. Gilchrist a appris son football au high school en Pennsylvanie. Paul Brown, instructeur des Browns de Cleveland, recommanda Gilchrist à l'équipe de Sarnia, dans l'ORE.U. en 1953. Aujourd'hui, à 25 ans, Cookie est à sa huitième saison dans les rangs professionnels canadiens. A Toronto, où il joue depuis '58, il est centre, second de ligne, bloqueur défensif et botteur de placements et de convertis. Les Argos l'ont obtenu de Hamilton dans un échange en 1958.

Le Big Four a officiellement établi un record global d'assistance cette année. Les 28 parties de la saison régulière ont en

bonnes passes en cinq parties contre les Alouettes.

pas tellement une grande surprise.

Le vainqueur de la joute de samedi rencontrera les Argonauts de Toronto, dans une série de deux joutes au total des points, afin de déterminer l'équipe qui représentera l'Est dans la grande classique de la coupe Grey, à Vancouver, le 26 novembre.

Les joueurs étaient en général hier, d'avis que la partie de samedi sera en quelque sorte comme une joute d'ouverture de saison, dans laquelle les statistiques et les gains et pertes ne signifient plus rien.

L'instructeur Perry Moss a déclaré que l'esprit des joueurs était bon et qu'avec la chance de notre côté, nous nous rendrions jusqu'à la finale.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Les Alouettes, pour une des rares fois de leur histoire, ne comptent aucun blessé grave, à la veille des éliminatoires. Ils seront au grand complet.

L'espoir: Dick Cohee. Si les Alouettes venaient à l'emporter, plusieurs partisans du club montréalais sont d'avis que le jeune Dick Cohee, âgé de 20 ans, aura fait sa large part.

Le rapide demi de la Californie s'est amélioré de joute à joute, depuis le début de la saison. Dans la débacle de 63-27, dimanche, à Toronto, Cohee a marqué deux touches, le premier sur une passe de Sam, l'autre à la suite d'une course de 102 verges sur un retour de botté. Il a également recouvert un ballon échappé par l'un des Argonauts. Cohee s'est montré distingué comme joueur de ligne extérieur, utilisant son extrême rapidité pour enfoncer l'adversaire jusqu'au champ arrière et briser plus d'une attaque.

Cohee, qui fréquentait le collège Readley en Californie, a été invité à se reporter aux Alouettes, sur la recommandation d'Eddie Kotal, le chef-député des Rams de Los Angeles.

Cohee, qui fréquentait le collège Readley en Californie, a été invité à se reporter aux Alouettes, sur la recommandation d'Eddie Kotal, le chef-député des Rams de Los Angeles.

Cohee, qui fréquentait le collège Readley en Californie, a été invité à se reporter aux Alouettes, sur la recommandation d'Eddie Kotal, le chef-député des Rams de Los Angeles.

Cohee, qui fréquentait le collège Readley en Californie, a été invité à se reporter aux Alouettes, sur la recommandation d'Eddie Kotal, le chef-député des Rams de Los Angeles.

Cléroux affrontera de nouveau Chuvalo le 23

Perry Moss écope d'une amende de \$200.

EDMONTON. — Perry Moss, gérant général et instructeur en chef des Alouettes de Montréal, a été condamné hier à une amende de \$200 par le commissaire Sydney Halter, de Winnipeg, pour avoir publiquement critiqué un arbitre. Moss a vivement critiqué l'arbitre John Munro, de Toronto, à la suite de la joute de dimanche dernier entre les Alouettes et les Argonauts, à Toronto. Les Argos ont écrasé les Alouettes 63-27.

Chicago remonte en tête

CHICAGO — Les Black Hawks de Chicago sont remontés seuls en première position du classement de la ligue Nationale, en faisant partie nulle au compte de 4-4 contre les Rangers, à Chicago. Des buts de McDonald et Balfour dans la troisième période ont permis aux Black Hawks d'annuler.

Les Rangers ont ouvert le poing sur un but de Brian Cullen dans la onzième minute. Le jeu avait été préparé par Camille Henry qui avait touché le disque de Bill Gadsby.

Les Black Hawks ont toutefois riposté une minute plus tard lorsque Red Hay a déjoué Lorne Worsley sur des passes de Bobby Hull et Eddie Litzenberger. Les Hawks ont marqué leur but pendant que Jim Morrison était au bac des punitions.

Dans la deuxième période, des buts de Henry et Dean Prentice ont permis aux Rangers de prendre une avance de 3-1. Une punition à Murray Balfour a permis à Alf Pike de former son jeu de puissance qui devait aboutir au but de Henry, dont le jeu fut préparé par Bathgate.

Les Hawks ont toutefois profité d'une punition à l'un de leurs, Red Hay, pour marquer leur deuxième but. Nesterenko, qui joue comme un tueur de temps durant les punitions, a accepté une passe de Tod Sloan pour déjouer Worsley.

Gump Worsley a été blessé au dos dans la deuxième période. Jack McCartan l'a remplacé et a été déjoué deux fois dans l'engagement final. Bill Gadsby d'abord placé les Rangers en avant 4-2 des buts de Ad McDonald et Murray Balfour ont permis aux Hawks d'annuler.

S O M M A I R E
Première période
1-New York, Cullen 11-36
(Gadsby, Henry)

2-Chicago, Hay	12-32	6-New York, Gadsby	0-36
(Hull, Litzenberger)		(Henry, Ingardfield)	
Punitions: Nesterenko 2-26, 10-33		7-Chicago, McDonald	11-36
Johns 7-37, Morrison 11-36, Ronson 13-13		(Mikita, Wharlam)	

Deuxième période
3-New York, Henry 2-09
(Bathgate)

4-New York, Prentice (Schinkel) 18-09
5-Chicago, Nesterenko (Sloan) 19-42
Punitions: M. Balfour 1-19, Prentice 8-35, Howell 12-42, Hay 19-16

Troisième période
6-New York, Gadsby (Henry, Ingardfield) 0-36
7-Chicago, McDonald (Mikita, Wharlam) 11-36
8-Chicago, M. Balfour (Hay, Hull) 17-50
Punitions: Balfour 5-29, Howell 8-91

ARRÊTÉS
WORSLEY
McCartan 19 13 12-32
HALL
SIMPSON 13 10 12-35
BOWER 11 12 11-34

Le "Ring" maintient Cléroux au 7e rang
NEW YORK. — Robert Cléroux, de Montréal, est encore en septième place chez les aspirants poids lourds, selon le dernier classement de la revue de boxe "Ring". Cléroux n'a donc pas bougé depuis la publication du mois dernier. Selon les classifications de la NBA le nom de Cléroux apparaît toutefois en dixième place chez les meilleurs aspirants à la couronne de Floyd Patterson.

La revue "Ring" a aussi choisi Giulio Rinaldi, d'Italie, comme le meilleur boxeur du mois d'octobre à la suite de sa victoire sur Archie Moore en fin de semaine à Rome.

Depuis sa défaite, Chuvalo réclame un match revanche et son gérant, Jack Deacon Allen, de Toronto, prétendait qu'une clause dans les contrats des deux boxeurs stipulait un deuxième combat entre les deux hommes, advenant que Chuvalo perdait son titre.

Le promoteur de boxe mont-réalais, Eddie Quinn et Al Bachman, gérant de Cléroux, soutenaient de Cléroux, secrétaire de la Commission athlétique de Montréal, a déclaré hier qu'il détenait une copie des contrats et qu'on n'y voyait aucune clause de match-revanche.

Question d'argent
C'est à la pensée qu'un nouveau match entre Cléroux et Chuvalo pourrait rapporter une recette intéressante que Cléroux, Quinn et Bachman, ont décidé d'accorder une nouvelle chance au boxeur de la Ville-Neuve. Il y avait toutefois une condition importante: que la rencontre soit présentée à Montréal.

Cette condition a été acceptée. Selon les règlements de la Fédération canadienne de boxe, Cléroux pouvait attendre six mois pour défendre son titre.

Parce que... "Nous refuserons de vous le laisser porter... à moins qu'il ne soit parfaitement ajusté."

Bill DeWitt devient gérant général du club Cincinnati
CINCINNATI — Bill DeWitt, qui a abandonné son poste de président des Tigers de Detroit il y a moins d'un mois, "à cause d'un jeu de circonstances", a été engagé hier comme gérant général des Reds de Cincinnati.

DeWitt, qui sera nommé vice-président et directeur de l'équipe, succède à Gabe Paul, qui a démissionné de l'organisation du Cincinnati, le 25 octobre, pour devenir gérant général du club Houston, nouvellement admis dans la ligue Nationale. Les termes de son contrat n'ont pas été divulgués.

DeWitt, qui est âgé de 58 ans, s'intéresse au baseball depuis 45 ans. Aux journaux "Stes" qui l'interrogeaient, il a déclaré que les termes de son contrat et le salaire qui y est attaché, sont de seconde importance pour lui.

"Ce qui compte d'abord pour moi, a-t-il dit, c'est d'améliorer dans la mesure du possible, le sort des Reds et de faire de mon organisation, un système efficace".

DeWitt s'est dit satisfait de Fred Hutchinson comme gérant de l'équipe. Le président des Reds, Powell Crosley, qui se remet présentement d'une attaque cardiaque à Savannah, en Géorgie, a donné plein pouvoir à DeWitt, s'il faut en croire ce dernier.

A Richmond
RICHMOND, Virginie. — Cal Ermer, pilote des Jets de Columbus pour les deux dernières saisons a été engagé comme gérant des Virginians de Richmond, le la ligue internationale.

Ermer, âgé de 36 ans, succède à Steve Souchou comme gérant de la filiale des Yankees de New York dans le circuit de calibre AAA.

Dans un combat de 12 rounds pour le championnat canadien des poids lourds au Forum

Le promoteur Eddie Quinn a officiellement annoncé hier midi, lors d'une conférence de presse, que Robert Cléroux défendra son championnat poids lourd canadien le 23 novembre courant contre George Chuvalo, de Toronto, au Forum de Montréal.

Cléroux a détrôné Chuvalo comme champion le 17 août dernier au stade des Royaux de Montréal, l'emportant par décision très serrée. Plusieurs ont même prétendu que Chuvalo méritait la victoire et qu'il avait été victime d'une décision locale. Cette rencontre avait rapporté une recette de \$68,000.

Chuvalo a accepté d'affronter Cléroux à Montréal immédiatement au lieu d'attendre six mois.

Ce match de championnat ne sera ni télédiffusé ni radiodiffusé. Toutefois, Quinn considère une offre d'un groupe de Toronto, intéressé à acheter les droits de télédiffusion en circuit fermé pour la région de Toronto exclusivement.

Les deux boxeurs étaient présents à la conférence de presse d'hier midi, ainsi que leurs gérants, Al Bachman et Jack Deacon Allen.

Carpenter abandonne son poste à Régina
REGINA — Ken Carpenter a officiellement démissionné comme coach des Roughriders de la Saskatchewan et il est retourné aux États-Unis. Il deviendra instructeur adjoint du nouveau club Denver de la ligue Américaine de football.

Carpenter est âgé de 34 ans. Il a joué pour les Browns de Cleveland de la ligue Nationale, avant de se joindre aux Roughriders de Régina. Il n'a donné aucune raison précise pour sa décision, mais on peut prendre pour acquis que la pierre tenue de l'équipe y est pour quelque chose.

Robinson et Maris ont touché le plus de buts
NEW YORK — Frank Robinson, des Reds de Cincinnati et Roger Maris, des Yankees de New York, ont été couronnés champions frappeurs des coups de longue distance dans les majeures pour la saison qui vient de prendre fin.

Robinson a fini la saison avec une moyenne de .395 comme co-équipier de longue distance. C'est la première fois qu'un porteur-couleurs du Cincinnati mérite un tel honneur depuis Ed Roush en 1918. Robinson a accumulé 276 buts en 464 voyages au bâton. Il a cogné 138 coups sûrs dont 33 doubles, six triples et 31 circuits.

Maris l'a emporté dans l'Américaine avec un pourcentage de .581. Il a obtenu 290 buts en 499 présences officielles au bâton. Il a obtenu 141 coups sûrs, dont 18 doubles, sept triples et 39 circuits. Mickey Mantle, le champion coéquipier de longue distance en 1955 et 1956, a fini deuxième dans l'Américaine cette année, avec un pourcentage de .559.

Question d'argent
C'est à la pensée qu'un nouveau match entre Cléroux et Chuvalo pourrait rapporter une recette intéressante que Cléroux, Quinn et Bachman, ont décidé d'accorder une nouvelle chance au boxeur de la Ville-Neuve. Il y avait toutefois une condition importante: que la rencontre soit présentée à Montréal.

Cette condition a été acceptée. Selon les règlements de la Fédération canadienne de boxe, Cléroux pouvait attendre six mois pour défendre son titre.

Parce que... "Nous refuserons de vous le laisser porter... à moins qu'il ne soit parfaitement ajusté."

Bill DeWitt devient gérant général du club Cincinnati
CINCINNATI — Bill DeWitt, qui a abandonné son poste de président des Tigers de Detroit il y a moins d'un mois, "à cause d'un jeu de circonstances", a été engagé hier comme gérant général des Reds de Cincinnati.

DeWitt, qui sera nommé vice-président et directeur de l'équipe, succède à Gabe Paul, qui a démissionné de l'organisation du Cincinnati, le 25 octobre, pour devenir gérant général du club Houston, nouvellement admis dans la ligue Nationale. Les termes de son contrat n'ont pas été divulgués.

DeWitt, qui est âgé de 58 ans, s'intéresse au baseball depuis 45 ans. Aux journaux "Stes" qui l'interrogeaient, il a déclaré que les termes de son contrat et le salaire qui y est attaché, sont de seconde importance pour lui.

"Ce qui compte d'abord pour moi, a-t-il dit, c'est d'améliorer dans la mesure du possible, le sort des Reds et de faire de mon organisation, un système efficace".

DeWitt s'est dit satisfait de Fred Hutchinson comme gérant de l'équipe. Le président des Reds, Powell Crosley, qui se remet présentement d'une attaque cardiaque à Savannah, en Géorgie, a donné plein pouvoir à DeWitt, s'il faut en croire ce dernier.

A Richmond
RICHMOND, Virginie. — Cal Ermer, pilote des Jets de Columbus pour les deux dernières saisons a été engagé comme gérant des Virginians de Richmond, le la ligue internationale.

Ermer, âgé de 36 ans, succède à Steve Souchou comme gérant de la filiale des Yankees de New York dans le circuit de calibre AAA.



Cléroux et Chuvalo signent leur contrat, sous les yeux du promoteur Eddie Quinn.

Les Canadiens, sous le microscope ce soir et jusqu'au 12 novembre

Les Canadiens joueront une importante partie, ce soir, contre les Maple Leafs de Toronto, au Forum. Le club de Toe Blake, qui passe présentement par une période d'inquiétude et de tension, entreprend une série de quatre parties sur sa propre patinoire.

La joute de ce soir est importante à un double point de vue. D'abord sur le simple plan du classement, le Canadien ne peut se permettre de céder la partie à moins d'accepter demain matin, de partager sa position au classement, avec les Leafs qui ne sont que deux points derrière lui.

Mais la joute est surtout importante pour les joueurs eux-mêmes qui se sentent, pour la grande majorité, menacés d'un séjour plus ou moins prolongé dans les mineures. C'est du moins ce qu'ont laissé entendre lundi, le pilote Toe Blake et le gérant général Frank Selke.

Selke a précisé que seulement quatre ou cinq joueurs donnaient satisfaction à la direction, présentement. Une étude du jeu de chacun depuis le début de la saison, indique que Bernard Geoffrion, Doug Harvey, Jean Beliveau, Henri Richard et Dickie Moore n'ont pas trop à s'en faire. Ces cinq athlètes ont fait la différence entre une équipe de tête de classement et une équipe de deuxième division, depuis l'ouverture de la campagne.

Mais pour les autres, la situation est différente. Il peut naturellement paraître absurde que le Canadien se débarrasse, même temporairement, de Jacques Plante, Tom Johnson, Don Marshall, Claude Provost, Marcel Boivin... Depuis cinq ans au moins, ces joueurs sont devenus la chair même du Bleu-Blanc.

Les joueurs ne sont pas éternels. Quand vient une crise, leur vieillissement prend de l'évidence.

La joute de ce soir, et les trois autres à venir, seront un test pour l'équipe, devant ses propres partisans qui ont tout à coup loeil ouvert à la moindre lacune. Ce soir contre Toronto, samedi contre Chicago, jeudi prochain contre les Rangers et le 12, contre Detroit, le Canadien n'aura pas la tâche facile. Chaque joueur donnera du sien pour conserver une position qu'il croyait inébranlable et qui lui apparaît tout à coup comme un château de cartes.

Pour se rendre vraiment justice, les Canadiens devront bayer ces quatre parties. Un seul échec suffira à laisser planer un doute et le paysage pourra changer pour le ou les joueurs qui seront concernés.

Mario CARDINAL

FORUM

CE SOIR, A 8 H. 30
HOCKEY LIGUE NATIONALE
TORONTO
VS
CANADIENS

PRIX: Sièges à \$1.75 dans la terrasse maintenant en vente. Billets d'admission générale à \$1.75 et \$1.50 maintenant en vente. Admission générale à \$1.25, en vente ce soir, à 7 h., au guichet de la rue St-Luc.

Après Stengel, Weiss quitte N.-Y.

NEW-YORK — George Weiss, qui a fait équipe avec Casey Stengel pour les Yankees de New-York en 12 ans, a résigné hier son poste de gérant général.

Roy Hamey, l'adjoint de Weiss depuis 12 ans, sera officiellement nommé pour lui succéder d'ici quelques jours.

Weiss demeurera avec l'équipe en qualité d'adviser. Son contrat de sept ans avec les Yankees n'expirera que dans cinq ans.

La décision d'hier n'était pas inattendue, surtout depuis que l'on sait que Dan Topping et Del Webb, les propriétaires des Yankees, ont adopté la politique de forcer tous leurs employés à prendre leur retraite dès qu'ils atteignent leur 65e anniversaire de naissance. Weiss a 66 ans depuis le mois dernier. Hamey est âgé de 58 ans.

Cette politique fut également la raison du départ de Casey Stengel le mois dernier. Casey a 70 ans.

Stengel avait de l'amertume dans ses adieux, mais Weiss s'est retiré en disant que c'était lui-même qui avait pris cette décision.

"Je n'ai pas été congédié", a-t-il déclaré, lors d'une conférence de presse.

"Je ne crois pas être moins efficace que je l'étais il y a, disons, quatre ans, mais je veux me la couler douce. Je suis parfaitement heureux et satisfait."

Topping a fait l'éloge de Weiss et a tenu à dire qu'il avait abattu de l'excellente besogne pour les Yanks.

"Il mérite un repos", a déclaré Topping. "C'est lui qui a demandé à signer ce contrat. En fait, c'est lui qui l'a rédigé".

En vertu de ce contrat, Weiss recevra environ la moitié de son salaire de \$100,000 qu'il touchait comme gérant général. Topping a refusé de donner des précisions au sujet du traitement de Weiss, mais il a déclaré qu'il était d'embellie l'administrateur le mieux payé dans le baseball.

Bill DeWitt devient gérant général du club Cincinnati

CINCINNATI — Bill DeWitt, qui a abandonné son poste de président des Tigers de Detroit il y a moins d'un mois, "à cause d'un jeu de circonstances", a été engagé hier comme gérant général des Reds de Cincinnati.

DeWitt, qui sera nommé vice-président et directeur de l'équipe, succède à Gabe Paul, qui a démissionné de l'organisation du Cincinnati, le 25 octobre, pour devenir gérant général du club Houston, nouvellement admis dans la ligue Nationale. Les termes de son contrat n'ont pas été divulgués.

DeWitt, qui est âgé de 58 ans, s'intéresse au baseball depuis 45 ans. Aux journaux "Stes" qui l'interrogeaient, il a déclaré que les termes de son contrat et le salaire qui y est attaché, sont de seconde importance pour lui.

"Ce qui compte d'abord pour moi, a-t-il dit, c'est d'améliorer dans la mesure du possible, le sort des Reds et de faire de mon organisation, un système efficace".

DeWitt s'est dit satisfait de Fred Hutchinson comme gérant de l'équipe. Le président des Reds, Powell Crosley, qui se remet présentement d'une attaque cardiaque à Savannah, en Géorgie, a donné plein pouvoir à DeWitt, s'il faut en croire ce dernier.

A Richmond
RICHMOND, Virginie. — Cal Ermer, pilote des Jets de Columbus pour les deux dernières saisons a été engagé comme gérant des Virginians de Richmond, le la ligue internationale.

Ermer, âgé de 36 ans, succède à Steve Souchou comme gérant de la filiale des Yankees de New York dans le circuit de calibre AAA.

Les compteurs

	B	A	Pts
Moore, Canadiens	13	6	19
Geoffrion, Canadiens	8	11	19
Hull, Chicago	7	8	15
Ullman, Detroit	4	11	15
Béliveau, Canadiens	5	10	15
Horvath, Boston	7	7	14
Bathgate, Ranger	6	7	13
Richard, Canadiens	6	7	13
Hicke, Canadiens	6	7	13
Litzenberger, Chgo	6	3	11
Olmstead, Toronto	5	6	11
Cullen, Rangers	3	8	11
Henry, Rangers	4	6	10
Howe, Detroit	3	7	10
Stasiuk, Boston	2	8	10
Hay, Chicago	2	8	10
Harvey, Canadiens	1	9	10
Mahovich, Toronto	5	4	9
Heberton, Rangers	5	4	9
M. Balfour, Chicago	4	5	9
Bonin, Canadiens	2	7	9
Kelly, Toronto	1	8	9
Delvecchio, Detroit	5	3	8
Nesterenko, Chicago	5	3	8
Bucyk, Boston	4	4	8
Toppazzini, Boston	4	4	8
Mohns, Boston	3	5	8
Murphy, Chicago	3	5	8
Mikita, Chicago	2	6	8
Gadsby, Rangers	0	8	8
McDonald, Chicago	5	2	7
Stewart, Toronto	5	2	7
Prentice, Rangers	3	4	7
Gogean, Detroit	1	6	7
Wharlam, Chicago	1	6	7
Talbot, Canadiens	0	7	7
Goyette, Canadiens	5	1	6
McDonald, Detroit	3	3	6
Oliver, Detroit	2	4	6
Pulford, Toronto	1	5	6
Vasko, Chicago	0	6	6
Ingraham, Rangers	4	1	5
Fortneue, Detroit	3	2	5
McKenney, Boston	3	2	5
Horton, Toronto	2	2	5

Les résultats au Richelieu

1e Course — C Trot — \$700	
Distiance 19:10 2:40 3:50	
Grattan Baker 3:50 2:40	
Artella Hovover 3:50 2:40	
Temps 2:18.1	

2e Course — C Ambie — \$700	
Rita Wieg 9:10 3:20 3:30	
Armstrong Grattan 3:40 3:20	
Kenneth Spence 3:40 3:20	
Temps 2:17	

3e Course — Réclamer — \$500	
St. Dora 12:10 14:50 7:20	
Echo Ridee Canoy 4:50 3:50	
Temps 2:17.1	

4e Course — C Trot — \$900	
Misti Goe 6:30 3:20 3:00	
Academy 3:40 3:00	
Johnnie R 3:40 3:00	
Temps 2:16.1	

HOCKEY

HIER
Ligue Nationale
Rangers 4 Chicago 4
Boston 2 Toronto 2
Ligue Américaine
Springfield 6 Hershey 1
Ligue de l'Est
Kingston 3 Sudbury 6

CE SOIR
Ligue Nationale
Toronto à Canadien
Boston à Detroit
Ligue Américaine
Buffalo à Québec
Ligue de l'Est
Kingston à Saint-Je-Marie
Roual à Hull-Ottawa

CLASSEMENT
LIGUE NATIONALE
J G P N P C Pts
Chicago 12 6 3 3 39 31 15
Canadien 13 5 3 3 45 14
Toronto 12 5 4 3 32 30 13
Detroit 11 4 4 3 31 28 11
Boston 12 2 4 4 29 35 11
New York 12 2 4 3 34 44 9

LIGUE AMERICAINE
J G P N P C Pts
Springfield 12 10 2 0 63 21 20
Quebec 15 7 8 0 46 59 14
Buffalo 11 5 5 1 40 35 11
Hershey 13 5 7 1 33 42 11
Providence 13 4 9 0 27 54 8

LIGUE DE L'EST
J G P N P C Pts
Hull-Ottawa 11 8 2 3 52 36 17
Kingston 14 5 3 3 32 33 11
Sudbury 14 5 3 4 47 49 13
St. J. Marie 12 5 7 6 34 39 10
Kingston 11 4 8 2 41 45 10
Roual 12 3 8 3 36 45 9



ROMAN Bronze

Notre superbe collection de nouveaux paletots "Roman Bronze" nous fut inspirée par les dessinateurs de modes les plus recherchés de Rome.

De nouveaux tons Ombres et Bronze satiné, discrètement reflétés dans de jolis motifs "petits checks", "bords plaids", ainsi que de chatoyants "sharkskins" ont créé une toute nouvelle conception de la garde-robe masculine la plus judicieuse et la plus élégante d'aujourd'hui.

Et naturellement, avec toute une gamme d'accessoires pour chaque vêtement.

\$59. Un Compte Courant Libéral Vous Permet de FAIRE VOS PROPRES CONDITIONS

Faconnés et Stylisés exclusivement par

A. Gold & Sons

MONTRÉAL

388 OUEST, RUE STE CATHERINE, PRES BLEURY 960 OUEST, RUE STE-CATHERINE, VOISIN DU LOEWS

VENTE 3 JOURS

6000 CHEMISES

blanches — fantaisie — sport

Pensez aux cadeaux des "Fêtes"
aux exigences multiples
à la ville, voyages, vacances d'hiver

Ord. 4.00 — 5.00 — 5.95

UN SEUL PRIX

2400 chemises blanches

Broadcloth serré — peu ou pas de repassage.
Ord. 5.00. Col tenant pointes courtes en vogue.
Manchettes deux façons. Minimum de rétrécissement.
Encolures: 13½ à 17½. (Voir échelle ci-contre).

	13½	14	14½	15	15½	16	16½	17	17½
32	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
33	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
34			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
35				✓	✓	✓	✓	✓	✓

1800 broadcloth fantaisie

Broadcloth "Sanforized" qualité de 4.00. Rayures, quadrilles, motifs en rouge, bleu, gris, fond blanc. Col tenant, pointes courtes, manchettes 2 façons. Encolures: 13½ à 16½.

1800 chemises sport

Coton "Sanforized" rayonne lavable. Ord. 5.00, 5.95. Marque connue, divers modèles. Col mou, pointes baleines fixes. Manches longues, poche poitrine. Fantaisies et quadrilles. Beige - Brun - Gris - Bleu - Rouge. Encolures: P - 14-14½ - M - 15-15½ - MG - 16-16½ - G - 17-17½.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 620

Téléphonez dès 9 heures

VI.2-6171

Chez dupuis

HEURES D'AFFAIRES : 9 H. 30 A 5 H. 30 - SAMEDI INCLUS —
OUVERTS LE VENDREDI SOIR JUSQU'A 9 H. 30 — VI. 2-6171

JEUDI
VENDREDI
SAMEDI

298
CHACUNE



Ord. 5.95

4.29

"PULL-OVERS"

100% LAINE BOTANY
Marine - Gris pâle - Charcoal - Bleu - Vin - Beige. — Sans manches, encolure V. Tricot côtelé et câbles. — Tours de poitrine: P. M. G.



Ord. 10.95

7.95

"CARDIGANS"

"REGENT" 100% LAINE
Gris - Beige - Rouge vin - Marine - Cocotone. Encolure V, manches longues, six boutons, 2 poches. Le favori en tout temps et toute l'année. Poitrine: 36 à 44.

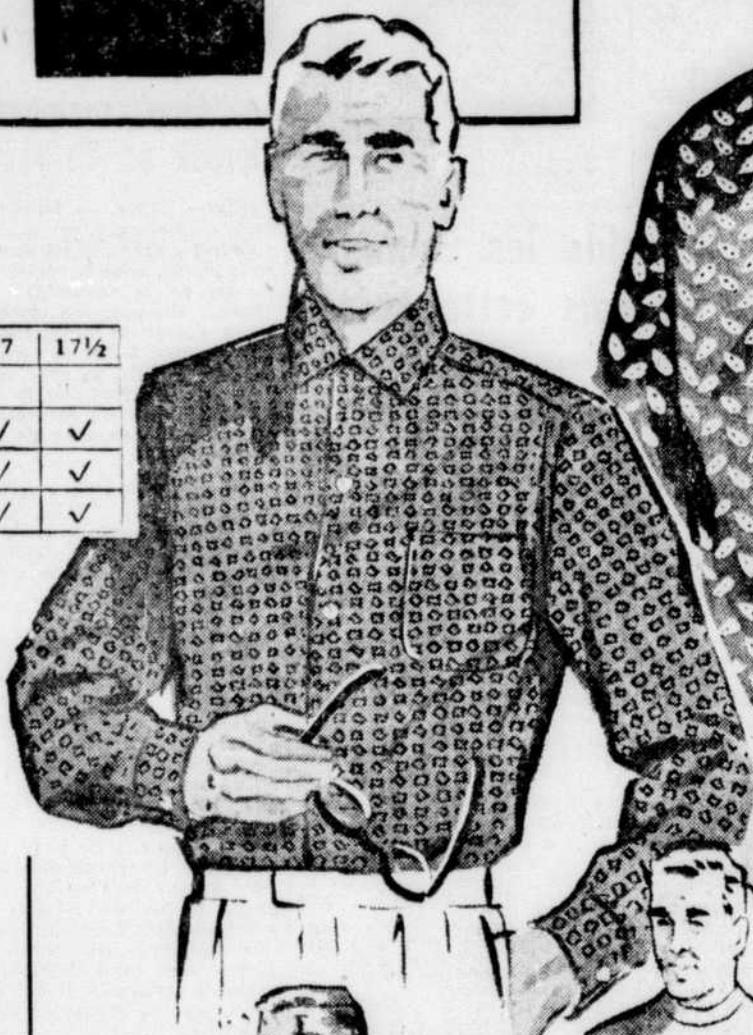


Ord. 11.95

5.98

VESTONS

"AMSEL" Mon Tricot 100% laine
Fond: Rouge - Bleu - Charcoal - Gris avec rayures contrastantes. — Encolures "V", six boutons, deux poches. (Séries désassorties). — Poitrine P. M. G.

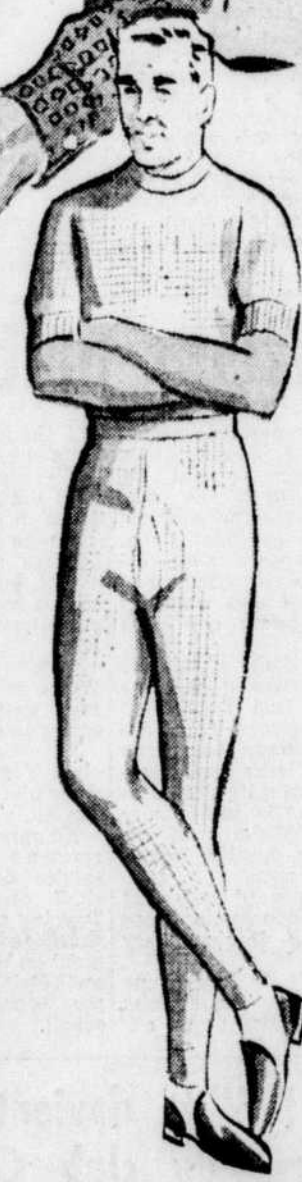


Ord. 3.95

2.98

COMBINAISONS

"TURNBULL" — 36 à 44
Tricot coton et laine naturelle dans cette marque Turnbull 61. Manches et jambes longues. — Une qualité recommandée par temps froid. 600 seulement à ce prix spécial.



Chaque pièce

1.99

"Thermal" isolant

Retenant la chaleur naturelle du corps par son tricot. "Pochettes" éloignant aussi le froid. Texture durable, sous-vêtements indéformables. — CAMISOLES manches courtes. P. M. G. — CALEÇONS longs, taille élastique, 32 à 44. Blanc.

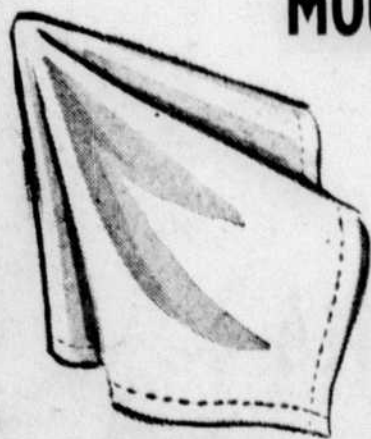


Ord. 16.95

10.95

LAINE/COTON

Robes de chambre à carreaux: Bleu - Rouge - Vert - Gris. Coupe ample, confection soignée, poche poitrine, 2 poches au bas de la taille. Tissu laine et coton chaud. GARANTI LAVABLE.



MOUCHOIRS

FIN COTON

1.55

La douzaine

2 douz. 3.00

Economie de 1.00 sur l'achat de 2 douzaines. Coton anglais fin, serré, ourlet à jours ¾".



FOULARDS

100% LAINE OU RAYONNE

Ord. 2.95 et 3.95

1.98

Première qualité dans le groupe: Beige - Brun - Gris - Vin - Charcoal - Marine - Bleu - Rouge clair. Ils sont tricotés au métier. AUSSI RAYONNE FANTAISIE.



SOCQUETTES

"MONARCH" — Ord. 1.50

EXTENSIBLES

1.00

la paire

3 paires 2.75

Tricot laine/nylon à motifs de diamant — d'autres tricotés côte-à-côte à broderie fantaisie. Charcoal, brun, vin, gris, marine, beige. Une seule pointure pour 10-12.



Satisfaction garantie ou argent remis Dupuis Frères RAYMOND DUPUIS, président - 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE VI.2-6171